

Banque HSBC Canada

Rapport et états financiers annuels 2023



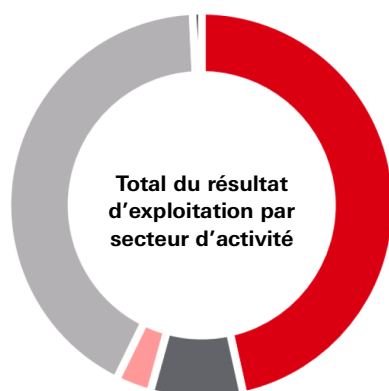
Table des matières

	Page
Aperçu	
Faits saillants	1
Message de la présidente et chef de la direction	3
Rapport de gestion	4
États financiers consolidés	
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	61
Rapport de l'auditeur indépendant	62
États financiers consolidés	65
Notes annexes	71
Renseignements supplémentaires	
Réseau international du Groupe HSBC	111
Comité de direction	112
Conseil d'administration	112
Renseignements à l'intention des investisseurs	113

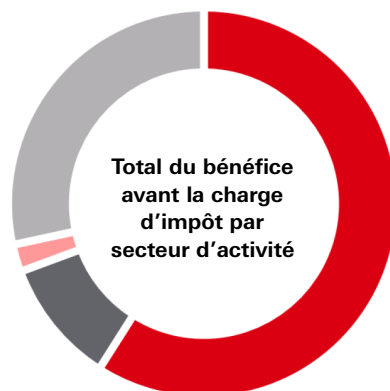
Faits saillants

Résultats records¹ pour un autre exercice

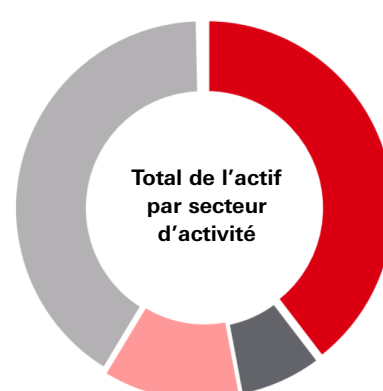
Performance financière par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023



- Services aux entreprises **1 235 M\$**
- Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers **1 114 M\$**
- Services bancaires internationaux **206 M\$**
- Marchés et services liés aux valeurs mobilières **79 M\$**
- Centre général² **20 M\$**



- Services aux entreprises **757 M\$**
- Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers **364 M\$**
- Services bancaires internationaux **133 M\$**
- Marchés et services liés aux valeurs mobilières **29 M\$**
- Centre général² **(162) M\$**



- Services aux entreprises **47,4 G\$**
- Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers **49,1 G\$**
- Services bancaires internationaux **8,9 G\$**
- Marchés et services liés aux valeurs mobilières **13,9 G\$**
- Centre général² **0,4 G\$**

Performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Total du résultat d'exploitation

2 654 M\$ ↑ 4,2 %

(2 548 M\$ en 2022)

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

1 121 M\$ ↑ 3,8 %

(1 080 M\$ en 2022)

Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire

750 M\$ ↑ 1,2 %

(741 M\$ en 2022)

Au 31 décembre 2023

Total de l'actif

119,7 G\$ ↓ 6,7 %

(128,3 G\$ au 31 déc. 2022)

Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1³

14,2 % ↑ 260 pb

(11,6 % au 31 déc. 2022)

Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire⁴

14,1 % ↓ 90 pb

(15,0 % au 31 déc. 2022)

1. Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et total du résultat d'exploitation records pour l'exercice excédant les précédents montants records présentés en 2022.
 2. Le centre général n'est pas un secteur d'activité de la banque. L'inclusion de cette donnée permet de faire le rapprochement entre les secteurs d'activité et les résultats de l'entité.
 3. Se reporter à la rubrique « Risque de capital » du rapport de gestion pour une définition.
 4. Se reporter à la rubrique « Utilisation de mesures financières supplémentaires » du rapport de gestion pour un glossaire des mesures utilisées.

Nos secteurs d'activité¹

Notre modèle d'exploitation se compose de quatre entreprises et d'un centre général, soutenus par nombre de fonctions d'entreprise et nos équipes des services numériques pour les entreprises. Aux pages 14 à 17, nous donnons un aperçu de notre performance en 2023 pour chacun de ces secteurs d'activité ainsi que pour notre centre général.

Services aux entreprises (« SE »)

Nous proposons un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure à des clients allant des petites entreprises aux grandes sociétés qui exercent leurs activités à l'échelle internationale. Nous informons les entreprises des occasions qui se présentent par l'entremise de nos gestionnaires de relations bancaires et de nos canaux numériques, répondant ainsi aux besoins financiers de nos clients en leur fournissant des services de commerce et de paiement transfrontaliers, en les aidant à mener des activités encore plus durables et en leur donnant accès aux produits et services offerts par d'autres secteurs d'activité.

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP »)

Nous offrons à tous les Canadiens une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés pour les clients ayant des besoins internationaux.

Services bancaires internationaux (« SBI »)

Nous offrons des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Nos spécialistes des produits proposent un éventail complet de services dans les domaines des transactions bancaires, du financement, des services-conseils, des marchés des capitaux et de la gestion des risques. Combinés à nos vastes connaissances de nombreux secteurs, nos produits nous permettent d'aider nos clients à concrétiser leurs visées en matière de développement durable.

Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM »)

Nous offrons des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Notre savoir-faire et notre connaissance des marchés locaux et internationaux ainsi que notre portée internationale nous permettent d'offrir un ensemble complet de services personnalisés pour diverses catégories d'actifs, services qui peuvent être regroupés et adaptés en fonction des objectifs spécifiques de notre clientèle.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total du résultat d'exploitation

1 235 M\$ ↑ 3,2 % 1 114 M\$ ↑ 10 % 206 M\$ ↓ 7,6 % 79 M\$ ↓ 24 %
(1 197 M\$ en 2022) (1 010 M\$ en 2022) (223 M\$ en 2022) (104 M\$ en 2022)

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

757 M\$ ↑ 6,2 % 364 M\$ ↑ 16 % 133 M\$ ↑ 1,5 % 29 M\$ ↓ 45 %
(713 M\$ en 2022) (314 M\$ en 2022) (131 M\$ en 2022) (53 M\$ en 2022)

Au 31 décembre 2023

Actifs associés aux prêts liés aux clients²

36,5 G\$ ↓ 0,8 % 36,3 G\$ ↓ 1,1 % 3,9 G\$ ↓ 13 % Néant
(36,8 G\$ au 31 déc. 2022) (36,7 G\$ au 31 déc. 2022) (4,5 G\$ au 31 déc. 2022) (néant au 31 déc. 2022)

1. Nous gérons et présentons nos activités en fonction de quatre secteurs d'activité et les résultats présentés sont ceux de ces secteurs. Les résultats consolidés de la Banque HSBC Canada présentés à la page 1 comprennent également le centre général (voir la page 16 du rapport de gestion pour de plus amples renseignements). Le centre général n'est pas un secteur d'activité de la banque. L'inclusion du centre général permet de faire le rapprochement entre les secteurs d'activité et les résultats de l'entité. Les résultats équivalents pour le centre général sont les suivants : un total du résultat d'exploitation de 20 M\$ (total du résultat d'exploitation de 14 M\$ en 2022), un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat représentant une perte de 162 M\$ (perte de 131 M\$ en 2022) et des actifs des clients de néant (néant en 2022).
2. Les actifs associés aux prêts liés aux clients comprennent les prêts et avances à des clients et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Message de la présidente et chef de la direction



Linda Seymour
Présidente et chef de la direction

Depuis plus de 40 ans, la Banque HSBC Canada se fait un point d'honneur de servir les entreprises et les particuliers canadiens dans leur pays et de travailler avec ceux qui étendent leur activité dans le monde, tout en répondant aux besoins des clients internationaux présents au Canada.

Pour 2023, notre bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et le total du résultat d'exploitation ont progressé, continuant une tendance commencée en 2020. Il s'agit en réalité des résultats les plus élevés jamais enregistrés¹ au cours de notre existence. Ce record témoigne de l'engagement de nos équipes et des relations solides qu'elles ont développées avec nos clients au fil des années.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a augmenté dans trois de nos quatre secteurs d'activité. Dans le secteur

Services aux entreprises, la moyenne des prêts et des acceptations, la moyenne des soldes des dépôts et les activités au chapitre des cartes de crédit d'entreprise ont crû. Dans le secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, le bénéfice avant la charge de l'impôt sur le résultat a atteint un record², du fait de la progression de la moyenne des soldes des dépôts et de l'augmentation des produits tirés des activités de courtage en ligne. Dans le secteur Services bancaires internationaux, les activités au chapitre des transactions bancaires sont demeurées solides et les produits de négociation se sont accrus, malgré les défis posés par les conditions de marché.

La hausse de nos coûts est imputable aux activités de préparation liées à la vente à RBC et à la transition vers cet établissement. Nous avons maîtrisé nos dépenses courantes grâce à une gestion prudente des coûts.

Nous prévoyons que la conclusion de la vente à RBC aura lieu dans quelques semaines seulement, soit le 28 mars 2024. Sous réserve de la conclusion de la vente, le présent rapport sera le dernier rapport annuel publié par la Banque HSBC Canada. Nous avons été très heureux de servir tous nos précieux clients au Canada et dans le cadre de leurs initiatives à l'échelle internationale au cours des 40 dernières années. Notre équipe est fière et reconnaissante d'avoir été choisie pour vous aider à concrétiser vos aspirations et accueillie dans vos collectivités. Notre équipe est impatiente de continuer à vous servir à RBC au cours des années à venir.

Avant de clore ce chapitre de l'histoire de la HSBC, je souhaite exprimer mes remerciements à nos employés pour leur engagement et leur résilience et à nos clients pour la confiance qu'ils nous ont accordée.

Linda Seymour
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada
Le 9 février 2024

1. Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et total du résultat d'exploitation records pour l'exercice, excédant les précédents montants records présentés en 2022.
2. Record annuel depuis la formation de GPSBP (antérieurement Services bancaires de détail et gestion de patrimoine « SBDGP ») en tant que secteur d'activité mondial distinct en 2011.

Rapport de gestion

	Page
Base d'établissement	4
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	4
À propos de la HSBC	5
Notre stratégie	5
Utilisation de mesures financières supplémentaires	6
Faits saillants financiers	7
Performance financière	8
Évolution de la situation financière	13
Nos secteurs d'activité	14
Sommaire de la performance trimestrielle	18
Survot et perspectives économiques	19
Faits nouveaux en matière de réglementation	21
Estimations et jugements critiques	22
Changements de méthodes comptables en 2023	23
Changements comptables à venir	24
Arrangements hors bilan	24
Instruments financiers	24
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	24
Transactions avec des parties liées	25
Risques	25

Base d'établissement

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », « nous », « nos », la « HSBC »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, le Groupe HSBC Holdings (le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ») est désigné comme la société mère et ses filiales.

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs d'évaluer notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière de nos états financiers consolidés et des notes annexes de 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (les « états financiers consolidés »). Il est daté du 9 février 2024, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les « notes » dont il est question tout au long de ce rapport de gestion renvoient aux notes annexes des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS® de comptabilité ») et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF »), comme l'exige le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Certaines sections du présent rapport de gestion, soit celles marquées d'un astérisque (*), font partie intégrante des états financiers consolidés ci-joints. Les abréviations « M\$ » et « G\$ » signifient millions et milliards de dollars canadiens, respectivement. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Nos documents d'information continue, dont les documents intermédiaires et annuels que nous déposons, sont disponibles par voie d'un lien sur le site de la banque, au www.hsbc.ca et sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com. Les documents exigés sont également déposés conjointement avec les documents de prospectus de la banque sur le site National Storage Mechanism de la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni, au www.data.fca.org.uk, et sur celui de la Bourse de Londres, au www.londonstockexchange.com. Actuellement, la banque détient trois obligations sécurisées libellées en euros qui sont inscrites à la Bourse de Londres au 31 décembre 2023. Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, ce qui englobe la Banque HSBC Canada, de même que toutes les informations destinées aux investisseurs, dont des exemplaires du *Rapport et états financiers annuels 2023 de HSBC Holdings*, sur le site www.hsbc.com. Les informations figurant sur

ces sites ou qui y sont accessibles par leur intermédiaire ne font pas partie intégrante du présent rapport.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document renferme des informations prospectives, dont des énoncés concernant les activités et projets futurs de la banque. Ces énoncés se caractérisent par le fait qu'ils ne reposent pas strictement sur des données ou événements passés ou en cours. Des énoncés prospectifs renferment souvent des termes ou expressions comme « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier » et « croire », ainsi que des mots ou expressions similaires qui sont employés pour décrire le rendement financier ou opérationnel à venir. Par exemple, les énoncés prospectifs figurant dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux indiqués dans les sections « Message de la présidente et chef de la direction », « Notre stratégie », « Survot et perspectives économiques », « Faits nouveaux en matière de réglementation » et « Rémunération et avantages du personnel », aux pages 3, 5, 19, 21 et 85, respectivement. De par leur nature même, ces énoncés nous obligent à poser plusieurs hypothèses et sont assujettis à divers risques et incertitudes qui leur sont inhérents et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs. Nous prions le lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés puisque de nombreux facteurs de risque pourraient donner lieu à des résultats réels nettement différents des attentes exprimées par les énoncés. Dans le rapport de gestion, la rubrique « Risques » décrit les principaux risques auxquels la banque est exposée, lesquels, s'ils ne sont pas gérés comme il se doit, pourraient influencer grandement sur ses résultats financiers à venir. Ces risques comprennent les risques de crédit, le risque de trésorerie (incluant le risque de capital, le risque de liquidité et de financement et le risque de taux d'intérêt), le risque de marché, le risque lié à la résilience, les risques liés aux changements climatiques (y compris les conséquences des risques de transition et des risques matériels) le risque de non-conformité à la réglementation, le risque lié aux crimes financiers, le risque lié aux modèles et le risque lié à la caisse de retraite. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques » de ce rapport pour en obtenir la description. Les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent nettement des attentes exprimées par les énoncés prospectifs comprennent la conjoncture économique dans son ensemble et les conditions de marché, l'inflation, les politiques budgétaires et monétaires, les modifications des lois, de la réglementation et de l'approche de supervision, le degré de concurrence et les technologies de rupture, les cybermenaces et l'accès non autorisé aux systèmes, les modifications de nos notations de crédit, la transition visant les taux interbancaires offerts (« TIO »), y compris le taux offert en dollars canadiens (« CDOR »), les changements touchant les normes comptables, les changements de taux d'imposition, les changements de lois et règlements fiscaux et leur interprétation par les autorités fiscales, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine. De plus, le 29 novembre 2022, le Groupe HSBC a annoncé une entente visant la vente de la totalité de sa participation dans la Banque HSBC Canada (et ses filiales) à la Banque Royale du Canada (« RBC ») pour un prix d'achat de 13,5 G\$, ainsi que de la totalité des actions privilégiées et des créances subordonnées existantes de la Banque HSBC Canada détenues par le Groupe HSBC à la valeur nominale. Le 1^{er} septembre 2023, le Bureau de la concurrence du Canada a publié son rapport et a conclu qu'il n'y avait aucune préoccupation liée à la concurrence en ce qui concerne la vente proposée. Le 21 décembre 2023, la ministre des Finances fédérale a approuvé l'acquisition proposée, ce qui a permis la poursuite du processus de la vente. Nous prévoyons que la conclusion de la vente aura lieu le 28 mars 2024, sous réserve des conditions de clôture habituelles. Les risques liés à la transition efficace des clients, des données, des systèmes, des processus et des employés de la Banque HSBC Canada à la RBC seront gérés au moyen de nos programmes et processus de gestion des risques en place. De plus, il existe des

risques liés à l'acquisition puisque le moment de la conclusion est susceptible de changer selon l'importance des progrès effectués en ce qui concerne les activités préparatoires, ce qui pourrait avoir une incidence sur la date de la conclusion. Pour obtenir plus de détails sur cette vente, se reporter à la section « Notre stratégie » à la page 5. Notre capacité à concrétiser nos priorités stratégiques et à gérer de manière proactive les exigences du cadre réglementaire dépend du perfectionnement et de la fidélisation de nos cadres dirigeants et de nos employés les plus performants. Demeurer en mesure de recruter, de perfectionner et de conserver à notre emploi du personnel compétent dans un marché du travail des plus compétitifs et actifs se révèle toujours difficile. Malgré les plans d'urgence que nous avons mis en place pour assurer notre résilience advenant des perturbations opérationnelles à la fois prolongées et majeures, notre capacité à exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et les collectivités avec lesquelles nous faisons des affaires, incluant, sans toutefois s'y limiter, une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une pandémie, une catastrophe écologique, un acte terroriste et un événement géopolitique. La section « Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats futurs » du présent rapport renferme une analyse de ces facteurs de risque. Nous tenons à aviser le lecteur que la liste de facteurs de risque présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et qu'il se peut que d'autres incertitudes et facteurs éventuels non mentionnés aux présentes nuisent à nos résultats et à notre situation financière. Tout énoncé prospectif paraissant dans ce document n'est valable qu'en date de celui-ci. Nous ne nous engageons nullement à réviser, à mettre à jour ou à modifier les énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements ultérieurs ou d'autres circonstances, et nous déclinons expressément toute obligation de le faire, sauf dans la mesure où les lois pertinentes sur les valeurs mobilières nous y contraignent.

À propos de la HSBC

La Banque HSBC Canada est le chef de file des banques internationales au pays. Nous aidons des entreprises et des particuliers partout au Canada à faire des affaires et à gérer leurs finances au pays et à l'échelle mondiale par l'entremise de quatre secteurs d'activité, soit Services aux entreprises, Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, Services bancaires internationaux, Marchés et Services liés aux valeurs mobilières. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune autre banque locale ne possède notre présence internationale.

Le siège social de HSBC Holdings plc, société mère de la Banque HSBC Canada, est situé à Londres, au Royaume-Uni. Le Groupe HSBC sert des clients du monde entier à partir de ses bureaux répartis dans 62 pays et territoires. Avec des actifs totalisant 3 039 G\$ US au 31 décembre 2023, elle constitue l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers du monde.

« Un monde d'occasions à découvrir », voilà ce qui définit notre raison d'être. Nous sommes ici pour mettre nos compétences, nos capacités, notre éventail de produits et notre vaste expérience au service de nos clients et ainsi les faire profiter d'une foule d'occasions. Nous regroupons les gens, les idées et les capitaux qui favorisent la réussite et la croissance, aidant de ce fait à créer un monde meilleur pour nos clients, notre personnel et nos collectivités et à protéger la planète.

Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères. La Banque HSBC Canada a des obligations sécurisées en euros qui sont inscrites à la Bourse de Londres. Pour obtenir plus de détails sur les émissions d'obligations sécurisées, il y a lieu de se reporter à la section « Risque de liquidité et de financement » à la page 48.

Notre stratégie

Nos priorités stratégiques en 2023

Grâce à notre stratégie, qui est en phase avec la raison d'être, les valeurs et la stratégie du Groupe HSBC, nous représentons pour nos clients le partenaire de financement international idéal puisque nous les faisons profiter de nos atouts stratégiques au Canada.

En 2023, nous avons continué à mettre en œuvre notre stratégie pendant la transition tout en misant sur nos forces en matière de relations internationales afin de tirer parti du réseau du Groupe HSBC dans l'ensemble de nos secteurs d'activité pour combler les besoins bancaires transfrontaliers de nos clients, collaborant avec des collègues des Amériques et d'ailleurs, soit partout où la HSBC mène des activités. Dans le secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, nous avons maintenu une croissance vigoureuse dans nos secteurs ciblés composés des clients bien nantis à l'échelle internationale grâce à l'acquisition continue de nouveaux clients.

La Banque HSBC Canada entend renforcer le pouvoir d'agir de tous ses employés et ancrer une culture qui prône le dynamisme et l'inclusion. Au cours de l'exercice, nous avons ajouté à notre formation continue sur les compétences de l'avenir des ateliers portant sur la résilience et la communication afin d'aider nos employés à développer les compétences nécessaires pour composer avec les ambiguïtés et se préparer pour l'avenir. Nous avons conservé notre modèle de travail hybride qui met l'accent sur la flexibilité, la mobilisation, le bien-être et la durabilité afin de permettre à tous les employés de vivre une expérience positive. Notre banque entend renforcer l'inclusion dans les milieux de travail et les collectivités et conserver à son emploi une main-d'œuvre connectée qui se démarque par son esprit de collaboration, à l'image des clients et des collectivités où nous exerçons nos activités.

De plus, en 2023, nous avons continué de soutenir le passage à une économie carboneutre en travaillant en étroite collaboration avec nos clients afin d'élaborer des solutions visant la réduction des émissions, en tenant compte des enjeux propres à chaque entreprise, secteur ou territoire.

Entente visant la vente de la Banque HSBC Canada

Le 29 novembre 2022, le Groupe HSBC a annoncé une entente visant la vente de la totalité de sa participation dans la Banque HSBC Canada (et ses filiales) à la Banque Royale du Canada (« RBC ») pour un prix d'achat de 13,5 G\$, ainsi que de la totalité des actions privilégiées et des créances subordonnées existantes de la Banque HSBC Canada détenues par le Groupe HSBC à la valeur nominale. Le 1^{er} septembre 2023, le Bureau de la concurrence du Canada a publié son rapport et a conclu qu'il n'y avait aucune préoccupation liée à la concurrence en ce qui concerne la vente proposée. Le 21 décembre 2023, la ministre des Finances fédérale a approuvé l'acquisition proposée, ce qui a permis la poursuite du processus de la vente. Nous prévoyons que la conclusion de la vente aura lieu le 28 mars 2024, sous réserve des conditions de clôture habituelles.

Principaux prix et reconnaissances

Prix	Remis par
Prix obtenus par la Banque HSBC Canada	
Meilleure banque pour le financement du commerce international et meilleure banque pour la qualité des services au Canada	Magazine <i>Euromoney</i>
Meilleure offre visant la nouvelle génération	The Digital Banker – Global Private Banking Innovation Awards for Service Excellence
Expérience client exceptionnelle dans la gestion de patrimoine	The Digital Banker – Global Private Banking Innovation Awards for Service Excellence
Meilleure initiative en matière de services bancaires sur appareils mobiles	The Digital Banker – Global Retail Banking Innovation
Meilleure initiative en matière de ventes liées aux services bancaires numériques	The Digital Banker – Global Retail Banking Innovation
Meilleur compte courant – Amérique du Nord	The Digital Banker – Global Retail Banking Innovation
Services juridiques de l'année – Établissements de services bancaires et financiers	Canadian Law Awards

Utilisation de mesures financières supplémentaires

Pour évaluer sa performance, la banque utilise des mesures financières supplémentaires qui sont établies à partir de chiffres calculés selon les normes IFRS de comptabilité. Ce qui suit constitue un glossaire des mesures pertinentes qui sont employées tout au long de ce document, mais qui ne figurent pas dans les états financiers consolidés.

Le **rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire** correspond au bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire de la période divisé par la moyenne¹ des capitaux propres ordinaires.

Le **rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques** correspond au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat divisé par la moyenne¹ des actifs pondérés en fonction des risques.

Le **ratio d'efficience** correspond au total des charges d'exploitation exprimé en pourcentage du total du résultat d'exploitation.

Le **ratio du levier d'exploitation** s'entend de l'écart entre le taux de variation des résultats d'exploitation et celui des charges d'exploitation.

La **marge d'intérêts nette** désigne les produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage de la moyenne¹ des actifs productifs d'intérêts².

La **variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations** s'entend de la variation des pertes de crédit attendues³ exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

La **variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations** s'entend de la variation des pertes de crédit attendues³ sur les actifs de stade 3 exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le **total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3** s'entend du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues³ sur les prêts et avances à des clients et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations de stade 3 exprimé en pourcentage des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations de stade 3.

Les **sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances à des clients et des acceptations** correspondent aux sorties du bilan nettes, exprimées en pourcentage de la moyenne¹ du montant net des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le **ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients** correspond aux prêts et avances à des clients exprimés en pourcentage des comptes des clients.

1. La marge d'intérêts nette est calculée à l'aide des soldes moyens quotidiens. Toutes les autres mesures financières mettent en jeu des soldes moyens qui sont établis à l'aide des soldes à la clôture du trimestre.
2. Il y a lieu de se reporter au tableau « Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif », à la page 9, pour obtenir la composition des actifs productifs d'intérêts.
3. La variation des pertes de crédit attendues a essentiellement trait aux prêts, aux acceptations et aux engagements.

Faits saillants financiers

Performance et situation financières

	Note	Exercice clos le		
		31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021
(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre				
Total du résultat d'exploitation		2 654	2 548	2 215
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise		(63)	(110)	45
Charges d'exploitation		(1 470)	(1 358)	(1 308)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		1 121	1 080	952
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire		750	741	672
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,37	1,35	1,22

		Au		
		31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021
(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Situation financière au 31 décembre				
Total de l'actif		119 710	128 302	119 853
Prêts et avances à des clients		74 093	74 862	68 699
Comptes des clients		83 236	82 253	73 626
Ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients (%)	1	89,0	91,0	93,3
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire		5 935	4 818	5 776

Ratios financiers et mesures du capital

	Notes	Exercice clos le	
		31 déc. 2023	31 déc. 2022
Ratios financiers (%)			
Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire	1	14,1	15,0
Rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques		2,5	2,5
Ratio d'efficience		55,4	53,3
Ratio du levier d'exploitation	2	s. o.	11,2
Marge d'intérêts nette		1,58	1,50
Variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations		0,08	0,14
Variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations		0,11	0,12
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3		21,8	26,8
Sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances et des acceptations		0,13	0,19

		Au	
		31 déc. 2023	31 déc. 2022
Mesures qui concernent le capital, le levier et la liquidité			
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%)	3	14,2	11,6
Ratio du capital de catégorie 1 (%)	3	16,8	14,1
Ratio du capital total (%)	3	18,6	16,4
Ratio de levier (%)	3	5,5	4,7
Actifs pondérés en fonction des risques (M\$)	3	43 416	44 656
Ratio de liquidité à court terme (%)	4	170	164

1. Il y a lieu de se reporter à la section « Utilisation de mesures financières supplémentaires » figurant dans le présent document pour obtenir un glossaire des mesures utilisées.
2. La mention « s. o. » est indiquée lorsque le ratio donne lieu à un ratio négatif.
3. Les ratios du capital et les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés au moyen de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF et le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier de ce même organisme. Ces lignes directrices sont fondées sur celles de Bâle III. Il y a lieu de se reporter à la section « Risque de capital » du présent document pour obtenir plus d'informations à ce sujet.
4. Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio ou « LCR ») est calculé en accord avec la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle. Le LCR indiqué dans ce tableau a été calculé à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Il y a lieu de se reporter à la section « Risque de liquidité et de financement » du présent document pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

Performance financière

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	399	479	1 721	1 634
Produits de commissions nets	183	192	753	779
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	45	33	149	99
Autres éléments de produits	9	10	31	36
Total du résultat d'exploitation	636	714	2 654	2 548
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)	(22)	(28)	(63)	(110)
Résultat d'exploitation net	614	686	2 591	2 438
Total des charges d'exploitation	(386)	(394)	(1 470)	(1 358)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	228	292	1 121	1 080
Charge d'impôt sur le résultat	(44)	(78)	(293)	(288)
Bénéfice de la période	184	214	828	792

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des périodes correspondantes de l'exercice précédent, sauf indication contraire

En continuité avec la tendance affichée depuis 2020, le bénéfice avant la charge d'impôt et le total du résultat d'exploitation de 2023 ont augmenté. Nous avons enregistré des résultats records¹ pour un deuxième exercice consécutif. Nous avons réalisé le bénéfice avant la charge d'impôt et le total du résultat d'exploitation pour l'exercice les plus élevés¹ jamais enregistrés depuis notre existence. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a atteint 1 121 M\$ pour l'exercice, en hausse de 41 M\$, ou 3,8 %, trois de nos quatre secteurs d'activité ayant enregistré des hausses. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des produits d'intérêts nets et des produits de négociation et la diminution des charges au titre des pertes de crédit attendues. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une augmentation des charges d'exploitation, principalement liée à l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat pour le trimestre s'est établi à 228 M\$, en baisse de 64 M\$, ou 22 %, en raison d'un fléchissement des produits d'intérêts nets, partiellement compensé par la hausse des produits de négociation et la diminution des charges d'exploitation et des charges liées aux pertes de crédit attendues.

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022

Le résultat d'exploitation du trimestre s'est chiffré à 636 M\$, ce qui représente un repli de 78 M\$, ou 11 %. La baisse s'explique surtout par la diminution des produits d'intérêts nets en raison de la hausse du coût du passif découlant de l'augmentation des taux d'intérêt et de la variation de la composition des dépôts, facteur compensé en partie par la hausse des rendements des actifs. Sous l'effet des difficultés persistantes du marché, les produits de commissions nets ont diminué, en raison d'une baisse des commissions tirées des facilités de crédit en raison de la diminution du nombre de nouveaux prêts des Services bancaires internationaux et du recul des commissions tirées des fonds d'investissement sous gestion dans notre secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. Ces diminutions ont été partiellement neutralisées par la hausse des commissions de prise ferme dans les Services bancaires internationaux et l'intensification des activités au chapitre des cartes, déduction faite de l'augmentation correspondante des charges de commissions découlant de l'intensification des activités et des frais de compensation interbanque. Ces baisses ont été contrebalancées en partie par la hausse des produits de négociation liés au courtage en ligne attribuable à la montée des taux d'intérêt.

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre s'est traduite par une charge de 22 M\$, qui découle principalement des nouvelles charges liées aux prêts non productifs et de l'incidence de la montée des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires. En 2022, la charge de 28 M\$ pour le trimestre découlait surtout d'une variation défavorable des variables macroéconomiques prospectives liées aux prêts productifs à ce moment.

Le total des charges d'exploitation a été de 386 M\$, soit un allègement de 8 M\$, ou 2 %, pour le trimestre. Cette baisse s'explique principalement par une dépréciation des immobilisations incorporelles enregistrée au cours de l'exercice précédent relativement à l'entente visant la vente de la Banque HSBC du Canada et une diminution des dépenses d'investissement en 2023. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une augmentation des coûts du fait de l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada.

Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022

Le résultat d'exploitation pour l'exercice s'est chiffré à 2 654 M\$, en hausse de 106 M\$, ou 4,2 %, ce qui représente notre total du résultat d'exploitation le plus élevé jamais enregistré¹. La hausse s'explique surtout par la progression des produits d'intérêts nets en raison des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice précédent et de l'accroissement de la moyenne des prêts et avances à des clients par rapport à 2022, facteurs atténués en partie par la hausse du coût du passif, comme il est fait mention pour le trimestre. L'augmentation des produits de négociation et l'intensification des activités au chapitre des cartes ont également contribué à la hausse. Ces facteurs ont été annulés en partie par les conditions de marché difficiles ayant entraîné un recul des commissions tirées des fonds d'investissement sous gestion de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et une baisse des commissions tirées des facilités de crédit des Services bancaires internationaux. La charge de commissions correspondante découlant de l'intensification des activités et des frais de compensation interbanque a également contribué à la diminution du total des produits de commissions nets.

La variation des pertes de crédit attendues pour l'exercice s'est traduite par une charge de 63 M\$, qui découle principalement des nouvelles charges liées aux prêts non productifs et de l'incidence de la montée des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par une reprise liée aux prêts productifs en raison d'une amélioration relative des variables macroéconomiques prospectives. En 2022, la charge de 110 M\$ découlait des mêmes facteurs que ceux décrits pour le trimestre et d'une charge importante au titre d'un prêt de stade 3 d'un montant élevé au cours du premier semestre de 2022. Cette charge avait été atténuée en partie par une reprise liée aux prêts

productifs au cours du premier trimestre de 2022 en raison de l'amélioration des variables macroéconomiques à ce moment.

Le total des charges d'exploitation s'est chiffré à 1 470 M\$, une augmentation de 112 M\$, ou 8,2 %, pour l'exercice, principalement en raison de la hausse des coûts liés à l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada, partiellement neutralisée par la baisse des dépenses d'investissement en 2023.

1. Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et total du résultat d'exploitation records pour l'exercice excédant le précédent montant record présenté en 2022.

Performance par élément de produits et de charges

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des périodes correspondantes de 2022, sauf indication contraire

Produits d'intérêts nets

Les produits d'intérêts nets ont diminué de 80 M\$, ou 17 %, pour le trimestre, principalement en raison de la hausse du coût du passif découlant de l'augmentation des taux d'intérêt et de la variation de la composition des dépôts, facteur compensé en partie par la hausse des rendements des actifs.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 87 M\$, ou 5,3 %, pour l'exercice, en raison de l'incidence des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice et de la hausse de la moyenne des prêts et avances à des clients par rapport à 2022, facteurs atténués en partie par les mêmes facteurs que ceux décrits pour le trimestre.

Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif

Notes	Trimestre clos le						Exercice clos le						
	31 déc. 2023			31 déc. 2022			31 déc. 2023			31 déc. 2022			
	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	
Fonds à court terme et prêts et avances à des banques	1	7 247	91	4,98	6 039	57	3,76	6 510	306	4,70	8 651	129	1,49
Prêts et avances à des clients	2	73 831	975	5,24	75 916	856	4,47	74 367	3 763	5,06	73 325	2 522	3,44
Prises en pension à des fins autres que de transaction		3 565	63	6,98	5 701	80	5,59	4 368	278	6,36	6 755	170	2,53
Placements financiers	3	22 962	228	3,94	23 266	183	3,12	22 976	856	3,73	19 820	380	1,91
Autres actifs productifs d'intérêts	4	642	8	5,04	894	8	3,66	674	31	4,62	730	18	2,51
Total des actifs productifs d'intérêts (A)		108 247	1 365	5,00	111 816	1 184	4,20	108 895	5 234	4,81	109 281	3 219	2,95
Actifs détenus à des fins de transaction et actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	5	2 987	32	4,30	5 970	54	3,61	3 101	124	3,99	4 843	136	2,82
Actifs non productifs d'intérêts	6	10 071	—	—	12 088	—	—	10 813	—	—	11 262	—	—
Total		121 305	1 397	4,57	129 874	1 238	3,78	122 809	5 358	4,36	125 386	3 355	2,68

1. Les « Fonds à court terme et prêts et avances à des banques » comprennent la trésorerie, les soldes détenus dans les banques centrales et les prêts et avances à des banques productifs d'intérêts.
2. Les « Prêts et avances à des clients » comprennent le montant brut des prêts et avances à des clients productifs d'intérêts.
3. Les « Placements financiers » incluent les instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et les instruments d'emprunt évalués au coût amorti.
4. Les « Autres actifs productifs d'intérêts » comprennent les garanties en trésorerie et les autres actifs productifs d'intérêts pris en compte au poste « Autres actifs » du bilan.
5. Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction figurant à l'état consolidé du résultat net.
6. Les « Actifs non productifs d'intérêts » incluent la trésorerie et les soldes détenus dans les banques centrales non productifs d'intérêts, les effets en cours de compensation auprès d'autres banques, les titres de participation détenus compris dans les actifs détenus à des fins de transaction, les autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les dérivés, les prêts et avances à des banques et à des clients non productifs d'intérêts, les corrections de valeur pour dépréciation, les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et inclus au poste « Placements financiers » du bilan, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé et exigible et les autres actifs non productifs d'intérêts.

Sommaire des charges d'intérêts par type de passif et de capitaux propres

Notes	Trimestre clos le						Exercice clos le						
	31 déc. 2023			31 déc. 2022			31 déc. 2023			31 déc. 2022			
	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	
Dépôts effectués par des banques	1	334	2	1,95	594	2	1,47	512	14	2,52	923	3	0,35
Comptes des clients	2	75 920	755	3,95	74 549	476	2,53	74 300	2 634	3,54	68 712	930	1,35
Mises en pension à des fins autres que de transaction		4 361	74	6,73	4 979	73	5,84	4 320	281	6,51	6 410	160	2,50
Titres de créance émis et créances subordonnées		11 554	113	3,89	16 055	136	3,37	13 656	508	3,73	16 706	427	2,56
Autres passifs portant intérêt	3	2 460	22	3,53	2 436	18	3,00	2 415	76	3,17	2 527	65	2,62
Total des passifs portant intérêt (B)		94 629	966	4,05	98 613	705	2,84	95 203	3 513	3,69	95 278	1 585	1,66
Passifs détenus à des fins de transaction	4	1 776	18	4,08	4 871	45	3,68	2 407	92	3,82	4 086	116	2,84
Comptes courants ne portant pas intérêt	5	7 043	—	—	8 397	—	—	7 226	—	—	8 555	—	—
Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt	6	17 857	—	—	17 993	—	—	17 973	—	—	17 467	—	—
Total		121 305	984	3,22	129 874	750	2,29	122 809	3 605	2,94	125 386	1 701	1,36
Produits d'intérêts nets (A-B)			399			479			1 721			1 634	

1. Les « Dépôts effectués par des banques » n'incluent que les dépôts effectués par des banques et portant intérêt.
2. Les « Comptes des clients » n'incluent que les comptes des clients portant intérêt.
3. Les « Autres passifs portant intérêt » comprennent les garanties en trésorerie ainsi que d'autres passifs portant intérêt qui figurent au poste « Autres passifs » du bilan.
4. Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction figurant à l'état consolidé du résultat net.
5. Les « Comptes courants ne portant pas intérêt » figurent au poste « Comptes des clients » du bilan.
6. Le « Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt » comprend les dépôts effectués par des banques et les autres compte des clients ne portant pas intérêt et ne figurant pas dans les « Comptes courants ne portant pas intérêt », les effets en transit vers d'autres banques, les dérivés, les acceptations, les charges à payer et produits différés, les passifs au titre des prestations de retraite, les provisions, la charge d'impôt exigible et les autres passifs ne portant pas intérêt.

Produits de commissions nets

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2023 M\$	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2023 M\$	31 déc. 2022 M\$
Services à l'égard des comptes	19	20	78	77
Produits de courtage	3	1	11	13
Cartes	28	26	108	96
Facilités de crédit	82	85	334	341
Fonds sous gestion	53	55	215	224
Importations/exportations	3	2	11	11
Commissions d'agence d'assurance	1	1	5	4
Garanties et autres	11	13	47	50
Services de paiement	12	13	49	48
Prise ferme et services-conseils	10	6	28	27
Produits de commissions	222	222	886	891
Moins les charges de commissions	(39)	(30)	(133)	(112)
Produits de commissions nets	183	192	753	779

Les produits de commissions nets ont diminué de 9 M\$, ou 4,7 %, pour le trimestre, surtout en raison des conditions de marché toujours difficiles ayant entraîné une baisse des commissions tirées des facilités de crédit découlant de la diminution du nombre de nouveaux prêts des Services bancaires internationaux et un recul des commissions tirées des fonds d'investissement sous gestion de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. Ces diminutions ont été partiellement neutralisées par la hausse des commissions de prise ferme et des commissions de courtage dans notre secteur Services bancaires internationaux et l'intensification des activités au chapitre des cartes. La hausse de la charge de commissions liée à l'intensification des activités et aux frais de compensation interbanque correspondants a également contribué à la diminution.

Pour l'exercice, les produits de commissions nets ont diminué de 26 M\$, ou 3,3 %. La baisse des produits de commissions découle principalement des conditions de marché difficiles ayant entraîné un recul des commissions tirées des fonds d'investissement sous gestion de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. À ce recul s'ajoute la baisse des commissions tirées des facilités de crédit et des commissions de courtage dans le secteur Services bancaires internationaux et la hausse de la charge de commissions liée aux frais de compensation interbanque. Ces diminutions ont été partiellement neutralisées par l'intensification des activités au chapitre des cartes et l'augmentation des transactions des services à l'égard des comptes, déduction faite de l'augmentation correspondante des charges de commissions. La hausse des commissions tirées des facilités de crédit dans le secteur des Services aux entreprises grâce à l'accroissement des volumes des acceptations bancaires au cours de l'exercice a également contribué à l'atténuation.

Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$	M\$	M\$
Activités de négociation	33	22	115	93
Ajustements d'évaluation de crédit et de débit et ajustements de la juste valeur liés au financement	(4)	(4)	(3)	1
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation	14	10	32	21
Inefficacité des couvertures	2	5	5	(16)
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	45	33	149	99

Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction pour le trimestre ont augmenté de 12 M\$, ou 36 %. L'augmentation s'explique principalement par une hausse des produits tirés des activités de négociation relatives aux taux. L'augmentation des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation, laquelle est principalement attribuable à la montée des taux d'intérêt, a également contribué à la hausse. Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par une variation défavorable de l'inefficacité des couvertures attribuable aux instruments de couverture des flux de trésorerie.

Pour l'exercice, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont augmenté de 50 M\$, ou 51 %, ce qui a découlé des mêmes facteurs que ceux décrits pour le trimestre. À ces facteurs s'ajoute la hausse des produits sur les activités de négociation qui découle de la variation défavorable de la valeur d'une facilité de syndication de prêts au cours de l'exercice précédent et d'une variation favorable de l'inefficacité des couvertures principalement attribuable aux instruments de couverture des flux de trésorerie. Ces hausses ont été partiellement neutralisées par les variations défavorables des ajustements de la juste valeur sur les scénarios prospectifs par rapport à l'exercice précédent.

Autres éléments de produits

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$	M\$	M\$
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(1)	—	(2)
Profits diminués des pertes liées aux placements financiers	—	—	6	2
Autres produits d'exploitation	9	11	25	36
Autres éléments de produits	9	10	31	36

Pour le trimestre, les autres éléments de produits ont reculé de 1 M\$, ou 10 %, et de 5 M\$, ou 14 %, pour l'exercice.

Variation des pertes de crédit attendues

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$	M\$	M\$
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – prêts productifs (stades 1 et 2) – charge/(reprise)	1	13	(30)	7
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – prêts non productifs (stade 3) – charge	21	15	93	103
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – charge	22	28	63	110

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre s'est traduite par une charge de 22 M\$, qui découle principalement des nouvelles charges liées aux prêts non productifs et de l'incidence de la montée des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires.

En 2022, la charge de 28 M\$ découlait avant tout des variations défavorables continues des variables macroéconomiques prospectives liées aux prêts productifs et d'une charge nette liée aux prêts non productifs.

La variation des pertes de crédit attendues pour l'exercice s'est traduite par une charge de 63 M\$ en raison des mêmes facteurs que ceux décrits pour le trimestre, facteurs neutralisés en partie par une reprise liée aux prêts productifs en raison d'une amélioration relative des variables macroéconomiques prospectives.

Pour l'exercice précédent, la variation des pertes de crédit attendues a représenté une charge de 110 M\$ découlant d'une charge importante au titre d'un prêt de stade 3 d'un montant élevé au cours du premier semestre de 2022. La variation des pertes de crédit attendues au titre des prêts productifs a donné lieu à une charge nette découlant des variations défavorables des variables macroéconomiques prospectives au cours des neuf derniers mois de 2022, ce qui a été partiellement contrebalancé par une reprise sur des corrections de valeur essentiellement attribuables à la COVID-19 liée aux prêts productifs au premier trimestre de 2022.

Total des charges d'exploitation

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$	M\$	M\$
Rémunération et avantages du personnel	196	156	700	607
Charges générales et administratives	151	174	586	600
Amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles	14	14	56	63
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles	25	50	128	88
Total des charges d'exploitation	386	394	1 470	1 358

Le total des charges d'exploitation a diminué de 8 M\$, ou 2 %, pour le trimestre, ce qui s'explique principalement par une dépréciation des immobilisations incorporelles enregistrée au cours de l'exercice précédent relativement à l'entente visant la vente de la Banque HSBC du Canada et une diminution des dépenses d'investissement en 2023. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une augmentation des coûts liée à l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada et une hausse des coûts liés au personnel.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif pour le trimestre a été de 19,0 %, comparativement à 26,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart entre les taux d'imposition effectifs est essentiellement imputable à une baisse de nos passifs d'impôts futurs et à un remboursement d'impôt lié à des exercices antérieurs.

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice a été de 26,1 %, contre 26,7 % pour 2022. Le taux d'imposition pour l'exercice correspond au taux prévu par la loi applicable à la banque, après ajustement pour tenir compte d'une diminution des passifs d'impôt. Le taux prévu par la loi était de 27,8 % en 2023, comparativement à 26,5 % en 2022. Les taux de 2023 incluent la taxe additionnelle de 1,5 % imposée aux banques et aux groupes de sociétés d'assurance-vie annoncée en avril 2022 lorsque leur bénéfice imposable excède 100 M\$.

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 112 M\$, ou 8,2 %, pour l'exercice, facteur principalement imputable aux coûts liés à l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada, lesquels tiennent compte de la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles. L'augmentation des coûts liés au personnel a également contribué à la hausse. Ces facteurs ont été partiellement atténués par la baisse des dépenses d'investissement en 2023.

Évolution de la situation financière

Sommaire du bilan consolidé

	31 déc. 2023 M\$	31 déc. 2022 M\$
Actif		
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	7 089	6 326
Actifs détenus à des fins de transaction	3 253	4 296
Dérivés	3 964	6 220
Prêts et avances	74 486	75 206
Prises en pension à des fins autres que de transaction	3 595	6 003
Placements financiers	22 420	23 400
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 595	3 147
Autres actifs	2 308	3 704
Total de l'actif	119 710	128 302
Passif et capitaux propres		
Passif		
Dépôts effectués par des banques	360	712
Comptes des clients	83 236	82 253
Mises en pension à des fins autres que de transaction	3 654	4 435
Passifs détenus à des fins de transaction	1 870	3 732
Dérivés	4 095	6 575
Titres de créance émis	10 174	15 735
Acceptations	2 599	3 156
Autres passifs	6 687	5 786
Total du passif	112 675	122 384
Total des capitaux propres	7 035	5 918
Total du passif et des capitaux propres	119 710	128 302

Actif

Le total de l'actif s'est élevé à 119,7 G\$ au 31 décembre 2023, en baisse de 8,6 G\$, ou 6,7 %, par rapport au 31 décembre 2022. Cette baisse s'explique surtout par une utilisation moindre du bilan aux fins des activités de négociation, ce qui a entraîné une diminution de 2,4 G\$ des prises en pension et de 1,0 G\$ des actifs détenus à des fins de transaction. Les dérivés ont également diminué de 2,3 G\$ en raison des fluctuations du marché. Les volumes de prêts à des clients et d'acceptations ont diminué principalement en ce qui concerne les prêts hypothécaires et les prêts commerciaux en raison des conditions de marché actuelles, ce qui a réduit les prêts et avances, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les autres actifs.

Passif

Le total du passif s'est chiffré à 112,7 G\$ au 31 décembre 2023, en baisse de 9,7 G\$, ou 7,9 %, par rapport au 31 décembre 2022. La baisse s'explique surtout par les échéances nettes des titres de créance émis de 5,6 G\$. La diminution de 2,5 G\$ des dérivés et de 1,9 G\$ des passifs détenus à des fins de transaction correspond à la variation des actifs respectifs. Ces baisses ont été partiellement compensées par la hausse des volumes des dépôts découlant principalement des comptes de clients de 1,0 G\$ des secteurs Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et Services bancaires internationaux.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établissait à 7,0 G\$ au 31 décembre 2023, ce qui signale une hausse de 1,1 G\$, ou 19 %, par rapport au 31 décembre 2022. L'augmentation découle essentiellement du bénéfice après impôt de 0,8 G\$ généré durant l'exercice et des autres éléments du résultat global de 0,4 G\$ qui découlent en grande partie des profits nets principalement liés aux variations favorables des taux d'intérêt liés aux couvertures des flux de trésorerie. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les dividendes de 0,1 G\$ versés sur les actions privilégiées.

Nos secteurs d'activité

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité suivants : Services aux entreprises, Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, Services bancaires internationaux et Marchés et Services liés aux valeurs mobilières.

Services aux entreprises

Le secteur Services aux entreprises (« SE ») propose un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure à des clients allant des petites entreprises aux grandes sociétés qui exercent leurs activités à l'échelle internationale. Nous informons les entreprises des occasions qui se présentent par l'entremise de nos gestionnaires de relations bancaires et de nos canaux numériques, répondant ainsi aux besoins financiers de nos clients en leur fournissant des services de commerce et de paiement transfrontaliers, en les aidant à mener des activités encore plus durables et en leur donnant accès aux produits et services offerts par d'autres secteurs d'activité.

Nos clients sont répartis en fonction de la nature et du degré de complexité de leurs besoins, besoins qui vont des services bancaires aux PME aux services bancaires aux grandes sociétés, lesquels sont destinés aux entreprises ayant des besoins bancaires complexes et une présence mondiale. Notre personnel de première ligne est réparti dans quatre régions, soit celles de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique et du Québec, où des gestionnaires de relations bancaires attirés offrent leurs services aux clients formant ces deux segments.

Produits et services

- **Crédit et prêt** – Nous offrons une vaste gamme de solutions de financement, que ce soit au pays ou outre-frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les cartes destinées aux entreprises, les prêts à terme, le financement sur une base consortiale et le financement de projets.
- **Commerce international et financement des comptes clients (« CIFCC »)** – Nous fournissons des services et du financement aux acheteurs et aux fournisseurs tout au long du cycle commercial, les aidant à utiliser efficacement leur fonds de roulement, à gérer le risque inhérent au commerce et à financer leur chaîne d'approvisionnement.
- **Service mondial de solutions de paiement (« SMSP »)** – Nous aidons nos clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir par voie d'un réseau international qui est présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Les produits et services englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie. De plus, nos plateformes numériques permettent à nos clients d'effectuer aisément des paiements d'un pays à l'autre et dans une monnaie à une autre.
- **Services bancaires internationaux (« SBI ») et Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM »)** – Nous donnons à nos clients qui sont des entreprises accès à une vaste gamme de solutions de banque d'affaires et de financement par capital local et mondial, incluant des services de financement par emprunt et par capitaux propres, des services-conseils ainsi que des services liés au crédit, aux taux et au change.

Survol de la performance financière¹

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	747	712
Produits autres que d'intérêts	488	485
Total du résultat d'exploitation	1 235	1 197
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)	(33)	(73)
Résultat d'exploitation net	1 202	1 124
Total des charges d'exploitation	(445)	(411)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	757	713

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation s'est renforcé de 38 M\$, ou 3,2 %, pour l'exercice. Les SE ont conservé leur élan en 2023, la moyenne des prêts et des acceptations s'étant accrue de 1,7 G\$, ou 4,8 %, au cours de l'exercice et la moyenne des soldes des dépôts ayant augmenté de 0,7 G\$, ou 2,5 %, en regard de ceux enregistrés en 2022. Les produits d'intérêts nets se sont accrue en raison de l'incidence des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours du présent exercice et de l'accroissement de la moyenne des volumes de prêts. Les produits autres que d'intérêts ont également progressé du fait des volumes des acceptations bancaires et des activités au chapitre des cartes de crédit d'entreprise plus élevés.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est accru de 44 M\$, ou 6,2 %, essentiellement grâce à la hausse du résultat d'exploitation et à la diminution des charges liées aux pertes de crédit attendues par rapport à l'exercice précédent.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** se sont accrue de 35 M\$, ou 4,9 %, grâce aux majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice et à la hausse de la moyenne des soldes des prêts et des dépôts. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse du coût du passif du fait de l'augmentation des taux d'intérêt et de la variation de la composition des dépôts.

Les **produits autres que d'intérêts** ont augmenté de 3 M\$, ou 0,6 %. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des produits tirés des opérations de change, une hausse des produits de commissions découlant de l'accroissement des volumes des acceptations bancaires et une intensification des activités au chapitre des cartes de crédit d'entreprise. Ces augmentations ont été partiellement neutralisées par la hausse des charges de commissions attribuable à l'intensification des activités et des frais de compensation interbanque.

La **variation des pertes de crédit attendues** s'est traduite par une charge de 33 M\$, principalement en raison des nouvelles charges sur les prêts non productifs, neutralisée en partie par une reprise liée aux prêts productifs en raison d'une amélioration relative des variables macroéconomiques prospectives. En 2022, la charge s'expliquait avant tout par une charge au titre des prêts productifs en lien avec les variations défavorables des variables macroéconomiques prospectives, jumelée à une charge importante liée à un prêt d'un montant élevé de stade 3 comptabilisée au cours du premier semestre de 2022. Ces facteurs ont été atténués par une reprise liée aux prêts productifs au titre des corrections de valeur attribuables à la COVID-19 au premier trimestre de 2022.

Le **total des charges d'exploitation** a augmenté de 34 M\$, ou 8,3 %, principalement en raison de la hausse des coûts liés au personnel.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers

Le secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP ») offre, à tous les Canadiens, une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur propose aussi une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés pour les clients ayant des besoins internationaux.

Les services HSBC Premier et HSBC Advance sont destinés aux clients bien nantis ou en voie de le devenir qui apprécient la prestation de services bancaires axés sur une approche relationnelle. En outre, Services aux clients privés HSBC et Gestion privée de placement de la HSBC offrent un service exclusif aux clients à valeur nette élevée. De plus, HSBC Fusion aide nos clients à gérer les comptes de leur petite entreprise.

Ces services sont fournis par une équipe compétente et dévouée à l'échelle de notre réseau national de succursales, ainsi que par téléphone, en ligne et sur les appareils mobiles.

Produits et services

Nous offrons à nos clients des services de dépôt et des services liés aux opérations bancaires afin de les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner. Nous leur proposons des facilités de crédit pour les aider à combler leurs besoins d'emprunt, et nous leur fournissons des services-conseils en gestion de patrimoine et en placement afin qu'ils puissent mieux gérer, préserver et enrichir leur patrimoine.

Survol de la performance financière¹

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	800	709
Produits autres que d'intérêts	314	301
Total du résultat d'exploitation	1 114	1 010
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)	(39)	(33)
Résultat d'exploitation net	1 075	977
Total des charges d'exploitation	(711)	(663)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	364	314

Aperçu

GPSBP a enregistré un résultat d'exploitation et un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat records² en 2023, lesquels excèdent les montants records affichés en 2022.

Nous avons enregistré un résultat d'exploitation record² de 1,1 G\$, ce qui représente une hausse de 104 M\$, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse a découlé de l'amélioration des marges par suite des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice, de la progression de la moyenne des soldes des dépôts et de l'augmentation des produits tirés des activités de courtage en ligne, facteurs qui ont été neutralisés en partie par les variations de la composition des dépôts et le recul des produits associés à la gestion de la trésorerie.

Nous avons enregistré un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat record² pour l'exercice, lequel a augmenté de 50 M\$, ou 16 %, ce qui est imputable à l'amélioration du résultat d'exploitation, facteur atténué en partie par la hausse des charges d'exploitation et des pertes de crédit attendues.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont augmenté de 91 M\$, ou 13 %, ce qui s'explique principalement par l'amélioration des marges et la hausse de la moyenne des soldes des dépôts, facteurs en partie contrebalancés par les variations de la composition des dépôts et le recul des produits associés à la gestion de la trésorerie.

Les **produits autres que d'intérêts** ont augmenté de 13 M\$, ou 4,3 %, surtout du fait de la hausse des produits tirés des activités des clients du courtage en ligne, de l'accroissement des produits associés à la gestion de la trésorerie et de l'intensification des activités au chapitre des cartes de crédit. Ces augmentations ont été partiellement neutralisées par la baisse des commissions tirées de la moyenne des fonds d'investissement sous gestion et la hausse de la charge de commissions liée aux frais de compensation interbanque.

La **variation des pertes de crédit attendues** pour l'exercice s'est traduite par une charge de 39 M\$, qui découle de l'incidence de la montée des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires. En 2022, la charge découlait de la variation défavorable des variables macroéconomiques prospectives à ce moment, compensée en partie par des reprises liées aux prêts productifs enregistrées au premier trimestre de 2022 au titre des corrections de valeur attribuables à la COVID-19.

Le **total des charges d'exploitation** a augmenté de 48 M\$, ou 7,2 %, principalement en raison de l'augmentation des charges liées à l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada et de la hausse des coûts liés au personnel.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.
2. Record annuel depuis la formation de GPSBP (antérieurement SBDGP) en tant que secteur d'activité mondial distinct en 2011.

Services bancaires internationaux

Le secteur Services bancaires internationaux (« SBI ») offre des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Nos spécialistes des produits proposent un éventail complet de services dans les domaines des transactions bancaires, du financement, des services-conseils, des marchés des capitaux et de la gestion des risques. Combinés à nos vastes connaissances de nombreux secteurs, nos produits nous permettent d'aider nos clients à concrétiser leurs visées en matière de développement durable.

Produits et services

Les SBI emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients. La prise en charge des clients est centralisée et assurée par des gestionnaires de relations qui travaillent auprès d'eux afin de cerner leurs besoins et de leur proposer des solutions globales qui mettent à profit notre large éventail de produits et notre imposant réseau international.

Une plateforme de gestion des relations avec les clients unique en son genre et un processus exhaustif de planification aident nos équipes chargées des services aux clients et des produits à s'acquitter de leurs responsabilités. Ces équipes se servent de ces outils pour mieux servir les clients internationaux et pour les aider à exploiter des occasions de croissance sur la scène mondiale.

Les SBI fournissent des services liés aux marchés des capitaux de gros ainsi que des services liés aux transactions par l'intermédiaire des segments verticaux de produits indiqués ci-dessous.

- *Services de financement par capital et services-conseils* – Nous mettons à la disposition de nos clients un savoir-faire qui va des marchés primaires des capitaux propres et des emprunts aux solutions spécialisées de financement à effet de levier et à des solutions transformatrices telles que le financement garanti par des actifs, le financement à effet de levier, le financement d'acquisitions et les services-conseils et services de réalisation en matière de fusions-acquisitions.

Rapport de gestion

- **Services de banque d'affaires** – Nous offrons aux clients une solution unique de financement intégré qui s'articule autour de leur structure du capital, ce qui inclut des activités de crédit et de prêt ainsi que des solutions de financement structurées.
- **Service mondial de solutions de paiement (« SMSP »)** – Nous aidons nos clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir grâce à un réseau international présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Les produits englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie. De plus, nos plateformes numériques permettent à nos clients d'effectuer aisément des paiements d'un pays à l'autre et dans une monnaie à une autre.
- **Commerce international et financement des comptes clients (« CIFCC »)** – Nous fournissons des services et du financement à des acheteurs et à des fournisseurs tout au long du cycle commercial, les aidant ainsi à utiliser leur fonds de roulement avec efficacité, à gérer les risques commerciaux et à financer leurs chaînes d'approvisionnement.

Survol de la performance financière¹

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	143	160
Produits autres que d'intérêts	63	63
Total du résultat d'exploitation	206	223
Variation des pertes de crédit attendues – reprise/(charge)	9	(4)
Résultat d'exploitation net	215	219
Total des charges d'exploitation	(82)	(88)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	133	131

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation a diminué de 17 M\$, ou 7,6 %, surtout en raison de la hausse du coût du passif découlant de la montée des taux d'intérêt et de la variation de la composition des dépôts, ce qui a fait diminuer les produits d'intérêts nets, et de la baisse des produits générés par les marchés des capitaux, ce qui reflète en partie le ralentissement des activités des clients et les conditions de marché difficiles. Ces baisses ont été partiellement compensées par les résultats solides provenant des activités au chapitre des transactions bancaires, ce qui s'explique principalement par la hausse des écarts. Les produits de négociation ont également augmenté par rapport à l'exercice précédent où il y a eu une variation défavorable de la valeur d'une facilité de syndication de prêts.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a progressé de 2 M\$, ou 1,5 %, ce qui s'explique surtout par une variation favorable des pertes de crédit attendues et une baisse des charges d'exploitation, facteurs atténués en partie par une baisse du résultat d'exploitation.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont diminué de 17 M\$, ou 11 %, principalement en raison de la hausse du coût du passif découlant de la montée des taux d'intérêt et de la variation de la composition des dépôts, facteur compensé en partie par les améliorations liées aux majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice.

Les **produits autres que d'intérêts** sont demeurés inchangés. Les produits de négociation ont augmenté en raison d'une variation défavorable de la valeur d'une facilité de syndication de prêts au cours de l'exercice précédent. Ce facteur a été atténué par la diminution des produits générés par les marchés des capitaux et la baisse des commissions tirées des facilités de crédit en raison de la

diminution du nombre de nouveaux prêts du fait des conditions de marché difficiles.

La **variation des pertes de crédit attendues** a donné lieu à une variation favorable de 13 M\$ principalement liée à une reprise au titre d'un prêt de stade 3 au cours du premier trimestre de 2023 et à des reprises constatées par suite de légères améliorations dans notre portefeuille de prêts productifs.

Le **total des charges d'exploitation** a diminué de 6 M\$, ou 6,8 %, en raison d'une gestion prudente des coûts et d'une baisse des dépenses d'investissement en 2023.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Marchés et Services liés aux valeurs mobilières

Le secteur Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM ») offre des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Notre savoir-faire et notre connaissance des marchés locaux et internationaux ainsi que notre portée internationale nous permettent d'offrir un ensemble complet de services personnalisés pour diverses catégories d'actifs, services qui peuvent être regroupés et adaptés en fonction des objectifs spécifiques de notre clientèle.

Produits et services

Les MSVM emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de pouvoir comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients, de leur offrir des services sur les marchés des capitaux de gros et de leur permettre de réaliser des transactions bancaires, et ce, par voie des sous-divisions indiquées ci-dessous.

- **Crédit et taux** – Nous vendons, négocions et distribuons des titres à revenu fixe à nos clients, dont de grandes sociétés, des institutions financières, des États souverains, des organismes gouvernementaux et des émetteurs du secteur public. Nous aidons ces clients à gérer leurs risques par voie de dérivés sur taux d'intérêt et nous les secondons dans leurs activités de financement.
- **Change** – Nous offrons des produits au comptant et des dérivés à nos clients qui sont des investisseurs institutionnels et de grandes sociétés. Nous mettons à profit notre imposante présence à l'échelle internationale afin d'aider notre clientèle à combler ses besoins d'investissement et de réalisation de transactions.
- **Financement de valeurs mobilières** – Nous offrons à nos clients institutionnels des solutions de financement grâce à des mises en pension, des contrats à terme sur obligations, des rehaussements ou abaissements de garanties ainsi que des ententes de financement structurées personnalisées.

Survol de la performance financière¹

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	41	49
Produits autres que d'intérêts	38	55
Total du résultat d'exploitation	79	104
Total des charges d'exploitation	(50)	(51)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	29	53

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation a fléchi de 25 M\$, ou 24 %, par rapport à l'exercice précédent. La diminution s'explique surtout par les produits de négociation fixes et les produits d'intérêts nets.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 24 M\$, ou 45 %, à cause principalement du recul du résultat d'exploitation.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont diminué de 8 M\$, ou 16 %, principalement en raison de la compression des écarts sur actifs imputable à la montée des taux d'intérêt.

Les **produits autres que d'intérêts** ont diminué de 17 M\$, ou 31 %, sous l'effet surtout des produits de négociation fixes.

Le **total des charges d'exploitation** a diminué de 1 M\$, ou 2 %, en raison d'une gestion prudente des coûts.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Centre général

Le secteur « centre général » englobe les autres transactions qui ne sont pas directement liées à nos secteurs d'activité.

Survol de la performance financière^{1,2}

Sommaire de l'état du résultat net²

	Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	(10)	4
Produits autres que d'intérêts	30	10
Résultat d'exploitation net	20	14
Total des charges d'exploitation	(182)	(145)
Bénéfice/(perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	(162)	(131)

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 31 M\$ pour l'exercice. Cette baisse est principalement imputable à l'augmentation des coûts par suite de l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada, ce qui tient compte de la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles. Ce facteur a été partiellement atténué par la baisse des dépenses d'investissement en 2023 et la hausse des produits autres que d'intérêts.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

2. Le centre général n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres indiqués ci-dessus présentent un rapprochement des résultats des secteurs opérationnels et de ceux de l'entité.

Sommaire de la performance trimestrielle

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le							
	2023				2022			
	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$
Produits d'intérêts nets	399	428	442	452	479	449	369	337
Produits de commissions nets	183	187	194	189	192	194	196	197
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	45	37	40	27	33	15	24	27
Autres éléments de produits	9	8	5	9	10	7	10	9
Total du résultat d'exploitation	636	660	681	677	714	665	599	570
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	(22)	(26)	(13)	(2)	(28)	(42)	(82)	42
Résultat d'exploitation net	614	634	668	675	686	623	517	612
Total des charges d'exploitation	(386)	(352)	(366)	(366)	(394)	(325)	(319)	(320)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	228	282	302	309	292	298	198	292
Charge d'impôt sur le résultat	(44)	(79)	(84)	(86)	(78)	(79)	(53)	(78)
Bénéfice de la période	184	203	218	223	214	219	145	214
Bénéfice attribuable :								
– à l'actionnaire ordinaire	163	184	198	205	199	206	133	203
– au détenteur d'actions privilégiées	21	19	20	18	15	13	12	11
Bénéfice par action ordinaire de base et après dilution (\$)	0,30	0,33	0,37	0,37	0,36	0,38	0,24	0,37

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

En 2022, les hausses trimestrielles des produits d'intérêts nets s'expliquaient principalement par l'accroissement de la marge d'intérêts nette découlant de l'amélioration des écarts par suite de la réduction des volumes des passifs portant intérêt et de l'essor des prêts. Le bilan ayant poursuivi sa forte croissance, les hausses trimestrielles en 2022 ont également tiré profit des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice. Les baisses trimestrielles en 2023 s'expliquent principalement par la hausse du coût du passif découlant de la montée des taux d'intérêt et de la variation de la composition des dépôts, facteur compensé en partie par la hausse des rendements des actifs.

Les produits de commissions nets englobent des produits de diverses sources qui peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et qui sont touchés par les activités commerciales, le nombre de jours que compte le trimestre et la saisonnalité. À partir du premier trimestre de 2022, on note une tendance sous-jacente d'augmentation des commissions tirées des facilités de crédit en lien avec l'accroissement des volumes des acceptations bancaires et d'intensification des activités au chapitre des cartes de crédit. Cependant, ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les conditions de marché incertaines et le moment auquel les transactions ont lieu, facteur ayant une incidence sur les activités modulées en fonction des événements, ce qui a entraîné une légère diminution sous-jacente des commissions de prise ferme et des commissions générées par les services-conseils. Comme les conditions de marché se sont détériorées en 2022, les commissions tirées des fonds d'investissement sous gestion ont diminué. En 2023, nous continuons d'observer une tendance sous-jacente liée à l'intensification des activités au chapitre des cartes de crédit, ce qui fait augmenter les produits de commissions nets. Ce facteur a été contrebalancé en partie par une tendance à la baisse des commissions tirées des facilités de crédit en raison de la diminution du nombre de nouveaux prêts de notre secteur Services bancaires internationaux, étant donné les conditions de marché toujours difficiles.

De par leur nature, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre. La diminution enregistrée au deuxième trimestre de 2022 a découlé d'une variation défavorable de la valeur d'une facilité de prêt consortiale. La baisse au troisième trimestre de 2022 s'explique principalement par une variation défavorable de l'inefficacité des couvertures, tandis que la baisse au cours du premier trimestre de

2023 s'explique principalement par la volatilité des marchés. Au cours des trimestres de 2023, nous avons noté une tendance à la hausse des produits tirés des activités de négociation relatives aux taux et des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation en raison de la montée des taux d'intérêt.

Les autres éléments de produits comprennent les profits et pertes sur la vente de placements financiers, lesquels peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre en raison des activités de gestion du bilan sous-jacentes.

Les pertes de crédit attendues ont consisté en une charge pour les trois derniers trimestres de 2023, qui découle des nouvelles charges sur les prêts non productifs et de l'incidence de la montée des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires, neutralisées en partie par une reprise liée aux prêts productifs en raison d'une amélioration relative des variables macroéconomiques prospectives. Pour la période allant du troisième trimestre de 2022 au premier trimestre de 2023, les pertes de crédit attendues se sont traduites par une charge découlant principalement des variations défavorables continues des variables macroéconomiques prospectives liées aux prêts productifs. La charge au deuxième trimestre de 2022 s'explique essentiellement par une charge importante au titre d'un prêt de stade 3 qui a été sorti du bilan. La reprise constatée au premier trimestre de 2022 a résulté essentiellement d'une reprise au titre des corrections de valeur attribuables à la COVID-19 liée aux prêts productifs, puisque les variables macroéconomiques de quatre des scénarios ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues se sont légèrement améliorées. Ces facteurs ont été atténués par l'incidence d'une charge reflétant une légère dégradation attribuable au nouveau scénario tenant compte des répercussions prévues de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des pressions inflationnistes sur les perspectives économiques.

Nous avons de nouveau géré nos coûts avec prudence vu le contexte économique en vigueur. L'augmentation des charges d'exploitation au cours du quatrième trimestre de 2022 découle essentiellement de la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et de leur dépréciation, à la suite de l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est amélioré à partir du premier trimestre de 2022, sauf au deuxième trimestre de 2022 où nous avons constaté une charge importante au titre des pertes de crédit attendues. Au cours du premier trimestre de 2023, nous avons enregistré le bénéfice avant la charge d'impôt sur le

résultat le plus élevé à ce jour. La diminution pour le troisième et le quatrième trimestres de 2023 s'explique par la baisse du résultat d'exploitation et la hausse des charges au titre des pertes de crédit attendues.

Survол et perspectives économiques

Les prévisions et projections de la présente section reposent sur l'information et les hypothèses obtenues auprès de sources que nous considérons comme fiables. Si cette information ou ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats économiques réels pourraient différer significativement des perspectives présentées dans cette section.

Poursuite du ralentissement de la croissance économique

Après avoir suscité la surprise par sa vigueur au début de 2023, la croissance économique a ralenti. Le ralentissement est mis en évidence par le recul de 1,1 % du produit intérieur brut (« PIB ») sur une base annualisée, d'un trimestre à l'autre, au cours du troisième trimestre, tandis qu'il devient de plus en plus évident que les dernières hausses des taux d'intérêt nuisent à l'activité économique. Le taux directeur de la Banque du Canada est actuellement de 5,0 %, ayant augmenté de 475 points de base depuis mars 2022.

Malgré l'obstacle que représentent les taux d'intérêt élevés, nous ne prévoyons pas de récession technique (deux trimestres consécutifs pendant lesquels la croissance du PIB recule) ni de récession réelle (un recul prolongé et généralisé de l'activité économique). Ceci s'explique en partie par le fait que la diminution du PIB au troisième trimestre découle principalement d'une chute importante inattendue des exportations de produits pétroliers. En réalité, la demande intérieure a augmenté selon un taux annualisé de 1,3 %. Néanmoins, même si l'activité économique sous-jacente a ralenti la consommation, les dépenses sont demeurées essentiellement inchangées au deuxième et au troisième trimestres. Au cours du quatrième trimestre, nous prévoyons une légère augmentation de la croissance du PIB stimulée par une reprise des exportations et une baisse de 0,5 % de la croissance de la demande intérieure, les dépenses de consommation demeurant essentiellement stables. En fait, la croissance économique au quatrième trimestre pourrait avoir été plus importante que prévu. Le rapport mensuel sur le PIB du secteur de Statistique Canada a indiqué une progression plus élevée que prévu de 0,2 % en novembre, la prévision préliminaire étant une hausse de 0,3 % du PIB d'un mois à l'autre en décembre.

Pour l'ensemble de 2023, le PIB devrait croître de 1,1 %, en baisse par rapport à 3,8 % en 2022. Étant donné la croissance économique limitée au cours du second semestre de 2023 et les taux d'intérêt toujours élevés au début de l'exercice, nous nous attendons à une croissance du PIB de seulement 0,5 % en 2024. Comme la Banque du Canada devrait amorcer un cycle de réduction des taux vers le milieu de l'exercice, l'activité économique devrait s'améliorer au cours du second semestre de 2024. Ce cycle contribuera à augmenter la croissance du PIB pour qu'elle atteigne 1,8 % en 2025.

Niveau démesuré élevé de l'inflation

Alors que la croissance économique a ralenti en réaction aux taux d'intérêt élevés, les prix de l'énergie ont diminué, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement connues précédemment se sont atténuées et l'inflation a diminué. L'inflation a été ramenée à 3,4 % en décembre 2023, alors qu'elle avait atteint un sommet de 8,1 % d'un exercice à l'autre en juin 2022. Cependant, comme elle excède toujours la limite supérieure de la fourchette cible de la Banque du Canada de 1 % à 3 %, l'inflation reste trop élevée.

Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les taux d'intérêt ont été des facteurs clés interreliés qui ont contribué à l'augmentation et à la diminution subséquente de l'inflation, comme l'illustrent les prix des appareils ménagers. Pendant que l'économie se remettait de la pandémie, les taux d'intérêt étaient très peu élevés. Cette situation a stimulé le marché de l'habitation et la demande de biens liés aux ménages, comme les appareils.

Toutefois, des perturbations importantes de la chaîne d'approvisionnement liées à la pandémie ont réduit l'offre d'appareils ménagers. Par conséquent, l'inflation des prix de ces appareils a atteint un sommet de 12,0 % d'un exercice à l'autre en avril 2022. Depuis le milieu de 2022, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement se sont atténuées, et les taux d'intérêt élevés ont nui au marché de l'habitation, ce qui a exercé une pression à la baisse sur les prix des appareils ménagers. En décembre 2023, ces prix avaient diminué de 0,6 % d'un exercice à l'autre.

Même si l'inflation globale a diminué, à court terme, la vigueur de l'inflation de base s'est montrée persistante. Après avoir chuté pour atteindre 2,4 % en novembre, le taux de variation annualisé sur 3 mois de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») a bondi à 3,6 % en décembre, se situant de nouveau dans la fourchette de 3,5 % à 4,0 % où il se tient depuis le milieu de 2022. Le taux d'inflation de base s'élevant à 3,7 % d'un exercice à l'autre en décembre, les pressions inflationnistes sous-jacentes demeurent élevées malgré le ralentissement de la croissance économique et la diminution du taux d'inflation globale.

De plus, un nombre excessif de prix continuent d'augmenter à un rythme effréné. Par exemple, plus de 34 % des articles regroupés dans l'IPC ont un prix qui augmente à un taux d'un exercice à l'autre de plus de 5 %, et 60 % des articles ont un prix qui augmente à un taux annuel de plus de 3 %. Ces données sont beaucoup plus élevées que ce que l'on constaterait si l'inflation se rapprochait de 2 %.

Ainsi, bien que l'inflation ait diminué par rapport à son sommet atteint au milieu de 2022 et que les pressions inflationnistes s'atténuent, il n'y a pas encore de signes évidents indiquant que l'inflation est en voie de se situer à un taux de 2 %. Par conséquent, nous sommes d'avis que la Banque du Canada sera très prudente et n'annoncera pas prématurément que la mission est accomplie.

Prochaine intervention de la Banque du Canada : une réduction, mais pas de sitôt

Néanmoins, lors de sa prochaine intervention, nous prévoyons de la Banque du Canada abaissera le taux. La première réduction de 25 points de base devrait avoir lieu en juin, ce qui fera diminuer le taux directeur à 4,75 %.

Avant d'amorcer un cycle d'assouplissement, le Conseil de direction a indiqué qu'il souhaite avoir une plus grande certitude que l'inflation est clairement en voie de se situer à 2 %. Particulièrement, le Conseil de direction doit observer d'autres signes de l'atténuation des pressions inflationnistes sous-jacentes et, surtout, la Banque du Canada a indiqué qu'elle souhaite constater une diminution constante de l'inflation de base à court terme.

Par ailleurs, la Banque du Canada a mentionné qu'elle a besoin de confirmer la présence d'autres conditions clés avant de modifier la politique, notamment des attentes quant à la baisse de l'inflation à environ 2 % et un assouplissement accru des conditions du marché de l'emploi.

Une fois que le cycle d'assouplissement s'amorcera, nous prévoyons des réductions de taux d'un total de 100 points de base en 2024, ce qui fera diminuer le taux directeur à 4,0 % à la fin de l'exercice. Si le taux d'inflation continue de reculer pour atteindre environ 2 % et que la conjoncture économique permet de façon plus certaine de maintenir un taux d'inflation de 2 %, nous prévoyons des réductions de taux additionnelles de 100 points de base en 2025, ce qui ramènera le taux directeur à 3,0 %.

Assouplissement du marché de l'emploi, mais une tension toujours présente

Alors que la croissance économique a ralenti, certains signes indiquent un assouplissement du marché de l'emploi. La hausse du taux de chômage, qui s'est chiffré à 5,8 % à la fin de 2023, en hausse par rapport à 5,0 % en avril, est le signe le plus évident de l'assouplissement. De plus, le nombre de postes vacants a diminué, passant de plus de un million en mai 2022 à 633 370 en octobre

2023. Ce facteur est important, car le nombre de postes vacants se rapproche des niveaux pré-pandémiques, ce qui indique que les conditions du marché de l'emploi reviennent à la normale.

Toutefois, il y a des indications claires que le marché de l'emploi reste tendu. Plus particulièrement, l'augmentation des salaires qui demeure élevée. En décembre, le salaire horaire moyen a enregistré une croissance annuelle de 5,4 %, en hausse par rapport à 4,8 % en novembre. Bien qu'il semble que la croissance des salaires chutera en deçà de 5,0 % d'un exercice à l'autre dans les mois à venir, elle demeure élevée à court terme. Par exemple, au cours du deuxième semestre, le salaire horaire moyen a augmenté en moyenne de 0,5 % d'un mois à l'autre, comparativement à une moyenne mensuelle de moins de 0,4 % au cours du premier semestre de 2023. La Banque du Canada a affirmé qu'une augmentation annuelle des salaires entre 4 % et 5 % ne cadre pas avec un taux d'inflation de 2 %. Par conséquent, la fermeté de la croissance des salaires est un facteur qui fera probablement hésiter la Banque du Canada à réduire le taux directeur au début de 2024.

Croissance de la population toujours solide

Le taux de chômage augmente, même si la croissance de l'emploi demeure positive. Cette situation s'explique par la hausse rapide de la population. La population du Canada a augmenté de 1,25 million en 2023, soit un taux de croissance de 3,2 % d'un exercice à l'autre et le taux de croissance annuel le plus rapide depuis la fin des années 1950. Cette croissance découle de l'arrivée d'un nombre considérable de non-résidents, dont une partie peut découler de l'immigration nette, ou d'une augmentation du nombre de résidents permanents. Toutefois, près des deux tiers de la hausse de la population sont attribuables aux résidents non permanents (travailleurs étrangers temporaires, étudiants internationaux et réfugiés).

L'augmentation de la population a une incidence sur le marché de l'emploi. Selon Statistique Canada, le nombre de personnes à l'emploi doit augmenter d'environ 50 000 par mois afin d'assurer la constance du taux d'emploi. Le taux d'emploi correspond au ratio des personnes à l'emploi par rapport à la population âgée de 15 ans et plus. À titre de référence, entre 2017 et 2019, période pendant laquelle la migration internationale nette a été plus modérée, le nombre de personnes à l'emploi devait augmenter de 25 000 par mois afin d'assurer la constance du taux d'emploi.

Depuis avril, le nombre de personnes à l'emploi a augmenté de 22 800 en moyenne seulement. Par conséquent, le taux d'emploi global a diminué, passant de 62,4 % à 61,6 %. Ainsi, la demande de travailleurs ne permet plus de suivre l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre potentielle. Cette situation indique qu'un desserrement du marché de l'emploi a lieu sans que les entreprises réduisent leurs effectifs.

Croissance de la population et logement

La hausse rapide de la population, particulièrement l'augmentation de la population dans la catégorie des résidents non permanents, exacerbe le resserrement du marché de l'habitation, surtout dans le marché locatif, étant donné l'augmentation très limitée du nombre d'unités locatives au cours des vingt dernières années. Les loyers, tels que mesurés par l'IPC, ont augmenté à un rythme annuel de 7,4 % en novembre, soit le rythme d'augmentation des loyers le plus rapide depuis le début des années 1980.

Les taux d'intérêt élevés amplifient également les difficultés liées à l'abordabilité, ce qui restreint l'accès à la propriété pour certains locataires. L'indice d'accessibilité à la propriété de la Banque du Canada, qui représente la proportion du revenu disponible qui couvrirait les dépenses liées à l'habitation, a dépassé 55 % au troisième trimestre, un sommet en 40 ans. Par conséquent, certains propriétaires de maisons potentiels demeurent locataires, même si l'augmentation de la population des non-résidents provoque une hausse rapide de la demande pour un nombre d'unités locatives déjà limité.

Confiance des consommateurs minée par les préoccupations financières

Les ménages ressentent le resserrement causé par l'augmentation des prix et des taux d'intérêt. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Tiff Macklem, a affirmé lors d'entrevues menées à la fin de l'exercice que ces facteurs expliquent pourquoi la confiance des consommateurs se rapproche des creux atteints pendant la pandémie. Ce point est important, car la confiance des consommateurs s'est détériorée malgré le fait que le marché de l'emploi demeure solide d'un point de vue historique. Habituellement, un marché de l'emploi vigoureux indiquerait un niveau élevé de la confiance des consommateurs. Actuellement, ce n'est pas le cas, ce qui signale que les pressions financières subies par les ménages s'accroissent.

Des signes montrent que les pressions financières s'accumulent, comme le nombre de propositions de consommateurs qui a atteint un sommet, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de personnes cherchent de l'aide pour gérer leurs obligations financières. En outre, le ratio du service de la dette des ménages a augmenté pour se chiffrer à 15,2 % du revenu disponible au troisième trimestre, soit un sommet sans précédent.

Cela dit, dans l'ensemble, les ménages sont toujours en mesure de verser leurs paiements hypothécaires. En effet, le taux de défaillance lié aux prêts hypothécaires demeure très bas, s'étant chiffré à 0,16 % en août 2023, légèrement au-dessus de la donnée la plus faible jamais enregistrée de 0,14 % à la fin de l'année 2022. La hausse du taux de chômage constitue un facteur clé qui influe sur l'augmentation du taux de défaillance lié aux prêts hypothécaires.

Selon nous, la légère augmentation des défaillances liées aux prêts hypothécaires découle de la souplesse démontrée par les prêteurs à l'endroit des emprunteurs qui font face à des taux d'intérêt plus élevés au moment du renouvellement des prêts hypothécaires et du maintien de la solidité du marché de l'emploi, caractérisée par une croissance élevée des salaires en dépit du ralentissement économique. Par conséquent, malgré les pressions financières dans le secteur des ménages, de nombreux ménages sont en mesure d'y réagir et d'absorber l'incidence de l'augmentation des prix et des taux d'intérêt. Ainsi, la croissance des dépenses de consommation a ralenti mais n'a pas été inhibée.

Nous prévoyons un ralentissement du marché de l'emploi, mais une croissance de l'emploi toujours positive. Par conséquent, les risques financiers qui pèsent sur les ménages devraient demeurer gérables, même si un plus grand nombre de prêts hypothécaires devront être renouvelés selon des taux plus élevés au cours des trimestres à venir.

Une détérioration rapide du marché de l'emploi demeure l'un des risques les plus sérieux en ce qui a trait aux perspectives économiques. Ainsi, si les entreprises se rendent compte qu'elles doivent réduire leurs effectifs afin de contrôler les coûts dans un contexte de diminution des profits, les signes indiquant des tensions financières augmenteraient probablement rapidement.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Comme toutes les institutions financières canadiennes, nous sommes confrontés à des changements de réglementation qui se succèdent à un rythme accéléré. Les paragraphes qui suivent présentent un sommaire des principaux changements de réglementation et de leur incidence potentielle sur nos résultats ou nos activités.

Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »)

En mars, le BSIF a publié la version définitive de sa ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*, qui inclut deux lignes directrices : la gouvernance et la gestion des risques et la communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques. En tant que petite et moyenne institution de dépôt (PMB), la banque sera tenue de présenter de l'information conformément à ces lignes directrices pour l'exercice qui sera clos en 2025. L'information sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) sera présentée à partir de l'exercice qui sera clos en 2026. Nous continuons de surveiller et de nous préparer à suivre de près les faits nouveaux concernant la réglementation, les cadres et les lignes directrices sur les changements climatiques, lesquels évoluent rapidement, qui s'appliquent à nos activités.

Au cours du deuxième trimestre, la banque a mis en œuvre les réformes de Bâle III conformément à la version définitive de la ligne directrice sur les normes de fonds propres et de la ligne directrice sur les exigences de levier émises par le BSIF, sauf les chapitres liés au risque de marché et au rajustement de la valeur de crédit qui entreront en vigueur au premier trimestre de 2024. L'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques (« APR ») qui en a découlé, accompagnée d'une hausse de l'ajustement du plancher de fonds propres, reflète les modifications importantes suivantes apportées dans la version révisée de la ligne directrice sur les normes de fonds propres :

- pour les portefeuilles fondés sur les notations internes (« NI »), l'élimination d'un facteur scalaire de 6 % des APR fondés sur les NI;
- la mise en œuvre d'un modèle révisé pour l'exposition en cas de défaut (« ECD »), clientèle de gros, qui entraîne des APR fondés sur les NI moins élevés en moyenne;
- pour le plancher de fonds propres selon les APR calculés selon l'approche standard, une inclusion pour la première fois, un APR au titre du risque opérationnel révisé selon un modèle fondé sur les revenus et les pertes historiques;
- la version révisée de l'approche standard est plus sensible au risque, surtout pour les expositions sur la clientèle de gros, garanties par des sûretés liées à des biens immobiliers et des prêts destinés à l'acquisition de terrains, et à l'aménagement de terrains et à la construction de bâtiments peuvent se voir attribuer un coefficient de pondération du risque aussi élevé que 150 %;
- la réduction du coefficient de plancher de fonds propres de 70 % à 65 %; une réduction progressive pour atteindre 72,5 % d'ici 2026 est nécessaire, selon une progression annuelle de 2,5 %.

Les révisions apportées aux exigences de divulgation en vertu du troisième pilier existantes en vigueur au deuxième trimestre tiennent compte des modifications susmentionnées.

En mai 2023, le BSIF a lancé un examen du régime de liquidité prévu par la ligne directrice Normes de liquidité, (« NL ») au regard des sources de financement de gros assorties de caractéristiques semblables à celles du financement de détail, comme les fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé. Cet examen a pour but d'évaluer s'il est nécessaire d'ajouter de nouvelles catégories de financement de gros pour refléter

adéquatement les risques associés à ces produits de gros qui sont semblables à des produits de détail.

En juin 2023, le BSIF, la Banque du Canada et la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC ») ont soumis à consultation la version à l'étude de ses relevés sur les risques climatiques pour les institutions financières fédérales (« IFF »). Une fois parachevés, ces relevés permettront de recueillir des données sur les émissions et les expositions liées au climat directement auprès des IFF. Le BSIF pourra ainsi fonder ses activités d'élaboration de politiques, de réglementation et de surveillance prudentielle sur des données probantes en ce qui a trait à la gestion des risques climatiques.

De plus, en juin 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-13, *Gestion du risque lié aux technologies et du cybersécurité*, qui décrit les attentes du BSIF quant au signalement d'un incident lié à la technologie ou à la cybersécurité qui touche les régimes de retraite privés fédéraux. La ligne directrice B-13 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

En septembre 2023, le BSIF a publié une mise à jour en ce qui concerne son mandat élargi. Pour les prochaines étapes, le BSIF tiendra des premières discussions avec les parties intéressées. Ainsi, en octobre 2023, le BSIF a soumis à la consultation une version à l'étude de la *Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité*, qui apporte des clarifications pour les institutions financières. Le BSIF a également publié une version à l'étude révisée de la Ligne directrice E-21, *Résilience opérationnelle et gestion du risque opérationnel*, qui énonce les attentes en vue de renforcer la capacité des institutions financières fédérales (IFF) à se préparer aux risques opérationnels et aux incidents liés à l'intégrité et à la sécurité, et à s'en remettre. En outre, le BSIF a publié une version à l'étude de son exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques, qui vise à améliorer la compréhension qu'ont les IFF au sujet des risques climatiques auxquels elles pourraient être exposées afin de renforcer leur capacité à mener des analyses de scénarios et des évaluations du risque climatique.

En outre, en septembre 2023, le BSIF a publié un avis relatif à la réglementation sur le risque lié à l'immobilier commercial. Il élève les attentes à l'égard des institutions financières fédérales afin qu'elles maintiennent de saines pratiques de gestion du risque lié aux prêts immobiliers commerciaux dans un contexte de vulnérabilité. Les consignes provisoires sur le plan de la réglementation permettent de faire face à l'environnement de risque accru en renforçant et en précisant les attentes à l'égard des saines pratiques de gestion du risque lié aux prêts immobiliers commerciaux, notamment au chapitre de la gouvernance, de la souscription et de la gestion des comptes et des portefeuilles.

En octobre 2023, le BSIF a publié la ligne directrice sur les normes de fonds propres 2024 et une version révisée de son recueil d'instructions des normes de fonds propres de Bâle, qui entrent en vigueur au premier trimestre de 2024. La version révisée de la ligne directrice sur les normes de fonds propres s'appuie sur les normes de fonds propres 2023 et tient compte des ajustements et les clarifications communiquées précédemment dans la foire aux questions (« FAQ ») sur les réformes de Bâle III.

En octobre 2023, le BSIF a également annoncé que les fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé continueront de devoir respecter une norme de liquidité de 100 %.

En novembre 2023, le BSIF a soumis à la consultation la version révisée de la ligne directrice E-23, *Gestion du risque de modélisation*, laquelle adopte une approche flexible fondée sur des principes, qui permet aux institutions financières fédérales et aux régimes de retraite d'adapter les politiques, les procédures et les processus liés à la gestion du risque de modélisation selon leur taille et leur complexité. La version définitive de la ligne directrice devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

En novembre 2023, le BSIF a également publié la version définitive du Gabarit du relevé des données sur le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») et des instructions afférentes. Les premiers dépôts devraient avoir lieu d'ici le 31 mars 2024 et les petites et moyennes institutions de dépôt doivent utiliser les données à la clôture de l'exercice 2023.

Protection des consommateurs

En février 2023, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (« ACFC ») a publié un bulletin d'information intitulé *Accès aux services bancaires de base : ouverture d'un compte de dépôt de détail* (le « bulletin »). Le bulletin précise comment les banques doivent s'acquitter de leur obligation d'ouvrir un compte de dépôt de détail prévue au paragraphe 627.17(1) de la *Loi sur les banques*, lorsque les consommateurs leur présentent des pièces d'identité autres que les pièces d'identité standards. L'ACFC s'attend à ce que les banques fassent preuve de souplesse, conformément à la *Loi sur les banques*, afin d'aider activement les consommateurs à obtenir accès à des services bancaires.

En juillet 2023, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a publié la version définitive de la ligne directrice sur les prêts hypothécaires existants des consommateurs dans des circonstances exceptionnelles. La ligne directrice précise les attentes de l'ACFC à l'égard des IFF afin de soutenir les consommateurs à risque de se retrouver en situation de défaut de paiement en raison de circonstances exceptionnelles, comme les effets combinés de l'endettement élevé des ménages, des hausses rapides des taux d'intérêt et de l'augmentation du coût de la vie.

Marchés et valeurs mobilières

En février 2023, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont publié un avis pour assurer que les intervenants du marché sont au courant de certains faits nouveaux et enjeux liés à la transition en ce qui concerne l'abandon à venir du taux CDOR et l'abandon connexe attendu de l'émission des acceptations bancaires.

Gouvernement du Canada

Code criminel

En décembre 2023, le gouvernement du Canada a soumis à consultation le *Règlement sur le taux d'intérêt criminel* qui vise à exempter certains types de prêts du taux d'intérêt criminel lorsque ces types de prêts ne conduisent pas à des pratiques de prêts à conditions abusives. Le projet de règlement entrerait en vigueur trois mois après l'inscription afin de permettre aux prêteurs d'adapter leurs opérations, les systèmes informatiques, la signalisation et le marketing, pour s'harmoniser avec les exigences.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* a été modifiée afin, notamment, d'exiger des personnes ou des entités visées à l'article 5 de cette loi qu'elles déclarent au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada les divulgations effectuées sous le régime de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* ou de la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus* (loi de Sergueï Magnitski).

Estimations et jugements critiques*

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant des événements futurs.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments abordés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre à ceux sur lesquels les estimations de la direction ont été fondées, ce qui donnerait lieu à

des conclusions nettement différentes de celles que la direction aura formulées pour l'établissement des états financiers consolidés de 2023. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et des jugements critiques sont présentées ci-après. Il est question de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

Au cours de 2023, la banque a effectué une évaluation mise à jour pour déterminer si des ajustements doivent être apportés aux valeurs comptables en raison de l'annonce de l'entente visant la vente du Groupe HSBC à la RBC, qui devrait être conclue le 28 mars 2024, sous réserve des conditions de clôture habituelles. Il y a peu d'incidence sur les jugements et les estimations utilisés aux fins de la préparation des états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la réévaluation se rapporte principalement à l'amortissement accéléré continu de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles. D'autres informations sont présentées à la note 18. Au 31 décembre 2023, aucune provision ne devait être constituée pour la valeur comptable ou l'obligation au titre des prestations de retraite et aucun ajustement ne devait leur être apporté.

Pertes de crédit attendues

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer les pertes de crédit attendues (« PCA ») est décrite à la note 2. La détermination des pertes de crédit attendues est complexe et exige l'utilisation de modèles, d'une grande quantité de données et de données d'entrée et d'hypothèses interreliés. Les jugements les plus importants consistent à définir ce qui est considéré comme une augmentation marquée du risque de crédit, c'est-à-dire ce qui détermine le transfert d'un stade à l'autre, à établir la durée de vie des facilités renouvelables et le moment de leur comptabilisation initiale et à formuler des hypothèses et des estimations pour y intégrer des informations pertinentes concernant des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. Un degré élevé d'incertitude entre en jeu dans la formulation d'estimations basées sur des hypothèses présentant une subjectivité élevée et une forte sensibilité aux facteurs de risque.

Les modèles de calcul de la probabilité de défaillance (« PD »), de l'exposition en cas de défaillance (« ECD ») et de la perte en cas de défaillance (« PCD ») servant à étayer ces évaluations sont examinés sur une base régulière à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Il est nécessaire d'exercer son jugement afin de déterminer et calibrer les modèles de calcul de la PD, de l'ECD et de la PCD, ce qui signifie notamment de poser des jugements raisonnables et justifiables quant à la façon dont ces modèles réagissent aux conditions économiques en vigueur ou celles à venir.

De plus, il faut poser des jugements concernant la sélection des données d'entrée, des hypothèses, des modèles et des prévisions économiques, ce qui signifie notamment de déterminer si suffisamment de prévisions fondées sur des pondérations probabilistes comme il se doit ont été prises en compte aux fins du calcul objectif des pertes prévues. Les ajustements qualitatifs et quantitatifs apportés par la direction qui ne sont pas déjà pris en compte dans les estimations issues des modèles afin de tenir compte de récents événements majeurs, des limites et des lacunes des modèles et des données ainsi que des jugements des spécialistes du crédit exigent également une part de subjectivité.

La section « Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA » du présent rapport décrit les hypothèses qui ont été posées pour calculer les PCA et donne une indication des différentes pondérations qui ont été appliquées à diverses hypothèses économiques.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur des instruments financiers est décrite à la note 2. Le prix coté sur le principal marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. S'il n'existe pas de marché actif pour un instrument financier donné, une technique d'évaluation est utilisée.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées. Le calcul de la juste valeur relève alors davantage du jugement. Un instrument est classé intégralement comme ayant été évalué au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante du bénéfice à l'origine de l'instrument ou plus de 5 % de sa valeur est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le prix auquel une transaction pourrait être conclue dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (par exemple, on peut avoir recours aux données sur les prix fixés par consensus).

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser l'impôt sur le résultat et les actifs d'impôt différé est décrite à la note 2. Les lois fiscales sont complexes et incertaines et peuvent prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les administrations fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon nos meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des administrations fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale. Les principaux jugements concernent la rentabilité future prévue et le caractère applicable des stratégies de planification fiscale, notamment les réorganisations d'entreprise.

Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 2. Dans le cadre de son programme de rémunération, la banque fournit à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies qui ne sont pas offerts aux nouveaux participants. En consultation avec ses actuaires, la banque formule certaines hypothèses afin d'évaluer ses obligations au titre de ces régimes à prestations définies qui sont présentés à la note 5.

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies ont trait au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires qui forment la base de l'évaluation des coûts futurs des régimes. La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en tenant compte du taux de rendement moyen courant et approximatif des obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées.

Immobilisations incorporelles

La méthode que la banque utilise pour la comptabilisation, l'évaluation des pertes de valeur et l'amortissement des immobilisations incorporelles est décrite à la note 2.

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si des faits ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle pourrait ne pas être recouvrable. La détermination de la durée d'utilité sur laquelle les immobilisations incorporelles sont amorties exige de poser un jugement quant à la durée de la période pendant laquelle l'immobilisation incorporelle devrait générer des avantages économiques. La direction formule ces jugements en tenant compte des faits et des circonstances existantes.

Provisions

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les provisions est décrite à la note 2. La comptabilisation et l'évaluation des provisions exigent que la banque formule plusieurs jugements, hypothèses et estimations. La détermination de l'existence d'une obligation actuelle et, si tel est le cas, du montant au titre de la provision, exige de formuler les jugements, les hypothèses et les estimations les plus importants.

La banque a recours à des conseils de professionnels pour l'évaluation des litiges et des obligations semblables. Les provisions liées aux actions en justice et aux litiges de nature réglementaire exigent habituellement une plus grande part de jugement que les autres types de provisions. Lorsque les actions et les litiges en sont aux premières étapes, il peut être difficile de formuler des jugements comptables en raison du degré d'incertitude élevé associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et d'estimer la probabilité et le montant de la sortie de trésorerie qui pourrait en découler. Au fur et à mesure que ces questions évoluent, la direction et les conseillers juridiques évaluent régulièrement si des provisions doivent être comptabilisées et révisent les estimations antérieures, au besoin. Lors des étapes plus avancées, il est habituellement plus facile de formuler des estimations plus précises quant aux résultats possibles.

Les provisions liées aux actions en justice et aux litiges de nature réglementaire demeurent très sensibles aux hypothèses utilisées aux fins des estimations. Les litiges, les enquêtes et les demandes en cours peuvent entraîner un large éventail de résultats possibles. Par conséquent, il est souvent impossible de quantifier les résultats éventuels des questions sur une base individuelle. De plus, il n'est pas possible de quantifier de façon significative les résultats éventuels dans l'ensemble pour ces types de provisions, en raison de la nature diversifiée et des circonstances qui entourent ces questions et du degré d'incertitude élevée qui existe.

Changements de méthodes comptables en 2023

La banque a adopté, à compter du 1^{er} janvier 2023, les dispositions de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la banque. La banque a également adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications relatives aux normes qui ont eu une incidence négligeable sur ces états financiers. Elle a appliqué ses méthodes comptables avec cohérence.

Changements comptables à venir

Modifications mineures des normes IFRS de comptabilité

L'IASB a publié plusieurs modifications mineures des normes IFRS de comptabilité qui s'appliqueront à compter des 1^{er} janvier 2024 et 2025. Nous prévoyons que leur adoption aura une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre bilan consolidé. Ces arrangements comprennent les garanties et les lettres de crédit.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaires et commerciales au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts du présent rapport de gestion.

La note 26 renferme plus de détails sur les arrangements hors bilan.

Instruments financiers

Étant donné la nature des activités de la banque, les instruments financiers composent une bonne partie de son bilan. La banque peut en tirer des profits de négociation, des intérêts et des produits de commissions. Les instruments financiers comprennent notamment la trésorerie, les comptes des clients, les titres, les prêts, les avances, les dérivés utilisés à des fins de couverture ou détenus à des fins de transaction, les mises en pension, les passifs de titrisation et les créances subordonnées. Nous utilisons des instruments financiers dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation. Ces dernières comprennent les prêts, les placements, les activités de couverture et les activités de gestion du bilan. Les activités de négociation comprennent l'achat et la vente de titres et la négociation de dérivés et d'instruments de change pour faciliter les opérations de clients et fournir des liquidités et, dans une moindre mesure, des activités de tenue de marché.

La comptabilisation des instruments financiers, qui fait appel au jugement, est effectuée selon le classement de ceux-ci. On trouve une description détaillée du classement et de l'évaluation des instruments financiers à la note 2.

Il est possible que l'utilisation d'instruments financiers expose la banque à des risques de marché, de crédit ou de liquidité, ou encore qu'elle la protège contre ceux-ci. On trouve à la page 25 du rapport de gestion une description de la méthode qu'emploie la banque pour gérer ces risques.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décisions en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque;
- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux normes IFRS de comptabilité et que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction; et
- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

En 2023, la direction a, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances ou sous leur supervision, évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telles qu'elles sont prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. L'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en mai 2013. À la lumière de ces évaluations, la direction a conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, étaient efficaces au 31 décembre 2023.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme la banque fait partie de l'un des plus importants établissements de services financiers du monde, elle profite de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. La banque fournit et obtient des services ou conclut des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et elle tire parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions d'exploitation.

Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 28 contient plus de détails à ce sujet.

En 2023, une facilité de prêt à court terme de HSBC Hong Kong est arrivée à échéance et a été remboursée.

Le 18 septembre 2023, ServCo a transféré certains services partagés à la banque. Le transfert n'avait pas pour but de bénéficier d'avantages économiques résultant des modifications apportées aux activités, mais correspond plutôt à un réarrangement de l'organisation des activités au sein des entités juridiques qui sont soumises au contrôle commun de HSBC Holdings, qui agit en sa qualité d'actionnaire ultime. Le transfert de personnel et d'autres actifs connexes n'a pas d'incidence importante sur l'ensemble des résultats financiers, la situation financière, ni les activités de la banque.

La contrepartie payée à Servco dans le cadre de la transaction s'élève à 2 M\$. La combinaison des passifs nets repris et de la contrepartie payée est comptabilisée en capitaux propres en tant que dividende réputé de 4 M\$ versé à l'actionnaire ultime.

En tant que filiale en propriété exclusive, toutes nos actions ordinaires et privilégiées sont indirectement détenues par HSBC Holdings.

Risques

	Page
Notre méthode de gestion des risques	25
Notre tolérance au risque	25
Gestion des risques	26
Principaux faits nouveaux en 2023	28
Principaux risques associés à nos activités bancaires	29
Risque de crédit	30
Risque de trésorerie	46
Risque de marché	53
Risque lié aux changements climatiques	55
Risque lié à la résilience	56
Risque de non-conformité à la réglementation	56
Risque lié aux crimes financiers	57
Risque lié aux modèles	58
Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs	58

Notre méthode de gestion des risques

Notre tolérance au risque

Nous reconnaissons l'importance d'une culture de gestion des risques bien implantée, ce qui renvoie aux attitudes, opinions, valeurs et normes qui nous sont communes et qui dictent nos comportements en ce qui a trait à la sensibilisation aux risques, à la prise de risques et à leur gestion. Tous nos employés sont responsables de cette gestion, mais c'est au conseil qu'en revient la responsabilité ultime.

Nous tentons de bâtir notre entreprise en vue de l'avenir en parvenant à un juste équilibre entre les considérations sociales, environnementales et économiques dans chaque décision que nous prenons. Nos priorités stratégiques s'appuient sur notre volonté de mener nos activités de manière durable, ce qui nous aide à nous acquitter de nos responsabilités sociales et à gérer notre profil de risque. Nous entendons gérer et atténuer les risques liés aux changements climatiques, qu'il s'agisse de risques matériels ou de transition, et continuer d'en tenir compte dans notre mode de gestion et de surveillance des risques internes et de ceux inhérents à nos clients.

Les principes suivants servent à définir la tolérance au risque de l'ensemble de la banque et à déterminer le mode de gestion de nos activités et des risques.

Situation financière

- Nous entendons maintenir une excellente position en matière de capital, laquelle est établie au moyen des ratios du capital réglementaires et internes.
- Nous gérons la liquidité et le financement à l'échelle de chaque entité.

Modèle d'exploitation

- Nous tentons de générer des rendements qui reflètent notre degré de tolérance au risque et une forte capacité de gestion des risques.
- Nous avons pour objectif de réaliser un bénéfice durable et des rendements constants pour notre actionnaire.

Pratique en affaires

- Nous atténuons, au besoin, le risque réputationnel qui peut découler de nos activités et de nos décisions commerciales.
- Nous ne tolérons nullement le fait de causer délibérément ou sciemment du tort à nos clients ou de ne pas respecter la lettre ou l'esprit des exigences réglementaires.
- Nous ne tolérons pas une conduite inappropriée sur le marché de la part d'un membre du personnel ou de tout secteur d'activité.

- Nous nous engageons à gérer les risques liés aux changements climatiques qui ont une incidence sur notre situation financière et à atteindre notre objectif de carboneutralité.
- Nous surveillons le risque non financier par rapport à notre tolérance au risque, ce qui inclut l'exposition aux procédures internes, aux personnes ou aux systèmes déficients ou inadéquats, ou aux événements qui ont une incidence sur nos clients ou qui peuvent entraîner des rendements sous-optimaux pour nos actionnaires, la censure ou les atteintes à la réputation.

Application à l'échelle de l'entreprise

Notre tolérance au risque tient compte des risques financiers et non financiers. Nous définissons les risques financiers comme les risques de perte financière en raison de nos activités commerciales. Nous prenons activement ce type de risque afin d'optimiser la valeur pour nos actionnaires et notre bénéficiaire. Les risques non financiers s'entendent des risques de non-réalisation de notre stratégie ou de nos objectifs en raison de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Le conseil examine et approuve la tolérance au risque de la banque deux fois l'an afin de s'assurer qu'elle demeure appropriée. Cette tolérance au risque est analysée, établie et peaufinée en tenant compte :

- de sa concordance avec notre stratégie, nos objectifs, nos valeurs et les besoins de nos clients;
- des tendances soulignées dans d'autres rapports sur les risques;
- des échanges avec les responsables de la gestion des risques au sujet de l'évolution de ceux-ci;
- de la vigueur de notre capital, de notre liquidité et de notre bilan;
- du respect des lois et règlements pertinents;
- de l'efficacité de l'environnement de contrôle applicable servant à atténuer les risques, ce qui tient compte des notations des risques dégagées par les évaluations du contrôle des risques;
- de la fonctionnalité, de la capacité et de la résilience des systèmes servant à la gestion des risques; et
- du nombre d'employés qui ont les compétences requises pour gérer les risques.

Nous définissons de manière formelle notre tolérance au risque par voie d'une politique de tolérance au risque. Le fait d'établir notre tolérance au risque nous assure que nous convenons d'un degré de risque approprié eu égard à notre stratégie. Ainsi, notre tolérance au risque oriente notre processus de planification financière et aide la haute direction à attribuer des capitaux aux activités commerciales, aux services et aux produits.

La politique de tolérance au risque se compose d'énoncés qualitatifs et de paramètres quantitatifs qui concernent les risques financiers et les risques non financiers. Cette politique sert à l'élaboration des stratégies des différents secteurs d'activité, à la planification stratégique et commerciale et à la rémunération. Les résultats obtenus eu égard à l'observation de la politique de tolérance au risque sont présentés à la réunion sur la gestion des risques (« RGR ») de la banque tout comme le sont les principaux indicateurs de risque afin que tout dépassement de notre seuil d'appétit pour le risque soit dûment ciblé et analysé et que des mesures d'atténuation puissent être élaborées. La soumission de ce rapport permet de cerner et de réduire rapidement les risques et de déterminer de façon éclairée la rémunération ajustée en fonction des risques afin de favoriser une culture de gestion des risques rigoureuse.

Gestion des risques

Nous considérons que le rôle premier de la gestion des risques est la protection de nos clients, de nos activités, de nos collègues, de notre actionnaire et des collectivités auprès desquelles nous œuvrons tout en nous assurant de pouvoir exécuter notre stratégie et de réaliser une croissance durable. Pour mieux y parvenir, nous avons recours au modèle des trois lignes de défense qui est décrit à la page 27.

La mise en œuvre de notre stratégie commerciale, laquelle englobe des programmes liés à la réglementation et à la transformation, demeure une grande priorité. Au fil de nos activités de transformation, nous gérons activement les risques qu'elles engendrent. De plus, nous procédons régulièrement à des évaluations des risques, dont ceux que posent diverses stratégies, afin d'assurer de conserver à notre emploi des employés clés qui contribuent au maintien d'une exploitation sécuritaire.

Nous voulons utiliser un cadre exhaustif de gestion des risques à tous les échelons de l'organisation et pour tous les types de risques. Ce cadre s'appuie sur notre culture et nos valeurs et cela se reflète dans les principes, politiques et pratiques clés dont nous nous servons pour gérer les risques importants, et ce, qu'ils soient financiers ou ne le soient pas. Notre cadre de gestion des risques favorise un suivi permanent des risques, en plus de contribuer à la sensibilisation à ceux-ci et de promouvoir un processus de prise de décisions opérationnelles et stratégiques et un processus de signalement aux paliers supérieurs judicieux. Il permet également d'avoir une approche logique en ce qui a trait à la définition, l'évaluation, la gestion et le signalement des risques que nous acceptons et prenons dans le cadre de nos activités, et des responsabilités clairement définies. Nous examinons et peaufinons activement notre cadre de gestion des risques et notre approche de gestion des risques au moyen des activités portant sur nos ressources humaines et leurs compétences, notre gouvernance, la gestion et la communication de l'information, les modèles de gestion du risque de crédit et les données. Les fonctions responsables de la conformité et de la gestion des risques sont indépendantes des secteurs d'activité, y compris nos services de vente et de négociation. Ces fonctions peuvent ainsi remettre des idées en question, surveiller et amener un équilibre approprié entre risque et rendement dans la prise de décisions.

Notre cadre de gestion des risques

Le tableau suivant et les descriptions qu'il contient résument les principaux éléments de notre cadre de gestion des risques, notamment la gouvernance et la structure, les outils de gestion des risques et notre culture, ces éléments nous aidant à faire concorder le comportement des employés avec le degré de tolérance au risque.

Principaux éléments de notre cadre de gestion des risques

Valeurs et culture de gestion des risques de la HSBC		
Gouvernance du risque	Gouvernance du risque par des non-dirigeants	Le conseil approuve le degré de tolérance au risque, les plans et les objectifs de rendement de la banque et en donne l'orientation, et il est conseillé par son comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.
	Gouvernance du risque par les dirigeants	Notre structure de gouvernance du risque par les dirigeants fait en sorte qu'ils sont responsables de la gestion de tous les risques à l'échelle de l'entreprise, y compris des principaux cadres et politiques de gestion des risques.
Rôles et responsabilités	Modèle des trois lignes de défense	Notre modèle des trois lignes de défense définit les rôles et les responsabilités liés à la gestion des risques. Une fonction de gestion des risques indépendante contribue à assurer l'équilibre nécessaire dans les décisions axées sur le rapport risque-rendement.
Processus et outils	Tolérance au risque	La banque utilise des processus servant à identifier, évaluer, surveiller, gérer et signaler les risques afin de veiller à ce que nous respections notre tolérance au risque.
	Outils de gestion des risques à l'échelle de l'organisation Gestion proactive des risques, identification, évaluation, surveillance, gestion et signalement	
Contrôles internes	Politiques et procédures	Les politiques et procédures définissent les exigences de contrôle minimales nécessaires à la gestion de nos risques.
	Activités de contrôle	Le cadre de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience définit les normes minimales et les processus de gestion des risques opérationnels et des contrôles internes.
	Systèmes et infrastructure	La banque a recours à des systèmes et/ou processus qui permettent l'identification, la collecte et l'échange d'information à l'appui des activités de gestion des risques.

Gouvernance du risque

Le conseil a la responsabilité ultime d'assurer une gestion efficace des risques et d'approuver le degré de tolérance au risque de la banque. Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite le conseille sur les questions liées aux risques.

Bénéficiant de l'appui des participants à la RGR, le chef de la gestion des risques est responsable du suivi permanent, de l'évaluation et de la gestion des conditions du risque ainsi que de la surveillance de l'efficacité du cadre de gestion des risques.

Le chef de la gestion des risques est responsable de la supervision du risque réputationnel et il est secondé par les comités sur le risque réputationnel et la sélection des clients qui comptent tous les secteurs d'activité. Ces comités analysent les questions associées

aux clients, aux opérations et aux tiers qui posent un risque réputationnel qui pourrait nuire fortement à la banque ou qui exigent une décision, au niveau du secteur d'activité, afin d'assurer que la méthode de gestion des risques est uniforme à l'échelle de la banque.

La responsabilité de la gestion des risques au quotidien est déléguée à des hauts dirigeants qui sont responsables individuellement de la prise de décisions. La gestion des risques est l'affaire de tout le personnel.

Nous avons recours à une structure de gouvernance du risque par les dirigeants afin d'assurer une surveillance adéquate et la responsabilisation à l'égard des risques, ce qui facilite la communication des informations et le report de questions à la RGR. Cette structure est résumée dans le tableau suivant.

Structure de gouvernance pour la gestion des risques

Autorité	Membres	Exemples de responsabilités :
Réunion sur la gestion des risques	Chef de la gestion des risques Chef de la direction Chef des finances Chef de l'exploitation Responsable en chef, conformité à la réglementation Responsable en chef, ressources humaines Responsable en chef, communications Avocate générale Responsables en chef des quatre secteurs d'activité Tous les autres membres du comité de direction de la banque	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer le chef de la gestion des risques dans l'exercice des responsabilités de gestion des risques qui lui sont déléguées par le conseil Superviser la mise en œuvre d'initiatives liées à la tolérance au risque et du cadre de gestion des risques de l'entreprise Faire l'évaluation prospective des conditions du risque, analyser des incidences possibles sur les risques et prendre les mesures appropriées Faire le suivi de toutes les catégories de risques et déterminer les mesures appropriées pour atténuer ceux-ci Faire la promotion d'une culture de soutien à l'égard de la gestion des risques et de la conduite en la matière.

Nos responsabilités

Il incombe à tous les employés d'identifier et de gérer les risques inhérents à leur rôle. Leur rôle est défini au moyen du modèle des trois lignes de défense, qui tient compte de nos activités et des structures fonctionnelles, tel qu'il est décrit ci-après.

Trois lignes de défense

Pour instaurer un environnement de contrôle rigoureux de gestion des risques, nous employons le modèle des trois lignes de défense fondées sur les activités. Ce modèle circonscrit les obligations de reddition de comptes à la direction et les responsabilités à l'égard de la gestion des risques et de l'environnement de contrôle.

Le modèle sous-tend notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, en favorisant la collaboration et en permettant une coordination efficace des activités de gestion des risques et de contrôle. Les trois lignes de défense se résument comme suit :

- La première ligne de défense est responsable des risques et elle doit repérer, consigner, signaler et gérer les risques en accord avec notre tolérance au risque ainsi que s'assurer que les contrôles et évaluations appropriés sont en place pour les atténuer.
- La deuxième ligne de défense remet en question les mesures de la première ligne de défense aux fins d'une gestion efficace des risques et fournit des conseils et des recommandations concernant un risque donné.

- La troisième ligne de défense est le service d'audit interne de la banque, qui fournit une assurance indépendante visant à déterminer que notre méthode et nos processus de gestion des risques sont conçus et fonctionnent comme il se doit.

Fonction responsable de la gestion des risques

La fonction responsable de la gestion des risques, qui est dirigée par le chef de la gestion des risques, est chargée du cadre de gestion des risques de la banque. Cette responsabilité comprend l'établissement des politiques, le suivi des profils de risque ainsi que l'identification et la gestion prospectives des risques. La fonction responsable de la gestion des risques regroupe des sous-fonctions représentant tous les risques auxquels nos activités sont exposées et constitue la deuxième ligne de défense. Indépendante des secteurs d'activité, dont les services de vente et de négociation, cette fonction peut ainsi remettre des idées en question, assurer un suivi approprié et amener un équilibre entre risque et rendement dans la prise de décisions.

L'atténuation des risques financiers et non financiers incombe à tous les membres de notre personnel. Ceux-ci doivent gérer les risques que posent les activités commerciales et opérationnelles dont ils sont responsables. Nous assurons une surveillance adéquate de nos risques par l'entremise de divers spécialistes de la gestion des risques ainsi qu'une supervision globale de ces risques par le chef de la gestion des risques.

Nous avons continué de renforcer l'environnement de contrôle et notre méthode de gestion des risques non financiers, comme le stipule notre cadre de gestion des risques. La gestion de tels risques met l'accent sur leur gouvernance et notre degré de tolérance envers ceux-ci et permet d'avoir une vue complète des principaux risques non financiers ainsi que des contrôles qui y sont associés. Elle met en jeu un système de gestion des risques conçu pour permettre une gestion proactive des risques non financiers. Nous veillons toujours à simplifier notre approche en gestion de ces risques tout en améliorant l'efficacité de leur surveillance ainsi que de l'ensemble du processus employé pour leur identification et leur gestion. Ces activités se déroulent sous la supervision de la fonction responsable de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience, laquelle est dirigée par le responsable en chef, gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience.

Simulations de crise et mesures de redressement

Nous avons recours à un programme de simulation de crise de vaste portée qui joue un rôle clé dans notre gestion des risques et la planification du capital et des liquidités. Les simulations de crise fournissent à la direction de précieux renseignements sur les conséquences, pour la banque, d'événements extrêmement graves et fournissent une assurance aux organismes de réglementation quant à la stabilité financière de la banque.

Notre programme de simulation de crise évalue la solidité de notre capital et de nos liquidités grâce à une analyse en profondeur de notre résistance à des chocs externes. En plus de réaliser les simulations de crise prescrites par la réglementation, nous procédons à nos propres simulations internes afin de comprendre la nature et l'ampleur de tous les risques importants, d'en quantifier l'impact et de mettre au point des mesures d'atténuation efficaces selon une approche de statu quo.

Simulations de crise internes

Notre évaluation interne du capital met en jeu divers scénarios de crise dans lesquels sont analysés les risques définis par la direction. Ces scénarios mettent en jeu des événements négatifs susceptibles d'engendrer des risques macroéconomiques, géopolitiques et opérationnels ainsi que d'autres événements potentiels propres à la HSBC.

La sélection de ces scénarios est fondée sur les conséquences que pourraient avoir les risques prioritaires et les risques émergents qui ont été identifiés ainsi que sur notre tolérance au risque. L'analyse par simulation de crise aide la direction à comprendre la nature et l'ampleur des vulnérabilités de la banque. Se servant de l'information recueillie, la direction détermine si elle peut ou doit

adopter des mesures pour atténuer les risques identifiés et s'il conviendrait ou non de les absorber au moyen du capital et des liquidités si jamais ils se matérialisaient. Ce processus permet ensuite la prise de décisions éclairées sur les niveaux de capital et de liquidités et la répartition du capital à privilégier.

Mesures de redressement et plans de résolution

Les mesures de redressement et les plans de résolution font partie intégrante du cadre servant à préserver la stabilité financière de la banque. Alliés aux simulations de crise, ils nous aident à comprendre les répercussions potentielles de mauvaises conditions commerciales ou économiques et à déterminer les mesures habituelles pouvant les atténuer.

Principaux faits nouveaux en 2023

Nous avons continué de gérer activement les risques liés à l'incertitude macroéconomique et géopolitique et les autres principaux risques décrits dans la présente section. De plus, nous avons cherché à perfectionner notre gestion des risques en faisant ce qui suit :

- Nous avons amélioré notre gestion du risque de concentration en ce qui concerne les pays et les groupes composés d'un seul client en mettant en œuvre des nouveaux cadres de gestion afin de renforcer notre contrôle de la tolérance au risque.
- Nous avons perfectionné notre écosystème de gestion de la réglementation, en déployant de nouveaux outils et de nouvelles ressources à la suite du lancement mondial d'un outil de catégorisation de la réglementation amélioré.
- Nous avons continué de renforcer la façon de surveiller et de gérer le risque lié aux tiers dans l'ensemble des risques non financiers. Nos processus, notre cadre de gestion et nos capacités en matière de présentation de l'information ont été améliorés afin de renforcer le contrôle et la surveillance de nos tiers importants, pour maintenir notre résilience opérationnelle et respecter les exigences changeantes en matière de réglementation.
- Dans le cadre de notre programme de gestion des risques liés aux changements climatiques, nous avons continué de tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans l'ensemble de l'organisation, ce qui inclut des mises à jour de la politique relative aux risques et la réalisation d'une évaluation de l'importance relative annuelle des risques liés aux changements climatiques. Nous avons élaboré des paramètres relatifs aux risques afin de surveiller et de gérer les expositions et d'améliorer davantage l'analyse interne de nos scénarios de risque climatique.
- Nous avons mis en œuvre des pratiques de présentation de l'information et de gouvernance par suite de l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada à la RBC afin d'assurer la gestion appropriée des risques liés à la mise en œuvre.

En novembre 2022, le Groupe HSBC a annoncé une entente visant la vente de la Banque HSBC Canada à la RBC. Le 21 décembre 2023, le ministre des Finances fédérale a approuvé l'acquisition proposée, ce qui a permis la poursuite du processus de la vente. Nous prévoyons que la conclusion de la vente aura lieu le 28 mars 2024, sous réserve des conditions de clôture habituelles. Les risques liés à la gestion continue de la Banque HSBC Canada seront gérés par nos programmes et processus de gestion des risques établis. De plus, il existe des risques liés à l'acquisition puisque le moment de la conclusion est susceptible de changer selon l'importance des progrès effectués en ce qui concerne les activités préparatoires, ce qui pourrait avoir une incidence sur la date de la conclusion. La période de transition nécessaire pour transférer efficacement les clients, les données, les systèmes, les processus et les gens de la Banque HSBC Canada sera gérée par l'intermédiaire d'un programme de transition. Pour obtenir plus de détails sur cette vente, se reporter à la section « Notre stratégie » à la page 5.

Principaux risques associés à nos activités bancaires

Les principaux types de risques associés à nos activités bancaires sont décrits dans les tableaux suivants.

Description des risques – activités bancaires		
Risques	Origine	Évaluation, surveillance et gestion des risques
<p>Risque de crédit (voir la page 30)</p> <p>Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.</p>	<p>Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés.</p>	<p>Le risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • correspond au montant qui pourrait être perdu si un client ou une contrepartie n'effectuait pas les remboursements prévus • est surveillé au moyen de diverses mesures internes de gestion du risque dans le respect des limites approuvées par les personnes désignées dans le cadre de délégation d'autorités et • est géré au moyen d'un cadre de gestion des risques rigoureux qui définit des politiques, principes et directives clairs et constants à l'intention des responsables de la gestion du risque.
<p>Risque de trésorerie (voir la page 46)</p> <p>Le risque de trésorerie s'entend du risque que nous ne disposions pas de suffisamment de capital, de liquidités ou de ressources de financement pour respecter nos obligations financières et les exigences que nous impose la réglementation. Il englobe le risque que nos expositions structurelles aux devises, les fluctuations des taux d'intérêt du marché et le risque lié aux régimes de retraite aient une incidence négative sur notre résultat ou notre capital.</p>	<p>Le risque de trésorerie découle des changements dans les ressources et profils de risque respectifs en raison des comportements des clients, des décisions prises par la direction ou de la conjoncture externe.</p>	<p>Le risque de trésorerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est évalué au moyen de la tolérance au risque et de limites plus précises visant à signaler rapidement toute augmentation du risque, des ratios minimums exigés par les mesures réglementaires pertinentes ainsi que des paramètres servant à surveiller les principaux facteurs de risque qui influent sur les ressources en trésorerie • est surveillé et considéré en fonction des limites de tolérance au risque et au moyen de plans d'exploitation fondés sur des objectifs stratégiques ainsi que des simulations de crise et d'analyses de scénarios et • est géré par le contrôle des ressources et en lien avec les profils de risque, les objectifs stratégiques et les flux de trésorerie.
<p>Risque de marché (voir la page 53)</p> <p>Le risque de marché s'entend du risque qu'il y ait une incidence financière défavorable sur les activités de négociation découlant des variations des paramètres de marché, tels les taux d'intérêt ou de change, les prix des actifs, les volatilités, les corrélations et les écarts de crédit.</p>	<p>L'exposition au risque de marché est divisée en fonction de deux portefeuilles, soit celui détenu à des fins de transaction et celui détenu à des fins autres que de transaction.</p>	<p>Le risque de marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est évalué au moyen des sensibilités, de la valeur à risque (« VaR ») et des simulations de crise, ces éléments donnant une perspective détaillée des profits et pertes potentiels associés à divers mouvements de marché et scénarios, ainsi que des risques extrêmes pouvant se présenter sur des horizons temporels spécifiques • est surveillé au moyen de la VaR, de simulations de crise et d'autres mesures et • est géré en fonction des limites de risque examinées lors de la RGR et par les forums responsables de la gestion des risques relevant des activités.
<p>Risque lié aux changements climatiques (page 55)</p> <p>Le risque lié aux changements climatiques se rapporte aux répercussions financières et non financières qui pourraient découler des changements climatiques et de la transition vers une économie sobre en carbone.</p>	<p>Le risque lié aux changements climatiques peut se matérialiser des façons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le risque matériel, qui découle de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques; • le risque de transition, qui découle du passage à une économie sobre en carbone; • le risque d'harmonisation à une économie carboneutre, qui découle de l'incapacité de la banque HSBC Canada à respecter ses engagements à l'égard de la carboneutralité ou à répondre à des attentes externes liées à la carboneutralité en raison d'objectifs et (ou) de plans inadéquats, d'une piètre mise en œuvre ou d'une incapacité à s'adapter à l'environnement externe changeant; • le risque lié à l'écoblanchiment, qui découle du fait d'avancer des affirmations, sciemment ou non, qui sont inexacts, imprécises, trompeuses ou non fondées en matière de durabilité à nos parties prenantes. 	<p>Le risque lié aux changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est évalué au moyen de différents paramètres de la tolérance aux risques et des principaux indicateurs de la direction qui évaluent l'incidence du risque lié aux changements climatiques dans l'ensemble de la taxonomie des risques; • est surveillé au moyen de simulations de crise; • géré au moyen de seuils de tolérance au risque et de politiques spécifiques à respecter.

Description des risques – activités bancaires (suite)

Risques	Origine	Évaluation, surveillance et gestion des risques
Risque lié à la résilience (voir la page 56)		
Le risque lié à la résilience s'entend du risque d'interruptions des activités à la fois majeures et prolongées en raison d'incidents liés à la mise en œuvre, à la prestation, à la sécurité matérielle ou à la sécurité entraînant l'incapacité de fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties.	Le risque lié à la résilience découle de processus ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.	Le risque lié à la résilience : <ul style="list-style-type: none"> est évalué au moyen de diverses mesures mettant en jeu les degrés de tolérance maximums qui sont acceptables et qui sont comparés à la tolérance au risque dont nous avons convenu est suivi en exerçant une surveillance des processus, des risques, des contrôles et des programmes de changements stratégiques et est géré par voie d'une supervision continue et d'examen thématiques.
Risque de non-conformité à la réglementation (voir la page 56)		
Le risque de non-conformité à la réglementation s'entend du risque lié au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur les marchés et de ne pas respecter les normes réglementaires connexes régissant les services financiers.	Le risque de non-conformité à la réglementation est le risque de ne pas respecter les lois, les codes, les règles et les règlements pertinents et peut se matérialiser sous la forme de piètres résultats obtenus sur le marché ou auprès des clients, entraîner des amendes et des pénalités et nuire à notre réputation.	Le risque de non-conformité à la réglementation : <ul style="list-style-type: none"> est mesuré en fonction de la tolérance au risque, de paramètres clairement définis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation ainsi que du jugement et de l'évaluation de nos équipes chargées de la conformité à la réglementation est surveillé en fonction des évaluations du risque et des contrôles de la première ligne de défense, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions de la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.
Risque lié aux crimes financiers (voir la page 56)		
Le risque lié aux crimes financiers s'entend du risque que les produits et les services de la banque HSBC Canada soient utilisés à des fins d'activités criminelles. Ces risques comprennent la fraude, la corruption, l'évasion fiscale, la violation des sanctions et du contrôle des exportations, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la prolifération.	Le risque lié aux crimes financiers découle des activités bancaires quotidiennes mettant en jeu des clients, des tiers et des employés.	Le risque lié aux crimes financiers : <ul style="list-style-type: none"> est évalué en fonction de la tolérance au risque, de paramètres établis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation et du jugement et de l'évaluation par nos équipes responsables de la conformité à la réglementation est surveillé en fonction des évaluations du risque et des contrôles de la première ligne de défense, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions constituant la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.
Risque lié aux modèles (voir la page 58)		
Le risque lié au modèle est le risque que des décisions d'affaires inappropriées ou erronées découlent de l'utilisation de modèles qui ont été conçus, mis en œuvre ou utilisés inadéquatement, ou que ces modèles ne fonctionnent pas conformément aux attentes et aux prévisions.	Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose entre autres sur des modèles.	Le risque lié aux modèles : <ul style="list-style-type: none"> est évalué en fonction d'un suivi du rendement des modèles et des résultats d'examen techniques détaillés, les mesures clés comprenant des rapports d'examen des modèles et les constatations qui s'en dégagent est surveillé en fonction des énoncés de la tolérance à ce risque, des commentaires émis par la fonction qui est chargée de leur examen indépendant, des informations fournies par des audits internes et externes et des examens réglementaires et est géré en élaborant des politiques, procédures et recommandations appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant leur adoption afin d'assurer l'efficacité des activités.

Risque de crédit

	Page
Aperçu	30
Gestion du risque de crédit	30
Sommaire du risque de crédit	33
Exposition au risque de crédit	34
Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA	35
Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières	38
Qualité de crédit des instruments financiers	39
Prêts de gros	40
Prêts personnels	42
Prêts douteux	45
Prêts faisant l'objet d'un délai de grâce	45
Garanties et autres rehaussements de crédit	45
Portefeuille d'instruments dérivés	46

Aperçu

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement contractuelles. Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit.

Gestion du risque de crédit

Principaux faits nouveaux en 2023

Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes et pratiques de gestion du risque de crédit en 2023. En ce qui concerne la sous-fonction de gestion du risque de crédit, nous avons continué d'appliquer les exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers*.

Gouvernance et structure

Nous avons instauré des processus de gestion du risque de crédit et des processus en lien avec IFRS 9 et nous évaluons de manière proactive l'incidence que des changements d'ordre économique ont sur des clients, segments de clientèle ou portefeuilles particuliers. Lorsque les conditions de crédit changent, nous prenons des mesures pour en atténuer l'effet, dont la révision des degrés ou des limites de tolérance au risque et des échéances, selon le cas. En

outre, nous continuons d'évaluer les modalités aux termes desquelles nous octroyons des facilités de crédit en tenant compte des besoins de chaque client, de la qualité de nos relations avec lui, des exigences réglementaires, des pratiques en usage sur le marché et de notre position sur celui-ci.

Sous-fonction de gestion du risque de crédit*

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et dont les principaux éléments sont approuvés par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

Les principaux objectifs du cadre de gestion du risque de crédit consistent à :

- maintenir une culture solide en matière de crédit responsable ainsi que des politiques de gestion des risques et des cadres de contrôle rigoureux;
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques, et les inciter à le faire;
- veiller à ce que soient effectués des examens minutieux et indépendants du risque de crédit, des mesures servant à l'atténuer et des coûts qui s'y rattachent.

Principaux processus de gestion des risques

Processus en lien avec IFRS 9 *Instruments financiers*

Les processus en lien avec IFRS 9 comportent trois principaux volets : modélisation et données, mise en œuvre et gouvernance.

Modélisation et données

Nous avons mis en œuvre des processus de modélisation et d'utilisation de données qui font l'objet d'une gouvernance appropriée et d'un examen indépendant.

Mise en œuvre

Un système centralisé de calcul de la dépréciation estime les PCA au moyen de données soumises à un certain nombre de vérifications et améliorations et provenant de nombreux systèmes de la banque, notamment les systèmes de gestion de la clientèle, des finances et des risques. Dans la mesure du possible, les vérifications et processus pertinents sont effectués de façon uniforme et centralisée à l'échelle mondiale.

Gouvernance

Une série de forums d'examen par la direction a été mise sur pied pour passer en revue et approuver les résultats du calcul de la dépréciation. Ces forums regroupent des représentants des fonctions risque et finances.

Concentration du risque*

Il est question de concentrations du risque de crédit lorsque plusieurs contreparties ou expositions sont assorties de facteurs économiques comparables ou lorsque les contreparties en question prennent part à des activités similaires ou exercent leurs activités dans les mêmes régions ou secteurs, faisant en sorte que leur capacité collective d'honorer leurs obligations contractuelles soit uniformément touchée par des changements de la conjoncture économique et politique ou par toute autre condition. Pour réduire la concentration induite du risque dans nos portefeuilles, et ce, dans tous les secteurs et activités, nous utilisons plusieurs contrôles et mesures tels que les limites liées au portefeuille et à la contrepartie, les contrôles d'approbation et d'examen et les simulations de crises.

Qualité de crédit des instruments financiers*

Notre système de notation des risques facilite l'approche à l'égard du risque de crédit fondée sur les notations internes en vertu du dispositif de Bâle, adopté par la banque, aux fins du calcul de notre seuil minimal en matière de fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de classement de la qualité englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations externes qui ont été accordées par des agences externes aux titres de créance.

En ce qui a trait aux titres de créance et à certains autres instruments financiers, les notations externes ont été harmonisées en fonction des cinq catégories de classement selon la qualité sur la base de la correspondance entre la notation du risque de crédit des clients et la notation du risque de crédit externe.

Prêts de gros

La fourchette à 10 échelons des notations du risque de crédit des clients est un sommaire de la fourchette plus détaillée à 23 échelons de la probabilité de défaillance du débiteur. Toutes les sociétés clientes sont notées selon la fourchette de 10 ou de 23 échelons, d'après le niveau de sophistication de l'approche de Bâle adoptée à l'égard du risque.

Chaque fourchette de la notation du risque de crédit du client est associée à une notation externe, en fonction des taux de défaillance à long terme pour cette note, à savoir la moyenne des taux de défaillance historiques pondérés selon l'émetteur. Cette catégorisation entre les notations internes et externes est donnée à titre indicatif et peut varier au fil du temps.

Prêts personnels

La qualité de crédit des prêts personnels est établie en fonction d'une probabilité de défaillance sur 12 mois calculée au moyen de pondérations probabilistes.

Classement selon la qualité de crédit

Classement selon la qualité	Titres de créance et autres lettres de change	Prêts de gros		Prêts personnels	
	Notation externe	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle (%)	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle et des pondérations probabilistes (%)
Excellente	A- et supérieure	CRR1 à CRR2	0,000-0,169	Fourchettes 1 et 2	0,000-0,500
Bonne	BBB+ à BBB-	CRR3	0,170-0,740	Fourchette 3	0,501-1,500
Satisfaisante	BB+ à B et non noté	CRR4 à CRR5	0,741-4,914	Fourchettes 4 et 5	1,501-20,000
Faible	B- à C	CRR6 à CRR8	4,915-99,999	Fourchette 6	20,001-99,999
Douteuse	Défaillance	CRR9 à CRR10	100,000	Fourchette 7	100,000

Définitions servant au classement selon la qualité

Les prêts de la catégorie « excellente » sont associés à une grande capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à une probabilité de défaillance négligeable ou faible et/ou de faibles niveaux de pertes prévues.

Les prêts de la catégorie « bonne » sont associés à une bonne capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à un faible risque de défaillance.

Les prêts de la catégorie « satisfaisante » doivent faire l'objet d'une surveillance plus étroite, les emprunteurs étant en mesure ou assez en mesure de respecter leurs engagements financiers, et sont associés à un risque de défaillance modéré.

Les prêts de la catégorie « faible » exigent une attention soutenue, à divers degrés, et sont associés à un risque de défaillance plus inquiétant.

Les prêts de la catégorie « douteuse » sont jugés comme douteux, tel qu'il est décrit à la note 2 i) des états financiers consolidés.

Prêts et avances faisant l'objet d'un délai de grâce*

Les mesures prévoyant un délai de grâce visent à accorder une faveur à un débiteur qui éprouve des difficultés à respecter ses engagements financiers (« difficultés financières »), ou qui en éprouvera sous peu.

Nous continuons de classer les prêts comme des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuel, en raison d'un doute important sur la capacité de l'emprunteur à s'acquitter des paiements contractuels à leur échéance. Notre définition de « faisant l'objet d'un délai de grâce » inclut les conditions de faveur qui ne sont pas liées à des paiements, p. ex., des clauses de renonciation.

Les prêts des clients ayant atteint un taux limite et pour lesquels le taux de paiement de l'emprunteur n'a pas été ajusté en raison de mesures d'assouplissement temporaires sont considérés comme étant de stade 2 et sont évalués selon des critères liés au délai de grâce. Ces prêts considérés comme faisant l'objet d'un délai de grâce demeurent au stade 2, s'ils sont considérés comme étant des prêts productifs faisant l'objet d'un délai de grâce ou sont transférés au stade 3, s'ils sont considérés comme étant des prêts non productifs faisant l'objet d'un délai de grâce.

Cependant, dans les cas où un client a effectué un ajustement de paiement à la suite de l'atteinte du taux limite qui ne permet pas de conserver entièrement la période d'amortissement initiale, le prêt n'est pas classé comme faisant l'objet d'un délai de grâce, sauf s'il répond à d'autres critères de cette catégorie. Ces prêts ne sont pas considérés comme étant de stade 2, à moins qu'ils répondent également à d'autres critères qui leur permettent d'être considérés comme faisant l'objet d'un délai de grâce.

L'interprétation de la nature des critères de la catégorie des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce au moment du classement des prêts personnels et de gros faisant l'objet d'un délai de grâce exige de poser un jugement.

Qualité de crédit des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce

En ce qui a trait aux prêts de gros, lorsque des mesures prévoyant un délai de grâce liées aux paiements entraînent une diminution de l'obligation financière ou s'il existe d'autres indices de dépréciation, le prêt sera classé dans les prêts douteux, s'il n'est pas déjà classé comme tel. En ce qui concerne les prêts au détail, lorsque des mesures d'assouplissement au titre des paiements ont été accordées, le prêt sera classé dans les prêts douteux. Considérées de manière isolée, les mesures prévoyant un délai de grâce non liées à des paiements pourraient ne pas entraîner le classement d'un prêt en tant que prêt douteux, sauf s'il existe d'autres indices de

dépréciation. Ces prêts, qu'ils soient de gros ou au détail, sont classés en tant que prêts productifs faisant l'objet d'un délai de grâce.

Les prêts de gros et les prêts au détail faisant l'objet d'un délai de grâce sont classés en tant que prêts douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'indications attestant une réduction importante du risque de non-versement des flux de trésorerie futurs (ce qui exige une période d'observation d'au moins un an) et jusqu'à ce qu'il n'existe aucun autre indice de dépréciation. Les prêts faisant l'objet d'un délai de grâce qui ne sont pas considérés comme étant douteux feront l'objet du délai de grâce pour une période minimale de deux ans à partir de la date à laquelle ils ne présentent plus d'indice de dépréciation. Pour les prêts de gros et les prêts au détail, si des mesures prévoyant un délai de grâce sont accordées pour un prêt déjà classé dans les prêts faisant l'objet d'un délai de grâce, le client est classé comme un client insolvable.

L'information sur les montants des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce est présentée à la section « Prêts faisant l'objet d'un délai de grâce » à la page 45.

Prêts faisant l'objet d'un délai de grâce et constatation des pertes de crédit attendues*

Les évaluations des pertes de crédit attendues sur les prêts faisant l'objet d'un délai de grâce reflètent les taux plus élevés de pertes, habituellement associés aux prêts de stade 2 et de stade 3. Les taux plus élevés sont davantage associés aux prêts au détail non garantis, ce qui exige une segmentation accrue. Les prêts de gros faisant l'objet d'un délai de grâce sont habituellement évalués séparément. Les notations de risque de crédit sont inhérentes aux tests de dépréciation. Le test de dépréciation individuel tient compte du risque élevé de non-paiement éventuel propre aux prêts faisant l'objet d'un délai de grâce.

Test de dépréciation*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la dépréciation des prêts et avances et des placements financiers, se reporter à la note 2 i) des états financiers.

Sortie de prêts et avances*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la sortie de prêts et avances, se reporter à la note 2 i) des états financiers.

Les facilités de crédit personnel non garanties, y compris les cartes de crédit, sont habituellement sorties du bilan lorsque les paiements sont en souffrance depuis 150 à 210 jours. La période habituelle se poursuit jusqu'à la fin du mois au cours duquel le compte est en souffrance depuis 180 jours. Les périodes avant la sortie de bilan

peuvent être prolongées, habituellement jusqu'à 360 jours après le moment où le compte devient en souffrance. Dans des circonstances exceptionnelles, elles peuvent être prolongées davantage.

En ce qui concerne les facilités garanties, la sortie de bilan a lieu lors de la saisie de garantie, de l'encaissement des produits de la garantie lors du règlement ou lorsqu'il est établi que le recouvrement ne sera pas effectué.

Tout actif garanti conservé au bilan au-delà d'une période de 60 mois en souffrance attribuable à une défaillance requiert une surveillance étroite et un examen pour déterminer les perspectives de recouvrement.

Dans des cas de faillite ou procédures semblables, la sortie de bilan peut avoir lieu avant les périodes maximales indiquées précédemment. Les procédures de recouvrement peuvent se poursuivre après la sortie de bilan.

Sommaire du risque de crédit

Les paragraphes qui suivent présentent la valeur comptable brute/valeur nominale des instruments financiers auxquels s'appliquent les exigences de dépréciation d'IFRS 9 ainsi que la correction de valeur pour PCA connexe.

La correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2023 comprenait un montant de 319 M\$ relatif aux actifs détenus au coût amorti et un montant de 27 M\$ lié aux engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et aux garanties financières.

Sommaire des instruments financiers soumis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9*

Notes	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Valeur comptable brute/valeur nominale M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable brute/valeur nominale M\$	Correction de valeur pour PCA M\$
Prêts et avances à des clients au coût amorti	74 384	(291)	75 180	(318)
– particuliers	35 735	(125)	36 127	(102)
– grandes sociétés et entreprises	38 649	(166)	39 053	(216)
Prêts et avances à des banques au coût amorti	393	–	344	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	25 133	(28)	26 783	(26)
– trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	7 089	–	6 326	–
– effets en cours de compensation auprès d'autres banques	12	–	9	–
– prises en pension à des fins autres que de transaction	3 595	–	6 003	–
– placements financiers	10 058	–	8 361	–
– engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 599	(4)	3 155	(8)
– autres actifs, paiements anticipés et produits à recevoir	1 780	(24)	2 929	(18)
Total de la valeur comptable brute, montant constaté au bilan	99 910	(319)	102 307	(344)
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	48 059	(26)	46 978	(30)
– particuliers	8 908	(1)	8 797	(1)
– grandes sociétés et entreprises	39 151	(25)	38 181	(29)
Garanties financières	1 689	(1)	1 725	(2)
– particuliers	7	–	7	–
– grandes sociétés et entreprises	1 682	(1)	1 718	(2)
Total de la valeur nominale, montant hors bilan	49 748	(27)	48 703	(32)
	Juste valeur M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Juste valeur M\$	Correction de valeur pour PCA M\$
Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	12 352	–	15 024	(1)

1. N'incluent que les instruments financiers qui sont assujettis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9. Les autres actifs et les paiements anticipés et produits à recevoir, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé, comprennent tant les actifs financiers que les actifs non financiers.

2. Excluent les contrats de garantie de bonne exécution.

3. Représente les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.

4. Les instruments d'emprunt évalués à la JVAERG continuent d'être évalués à la juste valeur, la correction de valeur pour PCA étant traitée en tant qu'élément pour mémoire. La variation des PCA est comptabilisée dans l'état du résultat net, sous Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit.

Ce qui suit donne un aperçu du risque de crédit de la banque, par stade et par type de client, ainsi que de la couverture des PCA associée. Les actifs financiers comptabilisés pour chaque stade sont assortis des caractéristiques suivantes :

Stade 1 : Ces actifs financiers ne sont pas dépréciés, aucune hausse significative du risque de crédit n'a été notée et une correction de valeur pour PCA sur 12 mois est comptabilisée à leur égard.

Stade 2 : Une hausse significative du risque de crédit de ces actifs financiers a été notée depuis leur comptabilisation initiale et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

Stade 3 : Il existe des indications objectives de dépréciation et, par conséquent, ces actifs financiers sont considérés comme en défaillance ou autrement dépréciés et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

Sommaire du risque de crédit (compte non tenu des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG) par stade et couverture des PCA*

	Valeur comptable brute/valeur nominale ¹				Correction de valeur pour PCA				% de couverture des PCA			
	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$	Stade 1 %	Stade 2 %	Stade 3 %	Total %
Prêts et avances à des clients au coût amorti :	62 827	11 146	411	74 384	(53)	(148)	(90)	(291)	0,1	1,3	21,9	0,4
– particuliers	30 569	4 983	183	35 735	(10)	(94)	(21)	(125)	–	1,9	11,5	0,3
– grandes sociétés et entreprises	32 258	6 163	228	38 649	(43)	(54)	(69)	(166)	0,1	0,9	30,3	0,4
Prêts et avances à des banques au coût amorti	393	–	–	393	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	24 926	184	23	25 133	(3)	(2)	(23)	(28)	–	1,1	100,0	0,1
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit :	44 198	3 755	106	48 059	(11)	(10)	(5)	(26)	–	0,3	4,7	0,1
– particuliers	8 719	149	40	8 908	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	35 479	3 606	66	39 151	(10)	(10)	(5)	(25)	–	0,3	7,6	0,1
Garanties financières ² :	1 587	81	21	1 689	(1)	–	–	(1)	0,1	–	–	0,1
– particuliers	7	–	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	1 580	81	21	1 682	(1)	–	–	(1)	0,1	–	–	0,1
Au 31 déc. 2023	133 931	15 166	561	149 658	(68)	(160)	(118)	(346)	0,1	1,1	21,0	0,2

Prêts et avances à des clients au coût amorti :	60 549	14 254	377	75 180	(48)	(169)	(101)	(318)	0,1	1,2	26,8	0,4
– particuliers	33 367	2 628	132	36 127	(12)	(71)	(19)	(102)	–	2,7	14,4	0,3
– grandes sociétés et entreprises	27 182	11 626	245	39 053	(36)	(98)	(82)	(216)	0,1	0,8	33,5	0,6
Prêts et avances à des banques au coût amorti	344	–	–	344	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	26 205	561	17	26 783	(3)	(6)	(17)	(26)	–	1,1	100,0	0,1
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit :	40 482	6 374	122	46 978	(10)	(20)	–	(30)	–	0,3	–	0,1
– particuliers	8 600	156	41	8 797	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	31 882	6 218	81	38 181	(9)	(20)	–	(29)	–	0,3	–	0,1
Garanties financières ²	1 576	117	32	1 725	(1)	(1)	–	(2)	0,1	0,9	–	0,1
– particuliers	7	–	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	1 569	117	32	1 718	(1)	(1)	–	(2)	0,1	0,9	–	0,1
Au 31 déc. 2022	129 156	21 306	548	151 010	(62)	(196)	(118)	(376)	–	0,9	21,5	0,2

1. Représente le montant à risque maximal si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.
2. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

Exposition au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit*

La présente section contient de l'information sur les postes du bilan, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit ainsi que les conventions de compensation connexes.

Les commentaires sur les variations du bilan consolidé en 2023 sont présentés à la page 13.

Tableau « Exposition maximale au risque de crédit »

Le tableau qui suit présente notre exposition maximale compte non tenu des garanties détenues et d'autres rehaussements de crédit (sauf si ces améliorations répondent aux exigences de compensation comptables). Le tableau exclut les instruments financiers dont la valeur comptable représente le mieux l'exposition nette au risque de crédit et ne tient pas compte des titres de capitaux propres, ceux-ci n'étant pas exposés au risque de crédit. En ce qui a trait aux actifs financiers constatés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à leur valeur comptable et en ce qui concerne les garanties financières et contrats semblables attribués, il s'agit du montant maximal que nous aurions à payer si les garanties devaient être utilisées. Pour les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées.

Dans le tableau, la colonne « Compensation » présente les montants pour lesquels il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation dans l'éventualité de défaillance d'une contrepartie et pour lesquels, par conséquent, il y a exposition nette au risque de crédit. Toutefois, comme il n'y a aucune intention de régler ces soldes sur une base nette dans des conditions normales, ils ne peuvent être présentés à leur montant net à des fins comptables. Aucune compensation n'a été appliquée aux garanties hors bilan. Pour ce qui est des dérivés, la colonne « Compensation » tient également compte des garanties reçues en trésorerie et des autres actifs financiers.

Autres mesures d'atténuation du risque de crédit

Même s'ils ne figurent pas en tant que compensation dans le tableau « Exposition maximale au risque de crédit » qui suit, il existe d'autres arrangements visant à réduire notre exposition maximale au risque de crédit. Ces arrangements comprennent un droit grevant le bien donné en garantie sur les actifs spécifiques des emprunteurs, tels que les biens résidentiels, les garanties détenues sous forme d'instruments financiers qui ne sont pas détenus au bilan, ainsi que les positions courtes.

Les garanties disponibles pour atténuer le risque de crédit sont présentées dans la section « Garanties et autres rehaussements de crédit », à la page 45.

Exposition maximale au risque de crédit*

	2023			2022		
	Exposition maximale M\$	Compensation M\$	Montant net M\$	Exposition maximale M\$	Compensation M\$	Montant net M\$
Prêts et avances à des clients au coût amorti	74 093	(392)	73 701	74 862	(258)	74 604
– Particuliers	35 610	–	35 610	36 025	–	36 025
– Grandes sociétés et entreprises	38 483	(392)	38 091	38 837	(258)	38 579
Dérivés	3 964	(4 078)	(114)	6 220	(6 176)	44
Exposition totale au risque de crédit constatée au bilan	78 057	(4 470)	73 587	81 082	(6 434)	74 648
Exposition totale au risque de crédit hors bilan	54 127	–	54 127	52 843	–	52 843
– Garanties financières et contrats semblables	6 094	–	6 094	5 895	–	5 895
– Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	48 033	–	48 033	46 948	–	46 948
Au 31 déc.	132 184	(4 470)	127 714	133 925	(6 434)	127 491

Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA

L'inflation, la contraction de l'économie, les taux d'intérêt élevés, l'instabilité du contexte géopolitique et les répercussions des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont continué d'entraîner un niveau élevé d'incertitude au cours de l'exercice.

En raison de ces incertitudes, au 31 décembre 2023, les jugements et estimations de la direction demeurent axés sur la prudence, et ce, tant en ce qui concerne la sélection et la pondération des scénarios économiques que le recours à des ajustements subjectifs de la direction, lesquels reflètent la façon dont les conditions économiques interagissent avec les résultats modélisés et sont décrits plus en détail ci-dessous.

La constatation et le calcul des PCA exigent de nombreux jugements et estimations. Nous élaborons de multiples scénarios économiques en nous fondant sur les prévisions économiques, nous appliquons ces hypothèses aux modèles portant sur le risque de crédit afin d'estimer les pertes de crédit futures et nous faisons une pondération probabiliste des résultats afin d'en arriver à une estimation objective des PCA. Les ajustements subjectifs de la direction sont apportés afin de tenir compte de récents événements majeurs, des limites des données et des modèles, des lacunes des modèles ainsi que des jugements des spécialistes du crédit.

Méthodologie

Au cours du quatrième trimestre, quatre scénarios portant sur l'économie ont été utilisés pour rendre le contexte économique actuel et pour exprimer la vision de la direction quant à l'éventail des résultats possibles.

Trois des quatre scénarios standards ont été élaborés en fonction de prévisions consensuelles : un scénario central qui représente des prévisions de base; et deux scénarios périphériques qui reflètent les écarts à tendance optimiste et les écarts à tendance pessimiste par rapport au scénario central. Le quatrième scénario, soit le deuxième scénario pessimiste, illustre l'opinion de la direction quant aux risques les plus importants.

Description des scénarios économiques

Les hypothèses économiques décrites dans la présente section ont été formulées par la banque en fonction de prévisions externes établies expressément aux fins du calcul des PCA.

Dans l'ensemble, au quatrième trimestre de 2023, les prévisions du scénario central sont demeurées stables. La principale exception concerne la politique monétaire, puisque la réduction attendue des taux d'intérêt a été reportée. Les perspectives pour 2024 indiquent toujours une période où la croissance est inférieure à la tendance tout au long de l'exercice, alors que l'inflation continue d'excéder les cibles de la banque centrale.

À la fin de 2023, les risques pouvant miner les perspectives économiques comprenaient plusieurs risques géopolitiques importants. Selon nos scénarios pessimistes, le ralentissement et la

récession économiques, l'augmentation des prix des marchandises et des biens, la reprise de la hausse de l'inflation et le resserrement de la politique monétaire reflètent les répercussions économiques de la cristallisation de ces risques.

Les quatre scénarios qui ont servi à calculer les PCA au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- Le scénario central consensuel : Ce scénario tient compte du contexte de faible croissance et de taux d'intérêt élevés attendu au sein duquel la croissance du PIB en 2024 devrait être inférieure à celle de 2023. La période pendant laquelle la croissance du PIB est inférieure à la tendance au cours de 2024 s'explique essentiellement par l'incidence décalée des taux d'intérêt et de l'inflation élevés. Les pressions exercées sur le revenu réel disponible et la hausse des coûts de financement compressent le revenu discrétionnaire des ménages, grugent les marges des entreprises et provoquent un ralentissement continu du marché de l'habitation. La croissance reprend sa tendance prévue à long terme seulement au cours des exercices subséquents, lorsque l'inflation diminue pour atteindre les cibles de la banque centrale au début de 2025.
- Le scénario optimiste consensuel : Ce scénario propose une hausse de l'activité économique à court terme et ensuite un retour graduel des tendances attendues à long terme. Il prévoit une diminution rapide du taux d'inflation, ce qui permet une réduction plus rapide des taux d'intérêt par la banque centrale et un revirement des prix des logements plus tôt que ne le prévoit le scénario central.
- Le scénario pessimiste consensuel : Dans le scénario pessimiste consensuel, l'activité économique est inférieure à celle prévue dans le scénario central. Selon ce scénario, le PIB recule, le taux de chômage augmente et les prix des logements diminuent. Ce scénario prévoit une augmentation de l'inflation, provoquée par les problèmes des chaînes d'approvisionnement et la hausse des prix de l'énergie découlant de l'intensification des tensions géopolitiques. Il prévoit également une hausse temporaire des taux d'intérêt, avant que les répercussions de la baisse de la consommation passent à l'avant-plan et que les prix des marchandises et l'inflation diminuent de nouveau.
- Le deuxième scénario pessimiste : Ce scénario prévoit une récession mondiale prononcée et reflète l'opinion de la direction quant à la queue de la distribution économique. Selon ce scénario, plusieurs risques se confirment de manière simultanée, notamment l'intensification des crises géopolitiques mondiales, ce qui crée de graves perturbations de la chaîne d'approvisionnement dans les marchés des biens et de l'énergie. Alors que l'inflation augmente considérablement et que la banque centrale resserre davantage sa politique monétaire, la confiance des consommateurs et des entreprises s'effrite. Cependant, la hausse rapide de l'inflation devrait être de courte durée selon ce scénario, car une récession s'installe et entraîne une correction marquée des prix des marchandises et une chute de l'inflation à l'échelle mondiale.

Rapport de gestion

Le tableau ci-après indique les principales variables macroéconomiques et les probabilités attribuées aux scénarios économiques consensuels ainsi qu'aux scénarios supplémentaires.

Projections macroéconomiques^{1, 2}

	Scénario central	Scénario optimiste consensuel		Scénario pessimiste consensuel		Deuxième scénario pessimiste	
	Moyenne sur cinq ans	Moyenne sur cinq ans	Meilleurs résultats	Moyenne sur cinq ans	Pires résultats	Moyenne sur cinq ans	Pires résultats
31 décembre 2023							
Taux de croissance du PIB (%)	1,7	2,7	4,4 (T1 2025)	0,9	(1,5) (T4 2024)	0,8	(4,6) (T4 2024)
Taux de chômage (%)	5,8	5,5	5,1 (T4 2025)	6,3	7,4 (T3 2024)	9,6	11,9 (T1 2025)
Indice de prix des logements (%)	1,1	2,7	7,1 (T4 2024)	(2,0)	(13,8) (T3 2024)	(4,0)	(36,1) (T4 2024)
Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)	74,0	70,0	79,7 (T1 2024)	78,3	77,6 (T4 2025)	72,2	58,2 (T3 2025)
Taux d'inflation	2,2	2,0	1,1 (T1 2025)	2,3	3,4 (T2 2024)	1,5	5,4 (T2 2024)
Probabilité (%)	75	10		10		5	
31 décembre 2022							
Taux de croissance du PIB (%)	1,6	2,7	4,3 (T3 2024)	0,3	(3,9) (T4 2023)	(0,2)	(5,9) (T4 2023)
Taux de chômage (%)	5,9	5,7	5,2 (T3 2024)	6,5	7,6 (T3 2023)	9,4	11,6 (T2 2024)
Indice de prix des logements (%)	(1,1)	0,7	4,9 (T2 2024)	(3,5)	(23,8) (T2 2023)	(6,0)	(36,3) (T4 2023)
Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)	77,2	70,7	85,7 (T1 2023)	87,6	85,1 (T4 2024)	67,2	54,1 (T3 2024)
Taux d'inflation	2,4	2,2	1,0 (T1 2024)	2,4	6,0 (T1 2023)	2,2	6,5 (T1 2023)
Probabilité (%)	70	5		15		10	

1. Les projections macroéconomiques au 31 décembre 2023 sont fondées sur les moyennes de la période allant du T1 2024 au T4 2028 (moyennes de la période allant du T1 2023 au T4 2027 au 31 décembre 2022).

2. Les pires ou les meilleurs résultats renvoient au trimestre où le creux ou le sommet de la variable concernée est enregistré, pour les deux premières années du scénario.

Probabilités attribuées aux scénarios

Les pondérations attribuées aux scénarios ont changé en regard de celles employées au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, une pondération combinée de 85 % (75 % au 31 décembre 2022) a été attribuée aux scénarios optimiste et central consensuels et une pondération de 15 % (25 % au 31 décembre 2022) a été attribuée aux scénarios pessimistes.

Estimations et jugements critiques

Le calcul des PCA en vertu d'IFRS 9 exige de nombreux jugements, hypothèses et estimations en date du 31 décembre 2023, qui englobent les suivants :

- la sélection et la pondération de scénarios économiques, vu la conjoncture qui évolue à un rythme rapide et la distribution élargie des prévisions économiques. La formulation d'hypothèses au sujet des répercussions de l'inflation et des taux d'intérêt, de la croissance mondiale et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement exige l'exercice d'un jugement;
- l'estimation des répercussions économiques de ces scénarios sur les PCA, surtout que la relation historique entre les variables macroéconomiques et les défauts de paiements pourrait ne pas refléter la dynamique de la conjoncture macroéconomique actuelle. Les hypothèses modélisées et les liens entre les facteurs économiques et les pertes de crédit peuvent sous-estimer ou surestimer les PCA dans de telles conditions, et l'estimation de certains paramètres, tels que les valeurs des garanties et l'ampleur des pertes, est des plus incertaines; et
- l'identification des clients dont le risque de crédit et la détérioration du crédit ont fortement augmenté, soit plus particulièrement ceux qui ont obtenu des reports de paiement et d'autres mesures d'allègement, notamment le prolongement de la période d'amortissement, visant à résoudre leurs problèmes de liquidités à court terme vu le nombre modéré de cas de défaillance à ce jour. L'utilisation de techniques de segmentation en ce qui concerne les indicateurs qui signalent un accroissement marqué du risque de crédit engendre une incertitude importante quant aux estimations.

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts de gros

La banque a mis au point une méthodologie d'application des données économiques prospectives dans le calcul des PCA. Cette méthodologie prévoit l'utilisation des données économiques

prospectives dans l'estimation de la structure à terme de la PD et de la PCD. Pour ce qui est de la PD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les taux de défaillance. Pour ce qui est du calcul de la PCD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les valeurs des garanties et les taux de réalisation. Les PD et les PCD sont estimées pour l'entièreté de la structure à terme de chaque instrument.

Pour ce qui est des prêts douteux, les estimations de la PCD tiennent compte d'évaluations sur les recouvrements qui ont été réalisées par des tiers indépendants, s'il y a lieu, ou de prévisions internes correspondant à la conjoncture économique prévue et aux conditions propres à chaque entreprise. Pour estimer les PCA liées aux prêts douteux qui, prises individuellement, ne sont pas importantes, la banque évalue un scénario central et l'incidence du scénario fondé sur des pondérations probabilistes est établie par extrapolation à partir du portefeuille important.

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts personnels

La banque a mis au point une méthodologie d'intégration des prévisions concernant la conjoncture économique aux estimations des PCA. L'incidence des scénarios économiques sur la PD est modélisée pour chaque portefeuille. Les liens passés entre les taux de défaillance de paiement observés et les variables macroéconomiques sont incorporés aux estimations des PCA selon IFRS 9 à partir des modèles de réponse économique. L'incidence de ces scénarios sur la PD est modélisée sur une période correspondant à la durée de vie résiduelle des actifs sous-jacents. L'incidence sur la PCD est modélisée pour les portefeuilles de prêts hypothécaires à partir de prévisions des profils de ratio prêt-valeur futurs pour la durée de vie résiduelle de l'actif ou des actifs, utilisant à cette fin des projections de l'indice de prix des maisons et des attentes correspondantes quant à la PCD.

Ajustements subjectifs de la direction

Dans le cadre d'IFRS 9, les ajustements subjectifs apportés par la direction constituent des hausses ou des baisses à court terme des PCA, et ce, au niveau des clients ou des portefeuilles, de sorte à tenir compte de récents événements majeurs, des lacunes des modèles et des jugements des spécialistes du crédit après que la direction les ait analysés et mis en doute leur pertinence.

Ces ajustements comprennent l'amélioration des données d'entrée et de sortie, et l'utilisation des ajustements aux PCA selon le jugement de la direction et des analyses quantitatives plus détaillées afin de définir les répercussions qu'il est difficile de modéliser.

Au 31 décembre 2023, la direction avait posé des jugements afin de refléter la dynamique du risque de crédit ignorée par nos modèles. Les facteurs exigeant des ajustements subjectifs de la part de la direction continuent d'évoluer en phase avec la conjoncture économique.

Le contexte actuel à l'égard de l'inflation et des taux d'intérêt augmente les difficultés inhérentes liées aux prévisions relatives aux PCA puisque les modèles ne sont pas conçus expressément pour tenir compte d'une variation soudaine et considérable des taux d'intérêt. À court terme, l'incidence est plus prononcée en ce qui concerne les prêts de détail, ce qui entraîne des ajustements qui tiennent compte de l'incidence de la hausse du coût des emprunts, des variations régionales des indices des prix des logements et des risques de défaillances connexes. La banque continue de travailler en étroite collaboration avec ses clients.

Lorsqu'il est prévu que les perspectives macroéconomiques et celles concernant les risques liés aux portefeuilles s'améliorent, appuyées par de faibles taux de défaillance observés, les ajustements apportés initialement dans le but de refléter l'accroissement prévu des risques sont retranchés ou réduits.

Cependant, d'autres ajustements sont augmentés si aucune amélioration des perspectives quant aux risques des portefeuilles n'est attendue ou si les résultats modélisés se révèlent trop sensibles ou s'il appert que les risques propres à un secteur n'ont pas été adéquatement évalués.

Nous avons instauré des mesures de gouvernance interne afin de surveiller régulièrement les ajustements subjectifs de la direction et, lorsque cela est possible, de réduire le recours à ceux-ci par voie du recalibrage ou de la refonte des modèles, au fil du temps, selon ce qui convient.

Les ajustements subjectifs que la direction a apportés afin d'estimer les PCA pondérées en fonction des scénarios et présentées au 31 décembre 2023 sont indiqués dans le tableau suivant.

Ajustements subjectifs de la direction aux PCA¹

	Prêts personnels	Prêts de gros	Total
Ajustements selon des spécialistes du crédit et ajustements des modèles	41	28	69
Ajustements au titre des données économiques prospectives	43	—	43
Au 31 déc. 2023	84	28	112
Ajustements selon des spécialistes du crédit et ajustements des modèles	16	35	51
Ajustements au titre des données économiques prospectives	42	—	42
Au 31 déc. 2022	58	35	93

1. Les ajustements subjectifs de la direction présentés dans ce tableau reflètent des hausses des PCA.

Si la direction juge qu'il se peut que des ajustements aux PCA soient nécessaires, elle les apporte selon la répartition des expositions en fonction des stades. De plus, dans la mesure où les ajustements sont motivés par des changements dans l'appréciation du risque de crédit ou y sont imputables, la direction tient compte du stade approprié que ce soit pour un prêt individuel lorsque cela est possible ou pour un ensemble de prêts dans un secteur si cela se révèle nécessaire.

Lorsque nous procédons à de tels ajustements, nous évaluons si le risque de crédit a changé fortement ou non. Advenant, que pour un compte ou un portefeuille, un changement important du risque de crédit est décelé, nous transférons les prêts concernés entre les stades 1 et 2 selon que le changement est positif ou négatif en regard du modèle. L'ajustement correspondant aux PCA est fondé sur la répartition des stades du prêt individuel ou du secteur du portefeuille, les prêts de stade 1 étant mesurés en fonction des PCA

sur 12 mois, alors que ceux de stade 2 le sont d'après les PCA sur leur durée de vie.

Analyse de sensibilité des scénarios économiques liés aux estimations des PCA

La direction a évalué la sensibilité des résultats des PCA à la lumière des prévisions économiques et en a tenu compte dans le processus de gouvernance des PCA en recalculant les PCA selon chacun des scénarios indiqués ci-dessus pour quelques portefeuilles, en attribuant une pondération de 100 % à chacun de ces scénarios à tour de rôle. La pondération est prise en compte pour déterminer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit ainsi que pour évaluer les PCA en résultant.

Les PCA calculées pour les scénarios optimiste et pessimiste ne doivent pas être considérées comme représentatives des pertes de crédit minimales et maximales qui pourraient réellement être subies, et il est possible que les résultats réels diffèrent considérablement des scénarios présentés dans l'analyse de sensibilité des PCA. L'incidence des défaillances qui pourraient survenir dans l'avenir aux termes de scénarios économiques différents est prise en compte en recalculant les PCA liées aux prêts de stades 1 et 2 à la date du bilan. Le groupe de prêts de stade 3 (en défaillance) à cette date demeure le même aux fins de ces calculs de la sensibilité. Les PCA liées aux prêts de stade 3 ne sont sensibles à des changements de prévisions économiques que si la perte en cas de défaillance d'un portefeuille donné l'est également.

L'analyse de sensibilité des portefeuilles de prêts de gros et de ceux de détail pour chaque scénario tient compte des ajustements subjectifs de la direction, selon ce qui convient. Dans le cas des expositions au risque de crédit de gros, l'analyse de sensibilité exclut les PCA et les instruments financiers associés aux débiteurs en situation de défaut étant donné que la mesure des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs et qu'il est impossible d'isoler l'incidence des facteurs macroéconomiques dans le cadre d'évaluations individuelles.

Dans le cas des expositions au risque de crédit de détail, l'analyse de sensibilité inclut les PCA liées aux prêts et avances à des clients en situation de défaut étant donné que les PCA des portefeuilles de prêts hypothécaires garantis, ce qui inclut les prêts de tout stade, sont sensibles aux variables macroéconomiques.

Analyse du portefeuille de prêts de gros

Les portefeuilles ci-dessous ont été sélectionnés en fonction de leur apport aux PCA et de leur sensibilité aux facteurs macroéconomiques.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

PCA associées aux instruments financiers exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation au 31 décembre ²	2023	2022
	M\$	M\$
PCA présentées	121	171
Scénario central consensuel	102	108
Scénario optimiste consensuel	75	82
Scénario pessimiste consensuel	145	201
Deuxième scénario pessimiste	660	787
Valeur comptable brute/valeur nominale ³	114 175	114 583

- Exclut les PCA et les instruments financiers en lien avec des débiteurs en situation de défaut étant donné que le calcul des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs.
- Inclut les instruments financiers hors bilan qui sont exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation.
- Inclut les instruments financiers présentant un faible risque de crédit, tels les instruments d'emprunt à la JVAERG, lesquels ont une valeur comptable élevée, mais de faibles PCA aux termes de tous ces scénarios.

Analyse du portefeuille de prêts de détail

Les petits portefeuilles, qui sont des portefeuilles non modélisés, ont été exclus de l'analyse de sensibilité.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

PCA associées aux prêts et avances à des clients au 31 décembre ²		
	2023	2022
	M\$	M\$
PCA présentées	123	96
Scénario central consensuel	121	92
Scénario optimiste consensuel	115	87
Scénario pessimiste consensuel	132	100
Deuxième scénario pessimiste	194	142
Valeur comptable brute	35 865	36 429

1. Les sensibilités des PCA ne tiennent pas compte des portefeuilles faisant appel à des approches de modélisation moins complexes.
2. La sensibilité des PCA tient compte exclusivement des instruments financiers hors bilan auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 relatives à la dépréciation.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

L'information qui suit renferme un rapprochement des corrections de valeur de la banque à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières.

Les transferts d'instruments financiers représentent l'incidence des transferts d'un stade à l'autre sur la valeur comptable brute/valeur nominale et la correction de valeur pour PCA connexe. La réévaluation nette des PCA découlant des transferts d'un stade à l'autre correspond à la variation des PCA attribuable à ces transferts.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*¹

	Note	2023				2022			
		Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
		Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
		M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv.		59	190	101	350	78	163	128	369
Transferts d'instruments financiers :	2	131	(134)	3	—	104	(126)	22	—
– transferts du stade 1 au stade 2		(13)	13	—	—	(19)	19	—	—
– transferts du stade 2 au stade 1		142	(142)	—	—	120	(120)	—	—
– transferts vers le stade 3		—	(11)	11	—	—	(30)	30	—
– transferts hors du stade 3		2	6	(8)	—	3	5	(8)	—
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	2	(48)	20	—	(28)	(50)	28	—	(22)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis		16	—	—	16	20	—	—	20
Variations des paramètres de risque		(89)	102	103	116	(89)	144	93	148
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)		(4)	(20)	(10)	(34)	(4)	(20)	(2)	(26)
Actifs sortis du bilan		—	—	(102)	(102)	—	—	(142)	(142)
Change		—	—	—	—	—	1	2	3
Au 31 déc.		65	158	95	318	59	190	101	350
(Reprise)/charge comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA pour l'exercice		(125)	102	93	70	(123)	152	91	120
Reprises sur pertes de valeur		—	—	(5)	(5)	—	—	(6)	(6)
Total de la (reprise)/charge comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA pour l'exercice		(125)	102	88	65	(123)	152	85	114

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.
2. Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

	Au 31 déc. 2023	Exercice clos le 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022	Exercice clos le 31 déc. 2022
Correction de valeur pour PCA/autres provisions pour pertes de crédit	M\$	Charge/(reprise) au titre des PCA M\$	Correction de valeur pour PCA/autres provisions pour pertes de crédit M\$	Charge/(reprise) au titre des PCA M\$
Tel qu'indiqué précédemment	318	65	350	114
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	28	(1)	26	2
Contrats de garantie de bonne exécution	—	(1)	1	(7)
Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	—	—	1	1
Total de la correction de valeur pour PCA/ Total de la charge comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA pour l'exercice	346	63	378	110

Qualité de crédit des instruments financiers*

Nous évaluons la qualité de crédit de tous les instruments financiers qui sont exposés au risque de crédit. La qualité de crédit des instruments financiers reflète une évaluation à un moment précis de la probabilité de défaillance des instruments financiers, alors que les stades 1 et 2 selon IFRS 9 sont déterminés en fonction de la détérioration relative de la qualité de crédit depuis la constatation initiale.

Par conséquent, en ce qui concerne les instruments financiers non douteux, il n'existe aucun lien direct entre l'évaluation de la qualité de crédit et les stades 1 et 2 selon IFRS 9, même si, typiquement, la proportion des fourchettes inférieures de la qualité de crédit est plus importante au stade 2.

Étant donné que la conjoncture économique demeure volatile, il existe un risque lié aux estimations accru en ce qui a trait à l'estimation de la migration entre les stades et de la répartition des expositions. Le contexte récent à l'égard de l'inflation et des taux d'intérêt augmente la difficulté inhérente à prévoir la variation du risque de crédit et les pertes de crédit éventuelles découlant des activités de prêt. Lorsque cela est nécessaire, la banque utilise des techniques visant à estimer les ajustements de stade et les corrections de valeur pour PCA, en plus de ses modèles relatifs aux PCA. De faibles variations des données économiques prospectives peuvent avoir une incidence marquée sur la répartition des prêts entre les stades. Les cinq catégories de classement selon la qualité définies dans une section antérieure englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations que des agences externes ont accordées par aux titres de créance.

Des renseignements sur le classement de la qualité de crédit se trouvent à la page 32.

Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers*

	Valeur comptable brute/valeur nominale						Correction de valeur pour PCA/ Autres provisions pour pertes de crédit M\$	Valeur nette M\$
	Excellente M\$	Bonne M\$	Satisfaisante M\$	Faible M\$	Douteuse M\$	Total M\$		
<i>Champ d'application d'IFRS 9</i>								
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	12 536	—	—	—	—	12 536	—	12 536
– stade 1	12 536	—	—	—	—	12 536	—	12 536
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et avances à des clients au coût amorti	35 479	19 638	16 529	2 327	411	74 384	(291)	74 093
– stade 1	35 349	17 873	9 264	341	—	62 827	(53)	62 774
– stade 2	130	1 765	7 265	1 986	—	11 146	(148)	10 998
– stade 3	—	—	—	—	411	411	(90)	321
Prêts et avances à des banques au coût amorti	392	1	—	—	—	393	—	393
– stade 1	392	1	—	—	—	393	—	393
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	22 417	1 675	966	52	23	25 133	(28)	25 105
– stade 1	22 417	1 668	836	5	—	24 926	(3)	24 923
– stade 2	—	7	130	47	—	184	(2)	182
– stade 3	—	—	—	—	23	23	(23)	—
<i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>								
Actifs détenus à des fins de transaction	3 200	53	—	—	—	3 253	—	3 253
Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	20	—	—	—	—	20	—	20
Actifs dérivés	3 722	197	44	1	—	3 964	—	3 964
Total de la valeur comptable brute figurant au bilan	77 766	21 564	17 539	2 380	434	119 683	(319)	119 364
Cote de qualité de crédit en pourcentage du total	65,0 %	18,0 %	14,6 %	2,0 %	0,4 %	100,0 %		
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	19 505	18 236	9 515	697	106	48 059	(26)	48 033
– stade 1	19 429	17 077	7 525	167	—	44 198	(11)	44 187
– stade 2	76	1 159	1 990	530	—	3 755	(10)	3 745
– stade 3	—	—	—	—	106	106	(5)	101
Garanties financières	764	540	349	15	21	1 689	(1)	1 688
– stade 1	764	539	279	5	—	1 587	(1)	1 586
– stade 2	—	1	70	10	—	81	—	81
– stade 3	—	—	—	—	21	21	—	21
Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières	20 269	18 776	9 864	712	127	49 748	(27)	49 721
Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution	2 224	1 047	1 026	93	16	4 406	—	4 406
Au 31 déc. 2023	100 259	41 387	28 429	3 185	577	173 837	(346)	173 491

1. Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers* (suite)

	Valeur comptable brute/valeur nominale						Correction de valeur pour PCA/Autres provisions pour pertes de crédit	Valeur nette
	Excellente M\$	Bonne M\$	Satisfaisante M\$	Faible M\$	Douteuse M\$	Total M\$		
<i>Champ d'application d'IFRS 9</i>								
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	15 772	—	—	—	—	15 772	(1)	15 771
– stade 1	15 772	—	—	—	—	15 772	(1)	15 771
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et avances à des clients au coût amorti	37 518	19 617	14 759	2 909	377	75 180	(318)	74 862
– stade 1	37 468	15 385	7 550	146	—	60 549	(48)	60 501
– stade 2	50	4 232	7 209	2 763	—	14 254	(169)	14 085
– stade 3	—	—	—	—	377	377	(101)	276
Prêts et avances à des banques au coût amorti	335	6	3	—	—	344	—	344
– stade 1	335	6	3	—	—	344	—	344
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	23 397	2 076	1 253	40	17	26 783	(26)	26 757
– stade 1	23 397	1 787	1 017	4	—	26 205	(3)	26 202
– stade 2	—	289	236	36	—	561	(6)	555
– stade 3	—	—	—	—	17	17	(17)	—
<i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>								
Actifs détenus à des fins de transaction	4 172	124	—	—	—	4 296	—	4 296
Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	18	—	—	—	—	18	—	18
Actifs dérivés	6 018	145	54	3	—	6 220	—	6 220
Total de la valeur comptable brute figurant au bilan	87 230	21 968	16 069	2 952	394	128 613	(345)	128 268
Cote de qualité de crédit en pourcentage du total	67,8 %	17,1 %	12,5 %	2,3 %	0,3 %	100,0 %		
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	18 781	19 453	7 976	646	122	46 978	(30)	46 948
– stade 1	18 725	16 289	5 418	50	—	40 482	(10)	40 472
– stade 2	56	3 164	2 558	596	—	6 374	(20)	6 354
– stade 3	—	—	—	—	122	122	—	122
Garanties financières	988	384	280	41	32	1 725	(2)	1 723
– stade 1	988	380	206	2	—	1 576	(1)	1 575
– stade 2	—	4	74	39	—	117	(1)	116
– stade 3	—	—	—	—	32	32	—	32
Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières	19 769	19 837	8 256	687	154	48 703	(32)	48 671
Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution	2 027	1 376	723	35	13	4 174	(1)	4 173
Au 31 déc. 2022	109 026	43 181	25 048	3 674	561	181 490	(378)	181 112

1. Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

Concentration du risque de crédit

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des facteurs externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit. Pour évaluer la concentration du risque de crédit et en faire le suivi, la banque regroupe les expositions par secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après).

Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels elle a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire, soit 809 M\$ au 31 décembre 2023 (734 M\$ en 2022). Au 31 décembre 2023, les facilités approuvées pour les clients

importants totalisaient 42 970 M\$ (44 391 M\$ en 2022), soit une moyenne de 1 953 M\$ (1 776 M\$ en 2022) par client. La diminution du total des facilités approuvées pour les clients importants s'explique surtout par la baisse des facilités consenties aux sociétés clientes, compensée par l'accroissement des facilités consenties aux provinces canadiennes et aux banques à charte canadiennes.

Prêts de gros

Les prêts de gros désignent l'argent prêté à des emprunteurs souverains, à des banques, à des institutions financières non bancaires et à de grandes sociétés.

Cette section donne plus de détails sur les secteurs à l'origine de la variation des prêts et avances de gros à des clients. En outre, elle présente un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2023, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2023.

Total des prêts de gros – Prêts et avances à des clients au coût amorti

	2023		2022	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	Total M\$	Total M\$	Total M\$	Total M\$
Notes				
Grandes sociétés et entreprises				
– agriculture, foresterie et pêches	811	(2)	954	(3)
– extraction minière et exploitation de carrières	1 693	(17)	1 677	(19)
– fabrication	6 419	(38)	6 835	(38)
– électricité, gaz, vapeur et air conditionné	234	(4)	255	(7)
– aqueduc, égouts, gestion des déchets et remise en état	127	–	109	(1)
– construction	1 064	(3)	1 024	(9)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes	7 149	(44)	7 116	(37)
– aviation, transport et entreposage	3 111	(5)	2 818	(15)
– hébergement et restauration	1 858	(7)	1 658	(13)
– édition, audiovisuel et diffusion	758	(3)	866	(6)
– immobilier	10 759	(28)	10 723	(29)
– activités professionnelles, scientifiques et techniques	849	(1)	976	(3)
– activités de services administratifs et de soutien	866	(1)	727	(12)
– éducation	134	–	113	(1)
– soins de santé	392	(5)	413	(14)
– arts, divertissements et loisirs	243	–	255	(1)
– autres services	170	(1)	240	(1)
– gouvernement	46	–	35	–
– institutions financières non bancaires	1 966	(7)	2 259	(7)
Au 31 déc.	38 649	(166)	39 053	(216)
Par région				
Notes				
Canada	35 355	(151)	36 058	(206)
– Colombie-Britannique	10 893	(27)	10 704	(28)
– Ontario	13 005	(51)	13 541	(100)
– Alberta	5 143	(23)	5 199	(40)
– Québec	4 365	(43)	4 534	(23)
– Saskatchewan et Manitoba	1 321	(3)	1 342	(12)
– Provinces de l'Atlantique	628	(4)	738	(3)
États-Unis d'Amérique	2 025	(13)	1 808	(8)
Autres	1 269	(2)	1 187	(2)
Au 31 déc.	38 649	(166)	39 053	(216)

1. La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques, lesquelles représentent quelque 54 % de la valeur comptable brute et 75 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2023 (environ 59 % de la valeur comptable brute et 60 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2022).
2. La répartition géographique par province est établie en fonction de l'adresse de la succursale qui a octroyé le prêt et la répartition géographique à l'étranger est fondée sur le pays de constitution.

Prêts de gros – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*1

	Note	2023				2022			
		Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
		Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
		Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA
		M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv.		46	119	82	247	67	119	106	292
Transferts d'instruments financiers :	2	84	(87)	3	—	21	(45)	24	—
– transferts du stade 1 au stade 2		(10)	10	—	—	(16)	16	—	—
– transferts du stade 2 au stade 1		94	(94)	—	—	37	(37)	—	—
– transferts vers le stade 3		—	(3)	3	—	—	(24)	24	—
– transferts hors du stade 3		—	—	—	—	—	—	—	—
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	2	(30)	10	—	(20)	(14)	16	—	2
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis		12	—	—	12	15	—	—	15
Variations des paramètres de risque		(56)	34	82	60	(41)	38	80	77
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)		(2)	(12)	(10)	(24)	(2)	(10)	(1)	(13)
Actifs sortis du bilan		—	—	(83)	(83)	—	—	(129)	(129)
Change		—	—	—	—	—	1	2	3
Au 31 déc.		54	64	74	192	46	119	82	247
(Reprise)/charge comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA pour l'exercice		(76)	32	72	28	(42)	44	79	81
Reprises sur pertes de valeur		—	—	(1)	(1)	—	—	(1)	(1)
Total de la (reprise)/charge comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA pour l'exercice		(76)	32	71	27	(42)	44	78	80

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

2. Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

En regard de ce qu'elle était au 31 décembre 2022, la correction de valeur pour PCA liées aux prêts de gros a diminué de 55 M\$, ou 22 %, et la variation des PCA liées à ces prêts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est traduite par une charge de 27 M\$ à l'état du résultat net. Pour l'exercice, la charge a découlé principalement des nouvelles charges liées aux prêts non productifs, facteur neutralisé en partie par une reprise liée aux prêts productifs, en raison d'une amélioration relative des variables macroéconomiques prospectives.

La charge de 27 M\$ au titre des PCA de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui est présentée dans le tableau ci-dessus est constituée d'une charge de 60 M\$ liée aux changements des paramètres de risque sous-jacents, notamment l'incidence sur la qualité du crédit des instruments financiers transférés d'un stade à l'autre, compensée par une reprise de 20 M\$ associée à l'incidence des transferts entre les stades sur la réévaluation nette et une reprise de 12 M\$ imputable aux fluctuations nettes sous-jacentes

des volumes. Des reprises de 1 M\$ ont été constatées durant l'exercice.

Le total de la couverture des PCA liées aux prêts et avances à des clients des services aux grandes sociétés et entreprises se situait à 0,4 % au 31 décembre 2023, ce qui représente une baisse de 0,2 point de pourcentage comparativement à celui au 31 décembre 2022.

Prêts personnels

Les prêts personnels désignent l'argent prêté à des particuliers et non à des institutions et comprennent des prêts garantis et des prêts non garantis, tels les prêts hypothécaires et les soldes de prêts sur cartes de crédit.

Cette section comporte d'autres renseignements sur les prêts personnels. Elle présente également un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2023, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2023.

Total des prêts personnels — Prêts et avances à des clients au coût amorti

Notes	2023		2022	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts hypothécaires résidentiels	32 837	(82)	33 388	(58)
Marges de crédit sur l'avoire propre	1 326	(6)	1 407	(11)
Facilités de crédit personnel renouvelables	419	(12)	427	(10)
Portefeuille de prêts de détail sur cartes de crédit	446	(18)	405	(13)
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	20	(2)	26	(3)
Autres facilités de crédit personnel	687	(5)	474	(7)
Au 31 déc.	35 735	(125)	36 127	(102)
Par région				
Canada	35 715	(125)	36 107	(101)
– Colombie-Britannique	14 640	(45)	15 372	(38)
– Ontario	17 106	(65)	16 704	(47)
– Alberta	1 808	(6)	1 793	(7)
– Québec	1 565	(6)	1 618	(5)
– Saskatchewan et Manitoba	312	(2)	327	(2)
– Provinces de l'Atlantique	275	(1)	285	(2)
– Territoires	9	–	8	–
Autres	20	–	20	(1)
Au 31 déc.	35 735	(125)	36 127	(102)

1. L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse des propriétés dans le cas des prêts garantis par des biens immobiliers et sur celle des clients dans le cas des autres prêts.

Prêts personnels – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*1

Note	2023				2022			
	Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv.	13	71	19	103	11	44	22	77
Transferts d'instruments financiers :								
– transferts du stade 1 au stade 2	(3)	3	–	–	(3)	3	–	–
– transferts du stade 2 au stade 1	48	(48)	–	–	83	(83)	–	–
– transferts vers le stade 3	–	(8)	8	–	–	(6)	6	–
– transferts hors du stade 3	2	6	(8)	–	3	5	(8)	–
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	(18)	10	–	(8)	(36)	12	–	(24)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	4	–	–	4	5	–	–	5
Variations des paramètres de risque	(33)	68	21	56	(48)	106	13	71
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(2)	(8)	–	(10)	(2)	(10)	(1)	(13)
Actifs sortis du bilan	–	–	(19)	(19)	–	–	(13)	(13)
Au 31 déc.	11	94	21	126	13	71	19	103
(Reprise)/charge comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA pour l'exercice	(49)	70	21	42	(81)	108	12	39
Reprises sur pertes de valeur	–	–	(4)	(4)	–	–	(5)	(5)
Total de la (reprise)/charge comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA pour l'exercice	(49)	70	17	38	(81)	108	7	34

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

2. Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

La correction de valeur pour PCA liées aux prêts personnels a augmenté de 23 M\$, ou 22 %, en 2023 et a entraîné une charge comptabilisée à l'état du résultat net de 38 M\$. La charge pour l'exercice s'explique par l'incidence de la montée des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires.

La charge au titre des PCA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui est présentée dans le tableau ci-dessus, s'élève à 38 M\$ et est constituée d'une charge de 56 M\$ liée aux changements des paramètres de risque sous-jacents, notamment l'incidence sur la qualité du crédit des instruments financiers transférés d'un stade à l'autre, compensée par une reprise de 8 M\$ qui a trait aux conséquences des transferts entre les stades sur la réévaluation nette et une reprise de 6 M\$ imputable aux fluctuations nettes sous-jacentes des volumes. Des reprises sur pertes de valeur de 4 M\$ ont été constatées durant l'exercice.

Les sorties du bilan se sont rapportées principalement aux prêts sur cartes et aux facilités de crédit personnel.

Prêts hypothécaires et marges de crédit sur l'avoire propre

Les portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoire propre de la banque, qui sont des marges de crédit garanties par la valeur nette d'une propriété, sont jugés à faible risque puisque la plupart d'entre eux sont garantis par une sûreté de premier rang grevant le bien immobilier sous-jacent.

Les tableaux ci-après présentent en détail la façon dont la banque atténue davantage le risque par une diversification géographique des marchés où elle exerce ses activités et la souscription d'assurances couvrant la défaillance potentielle des emprunteurs. Par ailleurs, la banque s'impose des normes strictes en matière de souscription et de surveillance des portefeuilles dans le but d'en maintenir la qualité.

Assurance et répartition géographique^{1, 2}

	À la clôture de l'exercice						
	Prêts hypothécaires résidentiels				Marges de crédit sur l'avoire propre		
	Assurés ³		Non assurés ³		Total	Non assurés	
	M\$	%	M\$	%		M\$	M\$
Colombie-Britannique	1 297	9 %	12 369	91 %	13 666	602	100 %
Ouest canadien ⁴	761	40 %	1 136	60 %	1 897	122	100 %
Ontario	2 516	15 %	13 984	85 %	16 500	540	100 %
Québec et provinces de l'Atlantique	677	42 %	953	58 %	1 630	74	100 %
Au 31 déc. 2023	5 251	16 %	28 442	84 %	33 693	1 338	100 %
Colombie-Britannique	1 432	10 %	12 995	90 %	14 427	659	100 %
Ouest canadien ⁴	815	44 %	1 046	56 %	1 861	137	100 %
Ontario	2 617	16 %	13 390	84 %	16 007	537	100 %
Québec et provinces de l'Atlantique	729	42 %	995	58 %	1 724	66	100 %
Au 31 déc. 2022	5 593	16 %	28 426	84 %	34 019	1 399	100 %

1. La répartition géographique est fonction de l'emplacement des propriétés.
2. Les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoire propre comprennent des prêts de gros et des prêts personnels.
3. Les prêts hypothécaires assurés sont protégés des pertes potentielles liées aux emprunteurs par la souscription d'une assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou d'autres assureurs privés autorisés.
4. La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

Le tableau qui suit présente un aperçu de la période de remboursement des prêts hypothécaires résidentiels des clients. Ces durées sont établies d'après les paiements actuels effectués par les clients.

Étant donné les hausses des taux d'intérêt qui ont commencé en 2022, les clients ayant des emprunts hypothécaires à taux variable verront leur période d'amortissement se prolonger par rapport à la durée initiale, à moins que le prêt ait atteint le taux limite qui entraîne une augmentation des paiements ajustés, et que le client ait ajusté ses paiements réguliers en conséquence. Certains clients pourraient se voir offrir un prolongement temporaire de l'amortissement jusqu'à l'échéance de leur emprunt hypothécaire

actuel. Au moment du renouvellement, la banque devra ramener tous les prêts hypothécaires à la période d'amortissement initialement convenue, ce qui pourrait exiger des paiements supérieurs selon les taux en vigueur au moment du renouvellement. Dans le cas contraire, il faudra procéder à un refinancement du prêt hypothécaire.

La Banque du Canada a augmenté les taux de façon constante de mars 2022 à juillet 2023. Les taux sont demeurés stables depuis juillet 2023 et les ajustements de paiement et les renouvellements se sont traduits par une baisse globale de l'amortissement.

Durée d'amortissement¹

	À la clôture de l'exercice				
	Prêts hypothécaires résidentiels				
	≤ 20 ans	> 20 à ≤ 25 ans	> 25 à ≤ 30 ans	> 30 à ≤ 35 ans	> 35 ans ²
Au 31 déc. 2023	22,4 %	35,8 %	20,5 %	8,4 %	12,9 %
Au 31 déc. 2022	16,5 %	35,4 %	15,4 %	6,9 %	25,8 %

1. La durée d'amortissement est fondée sur la durée résiduelle effective des prêts hypothécaires résidentiels.
2. Notre politique vise à octroyer des prêts hypothécaires dont la durée d'amortissement est de 30 ans ou moins. Les durées d'amortissement qui excèdent 30 ans reflètent l'incidence des hausses des taux d'intérêt liés à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à taux variable. Pour ces prêts, la durée d'amortissement sera ramenée au calendrier d'amortissement initial au moment du renouvellement ou lorsque le prêt atteint le taux limite. La durée d'amortissement du prêt de certains clients a été temporairement prolongée à plus de 30 ans.

Ratios prêt-valeur moyens des nouveaux prêts^{1, 2}

	À la clôture du trimestre	
	Ratio prêt-valeur des prêts non assurés (en %) ³	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Marges de crédit sur l'avoire propre
	%	%
Colombie-Britannique	55,4 %	51,4 %
Ouest canadien ⁴	66,8 %	68,5 %
Ontario	59,7 %	58,4 %
Québec et provinces de l'Atlantique	62,9 %	59,4 %
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2023	59,6 %	57,2 %
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2022	58,9 %	56,8 %

1. Tous les nouveaux prêts et toutes les nouvelles marges de crédit sur l'avoire propre ont été octroyés par la HSBC. Aucune acquisition n'a été effectuée durant la période.
2. Les nouveaux prêts excluent les renouvellements des prêts hypothécaires.
3. Les ratios prêt-valeur sont de simples moyennes calculées à partir de la valeur des propriétés à la date de l'octroi du prêt hypothécaire.
4. La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

Répercussions potentielles d'un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre

La banque soumet son portefeuille de prêts personnels à des simulations de crise afin d'estimer l'incidence d'une augmentation du taux de chômage, d'une hausse des taux d'intérêt, d'une baisse de la valeur des propriétés et des fluctuations d'autres variables macroéconomiques pertinentes. L'augmentation possible des pertes liées au portefeuille de prêts hypothécaires en cas de détérioration de l'économie est jugée surmontable compte tenu de la composition du portefeuille, de son faible ratio prêt-valeur et des méthodes d'atténuation des risques en place.

Les PCA liées aux prêts de stade 2 ont augmenté en raison du nombre de clients dont le prêt actuel est assorti d'un taux variable ou doit être renouvelé à un taux fixe et pour qui les hausses de taux d'intérêt représentent un risque.

Prêts douteux*

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours;
- d'autres indications signalent qu'il est improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de une ou de plusieurs de ses obligations de crédit conformément aux modalités de remboursement convenues sans que la banque ait recours à des mesures correctives;
- le prêt est autrement considéré comme en défaillance. Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours. Les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Le tableau ci-après renferme une analyse de la valeur comptable brute des prêts et avances à des banques et à des clients qui sont considérés comme douteux (actifs financiers de stade 3).

Prêts et avances douteux à des banques et à des clients*

	Notes	2023		2022	
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
		M\$	M\$	M\$	M\$
Grandes sociétés et entreprises		228	(69)	245	(82)
– agriculture, foresterie et pêches		2	–	2	–
– extraction minière et exploitation de carrières	1	18	(7)	86	(14)
– fabrication		73	(28)	43	(16)
– électricité, gaz, vapeur et air conditionné		15	(4)	16	(7)
– construction		18	–	5	(2)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes		50	(21)	47	(17)
– aviation, transport et entreposage		4	(1)	5	(2)
– hébergement et restauration		1	(1)	–	–
– édition, audiovisuel et diffusion		–	–	6	(4)
– immobilier		38	(3)	1	(1)
– services administratifs et de soutien		2	–	8	(8)
– santé et soins		5	(3)	25	(10)
– institutions financières non bancaires		2	(1)	1	(1)
Ménages	2	183	(21)	132	(19)
Au 31 déc.		411	(90)	377	(101)

- La catégorie *Extraction minière et exploitation de carrières* inclut les expositions liées aux ressources énergétiques, lesquelles représentent environ 69 % de la valeur comptable brute et 61 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2023 (environ 57 % de la valeur comptable brute et 47 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2022).
- La catégorie *Ménages* tient compte du portefeuille de prêts personnels.

La baisse de la correction de valeur pour PCA liée aux prêts douteux en 2023 a découlé essentiellement de sorties du bilan nettes liées aux corrections de valeur pour PCA existantes et nouvellement comptabilisées.

Prêts faisant l'objet d'un délai de grâce

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable brute des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce s'établissait à 989 M\$ (497 M\$ au 31 décembre 2022) et la correction de valeur pour PCA se situait à 46 M\$ (43 M\$ au 31 décembre 2022). L'augmentation de la valeur comptable brute est attribuable à la hausse de 574 M\$ des prêts personnels faisant l'objet d'un délai de grâce qui ne comportent pas de corrections de valeur pour PCA aussi élevées que les corrections de valeur dans les autres portefeuilles de prêts, facteur partiellement contrebalancé par une baisse de 83 M\$ des prêts de gros faisant l'objet d'un délai de grâce par rapport au 31 décembre 2022.

Comme il est mentionné dans la section sur le risque de crédit à la page 32, notre définition de « faisant l'objet d'un délai de grâce » inclut les conditions de faveur qui ne sont pas liées à des paiements.

Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténue grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaillance, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;

Rapport de gestion

- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement; et
- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de

créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Dans le cas des prêts douteux, les valeurs des garanties ne peuvent être comparées directement aux corrections de valeur pour dépréciation qui sont constatées. Les montants des garanties sont fondés sur leur dernière évaluation. Les corrections de valeur pour dépréciation sont calculées de manière différente, soit en tenant compte des autres flux de trésorerie et en ajustant les valeurs des garanties au titre des coûts de leur réalisation.

Information sur les garanties sur prêts et avances douteux à des clients, y compris les engagements de prêts *

	2023				2022			
	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable nette M\$	Garanties M\$	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable nette M\$	Garanties M\$
Stade 3								
Grandes sociétés et entreprises	294	(74)	220	583	326	(82)	244	368
Prêts personnels – Prêts hypothécaires résidentiels	149	(13)	136	282	105	(13)	92	172

Portefeuille d'instruments dérivés

La banque prend part à des transactions qui l'exposent au risque de crédit de contrepartie, lequel représente le risque de subir une perte financière si la contrepartie à une transaction devient en situation de défaillance avant de la régler de manière satisfaisante. Ce risque découle principalement de transactions de financement de titres de participation et d'instruments dérivés hors cote et se calcule pour les portefeuilles détenus à des fins de transaction et à d'autres fins. La valeur des transactions varie en fonction des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et le prix de l'actif.

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés. De tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et à celui de taux d'intérêt.

La note 12 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

Risque de trésorerie

	Page
Aperçu	46
Gestion du risque de trésorerie	46
Risque de liquidité et de financement en 2023	48
Risque de capital en 2023	50
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en 2023	52

Aperçu

Le risque de trésorerie s'entend du risque que nous ne disposions pas de suffisamment de capital, de liquidités ou de ressources de financement pour respecter nos obligations financières et les exigences que nous impose la réglementation. Il englobe le risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché et le risque lié à la caisse de retraite aient une incidence négative sur notre résultat ou notre capital.

Le risque de trésorerie découle des changements dans les ressources et profils de risque respectifs en raison des comportements des clients, des décisions prises par la direction ou de la conjoncture externe.

Méthode et politique

Notre objectif en matière de gestion du risque de trésorerie est d'assurer le maintien de niveaux appropriés pour ce qui est du capital, des liquidités, du financement, des devises et du risque de marché de sorte à soutenir notre stratégie commerciale et veiller au respect des exigences réglementaires et de celles concernant les simulations de crise.

Notre méthode de gestion du risque de trésorerie est fonction de nos besoins stratégiques et organisationnels, lesquels tiennent compte des cadres réglementaire, économique et commercial. Nous entendons maintenir une excellente base de capital et de liquidités afin de favoriser la gestion des risques inhérents à nos activités et de procéder aux investissements que dicte notre stratégie, tout en respectant, en tout temps, les exigences réglementaires locales et consolidées.

Notre politique s'appuie sur notre cadre de gestion des risques, notre programme interne d'évaluation de l'adéquation du capital (« PIEAC ») et notre processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités (« PEISL »). Ce cadre met en jeu plusieurs mesures qui concordent avec celles servant à l'appréciation des risques à des fins internes et à des fins réglementaires.

Le PIEAC et le PEISL permettent d'obtenir une évaluation de la suffisance du capital et des liquidités de la banque, compte tenu des mesures de risque, du modèle d'affaires, de la stratégie, de la performance et de la planification, des risques inhérents au capital ainsi que des conséquences des simulations de crise sur le capital et sur les liquidités.

Gestion du risque de trésorerie

Gouvernance et structure

Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite a la responsabilité de fixer le degré de tolérance au risque de la banque conformément à son cadre de gestion. En outre, ce comité examine les politiques à l'égard du risque de trésorerie, en recommande l'approbation et est responsable de la supervision de ce risque.

Le comité de gestion de l'actif et du passif (*Asset and Liability Committee* ou « ALCO ») de la banque est chargé de la mise en œuvre des politiques et procédures de gestion du risque de trésorerie, ce qui signifie notamment de surveiller les paramètres du risque en fonction du degré de tolérance de la banque. Son mandat est défini par le comité responsable de l'audit, de la gestion du

risque et de l'examen sur la conduite ainsi que par le comité de direction de la banque. L'ALCO soutient le chef des finances dans sa responsabilité à l'égard du risque de trésorerie et son rendement est analysé lors de la RGR.

Le chef de la gestion des risques est le haut dirigeant chargé de la saine surveillance de la gestion du risque de trésorerie et est responsable des décisions de deuxième ligne qui sont prises à l'égard des activités concernant ce risque. La fonction chargée de la gestion du risque de trésorerie contribue à cette saine surveillance en s'acquittant de ses responsabilités en tant que deuxième ligne de défense et du processus de prise de décisions qui en découle.

L'équipe chargée de la gestion de la trésorerie doit veiller à l'application du cadre de gestion du risque de trésorerie. Le service Marchés, trésorerie est responsable de la gestion de la trésorerie et des liquidités conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, par les participants à la RGR et par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

L'équipe responsable de la gestion du risque de trésorerie procède à des examens indépendants, remet en question le caractère approprié des activités de gestion du risque que mènent l'équipe chargée de la gestion de la trésorerie et le service Marchés, trésorerie et en confirme la pertinence. Ses travaux englobent l'établissement des politiques, la prestation de conseils sur la mise en œuvre des politiques ainsi que l'examen et la remise en question du degré de tolérance au risque, le PIEAC, le PEISL et d'autres activités connexes au risque de trésorerie.

Processus de gestion des risques de capital ainsi que de liquidité et de financement

Appréciation et tolérance au risque

Notre cadre de gestion du capital intègre les principaux degrés de tolérance à ce risque eu égard au ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, au ratio du capital de catégorie 1, au ratio de capital total et au ratio de levier. Le PIEAC se veut une évaluation de la position en capital de la banque qui souligne les ressources et les exigences en matière de capital réglementaire et de capital interne qui découlent du modèle d'affaires de la banque, de sa stratégie, de son profil de risque et de sa gestion, de sa performance et de sa planification, de ses risques inhérents au capital et des répercussions des simulations de crise. L'estimation de la suffisance du capital résulte d'une évaluation des risques. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque lié aux régimes de retraite, le risque structurel de change et le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire. Le risque lié aux changements climatiques est également pris en compte dans le PIEAC et nous continuons à élaborer notre approche. Le PIEAC contribue à l'établissement de la tolérance au risque de capital et des ratios cibles en plus de permettre l'évaluation et l'appréciation des exigences relatives au capital réglementaire.

Un profil approprié du risque de liquidité et de financement est géré au moyen des paramètres critiques de la tolérance au risque qu'emploie le conseil, ce qui inclut le LCR, le NSFR et la MICL. En outre, nous utilisons un plus vaste éventail de mesures pour gérer un profil approprié du risque de liquidité et de financement, notamment des limites de concentration pour les déposants, la surveillance de la liquidité intrajournalière, les évaluations prospectives du financement et d'autres mesures clés.

Notre objectif est de respecter en tout temps les exigences minimales que nous nous fixons ainsi que les exigences réglementaires applicables. Ces exigences sont évaluées au moyen du PEISL, lequel garantit que, grâce à l'efficacité de ses stratégies, politiques, simulations de crise, processus et systèmes, la banque parvient à déterminer, évaluer, gérer et surveiller le risque de liquidité pendant des périodes appropriées, dont une même journée. Le PEISL sert à valider la tolérance au risque et les paramètres qui s'y rapportent ainsi qu'à évaluer la capacité de la banque à gérer comme il se doit ses liquidités et son financement.

Nous cherchons à nous assurer que la direction surveille le risque de capital, de liquidité et de financement en maintenant un ensemble exhaustif de politiques, paramètres et contrôles, et en suivant des

pratiques de gouvernance rigoureuses, conformément à notre cadre de gestion du risque.

Planification et performance

Les plans portant sur le capital et les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que sur le financement et la liquidité font partie du plan sur les ressources financières qu'approuve le conseil. Des prévisions sur le capital et les actifs pondérés en fonction des risques sont formulées sur une base mensuelle. De plus, les paramètres du capital, des actifs pondérés en fonction des risques et de la liquidité sont surveillés et gérés en fonction du plan sur les ressources financières.

Au moyen de nos processus de gouvernance internes, nous cherchons à renforcer la discipline en ce qui concerne nos décisions sur les placements et la répartition du capital et à nous assurer que le rendement du capital investi répond aux objectifs de la direction. Notre stratégie vise à affecter du capital aux entreprises, afin de soutenir les objectifs de croissance, dans les secteurs où nous avons constaté des rendements supérieurs au taux de rendement minimal pour répondre aux exigences réglementaires et économiques en matière de capitaux. Nous évaluons et gérons les rendements des entreprises en utilisant une mesure de rendement des capitaux propres tangibles moyens.

Risque de capital et de liquidité

Outre ceux révélés par le cadre de simulation de crise, des risques pouvant influencer sur les actifs pondérés en fonction d'autres risques, la position en capital ou le profil du risque de liquidité et de financement de la banque peuvent être détectés. Des scénarios pessimistes et optimistes sont analysés en fonction de nos objectifs de gestion du risque de capital et de liquidité et des mesures d'atténuation sont prises au besoin. Nous demeurons au fait des changements de nature réglementaire et nous continuons d'évaluer leur incidence sur nos besoins en capital et en liquidités, particulièrement ceux liés aux réformes de Bâle III qui sont entrés en vigueur au deuxième trimestre de 2023, à l'exception des exigences concernant le risque de rajustement de la valeur de crédit et le risque de marché qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Simulation de crise et mesures de redressement

La banque utilise la simulation de crise afin d'estimer la qualité de ses plans et de ses portefeuilles exposés à des risques et pour satisfaire aux exigences en ce domaine que lui impose son organisme de supervision. La simulation de crise fournit également des informations utilisées aux fins du PIEAC et du PEISL et facilite la prise de mesures de redressement. Elle génère d'importantes données servant à estimer le capital et les liquidités dont la banque a besoin, ce qui concourt à la définition de sa tolérance au risque de capital et de liquidité. La simulation de crise sert également à réévaluer ses plans d'affaires lorsque l'analyse qui en découle démontre que le capital, les liquidités ou les rendements n'atteignent pas les cibles fixées.

Outre une série de simulations de crise internes, la banque doit procéder à des simulations de crise de nature réglementaire. Les résultats de ces dernières ainsi que de celles élaborées à l'interne sont utilisés pour évaluer, par voie du PIEAC, nos besoins en capital internes.

La banque a mis au point des mesures de redressement qui prévoient des options que la direction pourrait choisir dans divers scénarios de crise qui pourraient entraîner le non-respect des réserves de conservation de capital ou de liquidités. Les mesures de redressement renferment des initiatives détaillées que la direction pourrait, advenant une situation de crise, envisager de prendre si les positions se détérioraient et si elles menaçaient de dépasser le degré de tolérance au risque ainsi que les niveaux réglementaires minimaux. La banque surveille les déclencheurs internes et externes qui pourraient nuire à ses positions en matière de capital, de liquidité ou de financement. Ce processus vise à assurer que nos positions en capital et en liquidités pourraient être recouvrées advenant une crise majeure.

Processus de mesure du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

Appréciation et tolérance au risque

La banque utilise divers instruments de trésorerie et instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt en accord avec les paramètres de la tolérance établis par le conseil. Elle se sert de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt des instruments concernés qui figurent au bilan et pour couvrir les expositions prévues lorsqu'elle juge que les conditions de marché sont favorables.

L'équipe chargée de la gestion de la trésorerie utilise divers paramètres pour surveiller et gérer le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, notamment la sensibilité des produits d'intérêts nets et la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres.

Sensibilité des produits d'intérêts nets (ou sensibilité du résultat à risque)

L'un des principaux aspects de la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux instruments non négociés est la surveillance de la sensibilité des PIN attendus aux termes de divers scénarios sur ces taux (comme la modélisation à des fins de simulation) au moyen du modèle du résultat à risque, pour lequel les variables économiques demeurent constantes. C'est l'ALCO qui se charge de cette surveillance et les sensibilités des PIN sur un an et sur cinq ans dans le cadre de plusieurs scénarios mettant en jeu les taux d'intérêt font l'objet de prévisions.

Les chiffres concernant les sensibilités des PIN prévues représentent l'incidence des variations pro forma des courbes de rendement projetées, selon la taille et la structure d'un bilan dit statique. Toutefois, une exception survient lorsque le montant des soldes ou la révision des taux sont jugés comme étant sensibles aux taux d'intérêt. Ces calculs de la sensibilité ne tiennent pas compte des mesures que prendrait le service Marchés, trésorerie ou le secteur d'activité d'où émane le risque pour atténuer l'effet des fluctuations des taux d'intérêt.

Aux fins des calculs de la sensibilité des PIN, il est supposé que, sur toutes les échéances, les taux d'intérêt affichent des fluctuations correspondantes dans le cadre du scénario de hausse. Quant à ces mêmes calculs aux termes d'un scénario de repli, ils ne tiennent compte d'aucun taux d'intérêt plancher. Cependant, des taux d'intérêt plancher sont pris en compte au besoin eu égard à certains produits spécifiques qui sont offerts à la clientèle.

Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres

La VECP représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du portefeuille bancaire qui pourraient être distribués aux bailleurs de fonds propres aux termes d'un scénario mettant en jeu une liquidation contrôlée. Cette valeur correspond à la valeur comptable actuelle des capitaux propres majorée de la valeur actualisée des PIN futurs employée dans ce scénario et peut servir à évaluer le capital économique nécessaire à la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire. La sensibilité de la VECP représente la variation prévue de celle-ci par suite de chocs de taux d'intérêt prédéterminés, les autres variables économiques demeurant constantes. Nous surveillons les sensibilités de la VECP que nous exprimons sous forme de pourcentage des ressources en capital.

Processus de gestion du risque lié à la caisse de retraite

La banque offre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles, actuels ou anciens. Les programmes de retraite comprennent les régimes de retraite à prestations définies, les régimes de retraite à cotisations définies et les programmes complémentaires qui procurent des avantages de retraite excédant les limites prévues par la loi.

Dans le cas des régimes de retraite à cotisations définies, les cotisations que la banque est tenue de verser sont connues, alors que les prestations de retraite définitives varieront, habituellement en fonction des rendements des placements procurés par les choix

de placement effectués par l'employé. Même si le risque de marché de la banque lié aux régimes à cotisations définies est faible, la banque demeure exposée au risque opérationnel et réputationnel.

En ce qui a trait aux employés actuels qui ont des régimes de retraite à prestations définies, le niveau des prestations de retraite est connu. Par conséquent, le niveau des cotisations que la banque est tenue de verser variera en raison d'un certain nombre de risques, y compris ceux liés au rendement des placements, à la conjoncture économique existante, aux variations des taux ou des attentes à l'égard de l'inflation et au risque de longévité (les participants du régime qui vivent plus longtemps que prévu). La banque travaille avec les actuaires de ses régimes pour déterminer le niveau de capitalisation nécessaire.

Le risque lié à la caisse de retraite est évalué au moyen d'un modèle de capital économique qui tient compte des variations éventuelles de ces facteurs. L'incidence de ces variations sur les actifs de retraite et les passifs de retraite est évaluée au moyen d'un test de simulation de crise qui tient compte d'une récurrence aux 200 ans.

La banque a intégré un certain nombre de stratégies d'atténuation de risques liées à la retraite au cours des années, notamment :

- la fermeture du régime de retraite à prestations définies aux nouveaux participants et la mise en place en 2004 d'un régime de retraite à cotisations définies pour les nouveaux employés admissibles;
- la mise en œuvre d'une stratégie de rente sans rachat des engagements afin de réduire le risque lié à la longévité et le risque financier associés aux régimes de retraite à prestations définies qui ne sont plus offerts;
- la fusion des régimes afin de réduire les coûts d'administration.

Risque de liquidité et de financement en 2023

On entend par risque de liquidité et de financement le risque de perte auquel la banque est exposée si elle se révèle incapable de générer suffisamment de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie pour s'acquitter de ses obligations financières à un coût raisonnable lorsqu'elles deviennent exigibles. Ses obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, les emprunts, les placements et les nantissements.

L'objectif du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente. Il vise à permettre à la banque de résister à de graves crises de liquidité et à lui procurer de la souplesse face à l'évolution des modèles d'affaires, des marchés et des règlements.

La banque a surpassé les niveaux de liquidité et de financement réglementaires minimaux tout au long de 2023.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle, la banque est tenue d'avoir un LCR et un ratio de liquidité à long terme (NSFR) (le NSFR est en vigueur depuis avril 2023 pour la banque à titre de petite et moyenne institution de dépôt) de plus de 100 % et de surveiller les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours, tandis que les flux de trésorerie nets cumulatifs sont un outil qui mesure la période visée par les flux de trésorerie nets positifs afin de saisir le risque que représentent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Pour établir ses besoins en matière de liquidité à long terme, la banque a calculé le NSFR conformément aux exigences de la Prudential Regulation Authority au cours de 2023 et a également appliqué le NSFR du BSIF depuis juillet 2023. Le NSFR oblige les banques à maintenir un profil de financement stable à l'égard de la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan, et il rend compte du profil de financement d'une banque dans un horizon temporel de un an et plus. Ce ratio se veut un complément du LCR.

La banque a également apporté des améliorations aux NCCF en avril 2023, conformément à la version définitive des mises à jour que le BSIF a apportées à sa ligne directrice sur les normes de liquidité.

Le tableau suivant présente le LCR de la banque. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, son LCR moyen, soit 170 %, représente le ratio des actifs liquides de grande qualité sur le total des sorties de trésorerie nettes en cas de crise pour les 30 prochains jours civils. Le LCR moyen de la banque a augmenté pour se chiffrer à 170 %, contre 164 % pour l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par une baisse des sorties de trésorerie nettes qui découle de la diminution des dépôts des clients de gros venant à échéance au cours de la fenêtre de 30 jours du LCR. La banque surveille toujours de près ses liquidités afin de pouvoir composer avec l'évolution des besoins de sa clientèle et avec tout changement découlant de la volatilité sur le marché.

Ratio de liquidité à court terme du BSIF¹

	Moyenne pour le trimestre clos le ¹	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Total des actifs liquides de grande qualité ² (M\$)	29 908	30 141
Total des sorties de trésorerie nettes ² (M\$)	17 638	18 360
Ratio de liquidité à court terme (%)	170	164

1. Les données présentées dans ce tableau ont été calculées à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Par conséquent, le LCR est un ratio moyen pour les trois mois du trimestre et peut ne pas correspondre aux LCR calculés en divisant le total des actifs liquides de grande qualité pondéré par le total des sorties de trésorerie nettes pondéré.
2. Ces valeurs sont pondérées et sont calculées après l'application des pondérations prescrites aux termes de la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF s'appliquant aux actifs liquides de grande qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

Le NSFR du BSIF en date du 31 décembre 2023 s'est chiffré à 136 % et comprend un financement stable disponible total de 77,9 G\$ et un financement stable requis total de 57,2 G\$.

En plus des mesures réglementaires, nous utilisons diverses autres mesures pour gérer un profil approprié du risque de liquidité et de financement. Ces mesures comprennent une gestion autonome de la liquidité sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales, une limite de concentration pour les déposants, des limites de concentration cumulatives pour le financement à terme, un PEISL, l'exigence d'un LCR minimal pour chaque monnaie, la gestion et la surveillance de la liquidité intrajournalière, les prix de transfert des fonds servant à des fins de liquidité et des évaluations prospectives du financement.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont détenus et gérés de façon autonome par les entités en exploitation. La plupart sont détenus directement par le service Marchés, trésorerie dans le but premier de gérer le risque de liquidité conformément au cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement. Les actifs liquides comprennent aussi tous les actifs liquides non grevés détenus hors du service Marchés, trésorerie pour toute autre fin. Pour être admissibles dans la réserve d'actifs liquides, les actifs doivent disposer d'un marché des opérations de pension vaste et liquide pour le titre sous-jacent. Le cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement confère au service Marchés, trésorerie le contrôle ultime de tous les actifs liquides non grevés et des autres sources de liquidités.

Le tableau qui suit indique l'estimation de la valeur de liquidité non pondérée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs classés comme liquides et servant à calculer le LCR du BSIF. Le niveau des actifs liquides présenté reflète les actifs liquides non grevés à la date de présentation de l'information, selon la définition réglementaire des actifs liquides. Les actifs liquides de haute qualité sont essentiellement composés d'actifs de niveau 1, tels que la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales et les titres de premier ordre que des administrations publiques, des banques centrales ou des entités supranationales ont émis ou garantis. Les actifs liquides comprennent la trésorerie ou les actifs pouvant être convertis en trésorerie sans perte de valeur ou avec une légère perte de valeur.

Au 31 décembre 2023, nos actifs liquides avaient reculé de 1 G\$ en regard de ceux enregistrés au 31 décembre 2022, surtout en raison d'une diminution des titres de créance émis, facteur partiellement compensé par une baisse des prêts à des clients et une hausse des dépôts des clients.

Actif liquides¹

	2023	2022
	M\$	M\$
Niveau 1	29 355	30 065
Niveau 2a	1 851	2 025
Niveau 2b	28	108
Au 31 déc.	31 234	32 198

1. Les soldes des actifs liquides qui sont présentés sont ceux en vigueur aux dates indiquées (taux au comptant) et ils ne sont pas pondérés. Par conséquent, ils ne correspondent pas à ceux figurant dans les calculs du LCR, lesquels représentent la moyenne du trimestre et sont pondérés.

Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés du financement de gros (garanti et non garanti) en s'assurant de diversifier les échéances, les types de financement et les devises afin de limiter l'exposition à une contraction soudaine de la capacité de financement de gros et de réduire au minimum les écarts de liquidité structurels. Dans le cadre des mesures qu'elle prend pour assurer le financement de gros, la banque fait appel à divers programmes afin de mobiliser des fonds. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement stable. Seul le financement de gros dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus est considéré comme étant une source de financement stable. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

La banque a procédé à une émission d'obligations sécurisées en euros au cours du premier trimestre de 2023. Actuellement, la banque détient trois obligations sécurisées en euros qui sont inscrites à la Bourse de Londres au 31 décembre 2023. Ces titres diversifient les sources de financement de la banque tout en élargissant son bassin d'investisseurs.

Échéance contractuelle des passifs financiers

Le tableau qui suit détaille tous les flux de trésorerie non actualisés liés aux paiements de principal et de coupons futurs (sauf pour ce qui est des passifs détenus à des fins de transaction et des dérivés qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture). Pour cette raison, les soldes indiqués dans le tableau ci-dessous ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan consolidé. Les flux de trésorerie non actualisés payables à l'égard des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leurs échéances contractuelles. Les dérivés et passifs détenus à des fins de transaction qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture sont classés dans la catégorie « Échéance dans 1 mois ou moins » et non selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, les contrats de garantie financière et contrats semblables ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu d'engagements de prêts et d'autres engagements relatifs au crédit et les contrats de garantie financière et contrats semblables sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables.

Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle*

Note	Échéance dans 1 mois ou moins M\$	Échéance dans plus de 1 mois, mais dans 3 mois ou moins M\$	Échéance dans plus de 3 mois, mais dans 1 an ou moins M\$	Échéance dans plus de 1 an, mais dans 5 ans ou moins M\$	Échéance dans plus de 5 ans M\$	Total M\$
Dépôts effectués par des banques	359	—	—	—	—	359
Comptes des clients	54 727	5 052	21 441	3 328	—	84 548
Mises en pension à des fins autres que de transaction	3 674	—	—	—	—	3 674
Passifs détenus à des fins de transaction	1 870	—	—	—	—	1 870
Dérivés	3 633	—	32	4 406	—	8 071
Titres de créance émis	23	270	1 237	9 269	124	10 923
Créances subordonnées	—	18	55	1 298	17	1 388
Obligations locatives	3	7	32	155	113	310
Autres passifs financiers	3 810	758	506	1 752	—	6 826
Total des passifs financiers inscrits au bilan	68 099	6 105	23 303	20 208	254	117 969
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	48 059	—	—	—	—	48 059
Garanties financières	1 689	—	—	—	—	1 689
Au 31 déc. 2023	117 847	6 105	23 303	20 208	254	167 717
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période	70 %	4 %	14 %	12 %	— %	
Dépôts effectués par des banques	412	—	306	—	—	718
Comptes des clients	56 569	3 082	20 939	2 088	—	82 678
Mises en pension à des fins autres que de transaction	4 412	24	—	—	—	4 436
Passifs détenus à des fins de transaction	3 732	—	—	—	—	3 732
Dérivés	5 771	—	82	3 190	—	9 043
Titres de créance émis	1 536	1 554	4 713	8 422	197	16 422
Créances subordonnées	—	17	51	276	1 085	1 429
Obligations locatives	3	7	31	152	108	301
Autres passifs financiers	3 836	1 183	442	1 768	—	7 229
Total des passifs financiers inscrits au bilan	76 271	5 867	26 564	15 896	1 390	125 988
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	46 978	—	—	—	—	46 978
Garanties financières	1 725	—	—	—	—	1 725
Au 31 déc. 2022	124 974	5 867	26 564	15 896	1 390	174 691
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période	72 %	3 %	15 %	9 %	1 %	

1. Excluent les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

2. Les chiffres de la période précédente au titre des obligations locatives ont été modifiés en raison d'une classification erronée.

Actifs grevés

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne des actifs en nantissement ou les greève d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, remplir ses obligations liées au système de règlement, donner des garanties dans le cadre des transactions de mise en pension, soutenir des instruments d'emprunt garantis ou satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise interne. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement des notations de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Risque de capital en 2023

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son PIEAC. La banque détermine la composition et le montant optimal du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan concernant les ressources financières.

Tout au long de 2023, la banque a respecté les limites du capital réglementaire qui lui sont imposées.

Le 21 décembre 2023, la vente de la banque HSBC Canada et de ses filiales à la Banque Royale du Canada a été approuvée par la ministre des Finances et devrait se conclure, sous réserve des conditions de clôture habituelles, le 28 mars 2024. Compte tenu de la transaction, aucun dividende n'a été déclaré ou payé sur les actions ordinaires de la banque HSBC Canada en 2023.

Inclus dans les fonds propres de catégorie 2 de la banque, des titres de créance subordonnés de 1 G\$ détenus par HSBC Overseas Holdings (UK) Limited font l'objet d'un amortissement linéaire pendant les cinq dernières années avant l'échéance en 2028. L'amortissement de l'instrument a été présenté à des fins réglementaires relativement au ratio du capital total de la banque en décembre 2023.

Règles de Bâle III concernant le capital et l'effet de levier

La banque évalue l'adéquation de ses fonds propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément au cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III.

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III ont grandement modifié la définition du capital réglementaire et elles imposent une nouvelle obligation selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio CET1. Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Le BSIF a établi des cibles de capitaux propres (qui incluent une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser, comme suit : ratio CET1 de 7,0 %, ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 %.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, la banque a mis en œuvre les réformes de Bâle III conformément à la version définitive de la ligne directrice sur les normes de fonds propres émise par le BSIF, sauf les chapitres liés au risque de marché et au rajustement de la valeur de crédit qui entreront en vigueur au premier trimestre de 2024.

Capital réglementaire

Total du capital réglementaire

Notes	Exercice clos le	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$
Capitaux propres ordinaires bruts	5 935	4 818
Ajustements réglementaires	246	380
Capitaux propres ordinaires de catégorie 1	6 181	5 198
Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible	1 100	1 100
Capital de catégorie 1	7 281	6 298
Capital de catégorie 2	808	1 039
Total du capital	8 089	7 337

- Comprennent les capitaux propres ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.
- En raison des dispositions transitoires et, avec prise d'effet au 31 mars 2020, une partie des corrections de valeur qui auraient autrement été incluses dans les fonds propres de catégorie 2 l'ont plutôt été dans le capital CET1 au 31 décembre 2022.
- Comprend les actions privilégiées.
- Inclut des titres de créance subordonnés de 1 G\$ venant à échéance au quatrième trimestre de 2028. L'échéance étant dans plus de quatre ans mais dans moins de cinq ans au 31 décembre 2023, seulement 80 % du solde impayé peut être inclus, conformément au calendrier d'amortissement prévu dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres.

Ratios du capital réglementaire et de levier

Actifs pondérés en fonction des risques, ratios du capital réglementaire et de levier réels et minimaux

Notes	Au	
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
	M\$	M\$
Actifs pondérés en fonction des risques	43 416	44 656
	%	%
Ratios du capital réglementaire réels		
– ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1	14,2 %	11,6 %
– ratio du capital de catégorie 1	16,8 %	14,1 %
– ratio du capital total	18,6 %	16,4 %
– ratio de levier	5,5 %	4,7 %
Exigences en matière de capital réglementaire		
– ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal	7,0 %	7,0 %
– ratio du capital de catégorie 1 minimal	8,5 %	8,5 %
– ratio du capital total minimal	10,5 %	10,5 %
– ratio de levier minimal	3,0 %	3,0 %

- Les actifs pondérés en fonction des risques représentent les montants par lesquels les actifs sont ajustés au moyen de facteurs de pondération en fonction des risques afin de refléter les risques inhérents aux positions figurant ou non au bilan conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres qu'a publiée le BSIF. Certains actifs ne sont pas pondérés en fonction des risques, mais plutôt déduits du capital.
- En avril 2020, le BSIF a, en raison de l'évolution de la situation, annoncé certaines mesures d'assouplissement réglementaire en guise d'appui aux efforts déployés en lien avec la COVID-19. Avec prise d'effet au 31 mars 2020, le BSIF a abaissé le coefficient de plancher de fonds propres de 75 % à 70 %. Ce coefficient de plancher a été en vigueur jusqu'au deuxième trimestre de 2023, moment où le coefficient de plancher de fonds propres de 65 % est entré en vigueur dans le cadre des réformes de Bâle III.
- Inclut l'amortissement d'un instrument de fonds propres de catégorie 2 à compter de décembre 2023.
- Les ratios des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, du capital de catégorie 1 et du capital total sont calculés comme étant le capital de base concerné divisé par les actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres qu'a publiée le BSIF.
- Le ratio de levier est calculé au moyen du capital de catégorie 1 divisé par les mesures d'exposition aux fins du ratio de levier, conformément à la ligne directrice Exigences de levier qu'a publiée le BSIF. Les expositions utilisées pour ce calcul représentent le total des actifs inscrits au bilan et de certains éléments spécifiques n'y figurant pas.
- À partir du 1^{er} avril 2023, l'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales dans la mesure de leur exposition aux fins du ratio de levier a été abolie.
- Ratios du capital cibles que prescrit le BSIF incluant la réserve de conservation de fonds propres requise.

Au 31 décembre 2023, notre ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (« CET1 ») a augmenté à 14,2 % alors qu'il était à 11,6 % au 31 décembre 2022, ce qui reflète une hausse des CET1 de 983 M\$ et une baisse des APR de 1,2 G\$. L'augmentation des CET1 s'explique principalement par le capital généré par voie du bénéfice, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

Actions en circulation et dividendes

Le tableau qui suit présente les actions en circulation ainsi que les dividendes déclarés et versés sur nos actions au cours des trois derniers exercices.

Notes	Exercice clos le			Exercice clos le			Exercice clos le		
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)
Actions ordinaires	—	548 668	1 125	0,69259	548 668	1 125	0,79283	548 668	1 725
Actions privilégiées de catégorie 1									
– Série H	1,88630	20 000	500	1,08412	20 000	500	0,76505	20 000	500
– Série I	—	—	—	1,15000	—	—	1,15000	14 000	350
– Série J	1,88880	14 000	350	—	14 000	350	—	—	—
– Série K	1,36252	10 000	250	1,36252	10 000	250	1,36252	10 000	250

- Les dividendes comptabilisés dans les états financiers sont les dividendes par action ordinaire déclarés au cours d'un exercice et ce ne sont pas les dividendes versés pour cet exercice ou à l'égard de celui-ci.
- Le 15 mars 2022, la banque a remis 600 M\$ de capitaux propres ordinaire à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, sans que cela entraîne un changement dans le nombre d'actions émises.
- Les dividendes en trésorerie sur les actions privilégiées sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement.
- Le 31 décembre 2022, le détenteur des actions privilégiées, série I, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série J, conformément à leurs modalités.

Dividendes déclarés en 2023

Au cours de l'exercice, la banque a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 78 M\$ sur ses actions privilégiées de catégorie 1 de la Banque HSBC Canada et a versé ces dividendes toutes séries confondues, conformément à leurs modalités. Aucun dividende n'a été déclaré ni versé sur les actions ordinaires de la Banque HSBC Canada au cours de 2023.

Dividende réputé enregistré en 2023

Au cours du troisième trimestre de 2023, la banque a enregistré un dividende réputé de 4 M\$ à HSBC Holdings plc. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Transactions avec des parties liées » du rapport de gestion pour obtenir des détails à ce sujet.

Dividendes déclarés en 2024

Pour le moment, aucun dividende n'a été déclaré sur les actions ordinaires de la Banque HSBC Canada au cours du premier trimestre de 2024.

Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en 2023

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire s'entend du risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence défavorable sur notre résultat ou notre capital. Ce risque découle des actifs et passifs de la banque détenus à des fins autres que de transaction, soit plus précisément les prêts, les dépôts et les instruments financiers non détenus à des fins de transaction.

Il existe trois principales sous-catégories de risque structurel de taux d'intérêt. Il se produit un risque de non-concordance des taux d'intérêt lorsque les échéances résiduelles des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan ou les dates de révision de leurs taux sont différentes. Le risque de base découle des variations relatives des taux d'intérêt des instruments financiers de durée comparable, mais dont les taux ont été établis en fonction d'indices de taux d'intérêt différents. Quant au risque d'option, il provient des options incorporées aux caractéristiques des produits qui permettent aux clients de modifier les flux de trésorerie, telles que les options concernant les dates d'échéance prévues ou les dates de révision des taux.

Le risque est mesuré en fonction de la révision du taux contractuel et des options incorporées telles que le remboursement anticipé ou la révision du taux (par exemple, les dépôts remboursables, les prêts hypothécaires avec option de remboursement anticipé et les engagements de prêts hypothécaires à taux fixe). Les paramètres de calcul du risque englobent l'effet du comportement des taux d'intérêt, les hypothèses concernant la tarification des produits de taux gérés et le comportement des clients, notamment le remboursement anticipé d'emprunts hypothécaires ou la transition, par la clientèle, de comptes de dépôt ne portant pas intérêt à des comptes portant intérêt en vertu de scénarios spécifiques concernant les taux d'intérêt. Les produits sans échéance font l'objet d'un échelonnement selon un échéancier hypothétique et sur la base des comportements passés.

Plusieurs hypothèses sont posées aux fins de la modélisation des mesures du risque et sont dérivées des approches par modèle ou des approches non modélisées subjectives. Les principales hypothèses portent sur les taux d'octroi de prêts à taux fixe potentiels, le rythme des remboursements anticipés des prêts à taux fixe et la transmission des produits de taux gérés. La fonction chargée de la gestion du risque de trésorerie examine et critique activement la pertinence de ces hypothèses.

Le tableau ci-après présente les sensibilités au risque structurel de taux d'intérêt. Le résultat à risque correspond aux répercussions des fluctuations, sur les 12 prochains mois, alors que la valeur économique des capitaux propres résulte d'une évaluation du bilan sur une base de liquidation. Au 31 décembre 2023, une fluctuation positive et immédiate de 100 points de base aurait eu une incidence défavorable de 108 M\$ sur la valeur économique des capitaux propres de la banque, en baisse par rapport à 121 M\$ un an plus tôt. À cette même date, une fluctuation négative et immédiate de

100 points de base aurait eu une incidence défavorable de 128 M\$, en baisse par rapport à 172 M\$ à l'exercice précédent.

Sensibilité du portefeuille non détenu à des fins de transaction au risque structurel de taux d'intérêt

(Incidence avant impôt d'une variation immédiate et soutenue des taux d'intérêt)

	Exercice clos le			
	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Valeur économique des capitaux M\$	Résultat à risque M\$	Valeur économique des capitaux M\$	Résultat à risque M\$
Augmentation de 100 points de base	(108)	132	(121)	157
Diminution de 100 points de base	95	(128)	108	(172)

Valeur à risque* des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction

Les portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction, évalués selon les modèles de valeur à risque (« VaR »), comprennent des positions découlant principalement de la gestion des taux d'intérêt relatifs à nos actifs et à nos passifs liés aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises, aux placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments d'emprunt évalués au coût amorti.

Pour plus de détails sur les modèles de VaR, se reporter à la rubrique « Risque de marché » à la page 53 du rapport de gestion.

Le tableau suivant présente la VaR des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction pour 2023.

VaR des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction, 99 %, 1 journée*

	Taux d'intérêt M\$	Écarts de crédit M\$	Diversification du portefeuille ¹ M\$	Total ² M\$
Solde au 31 décembre 2023	16,0	22,2	(6,5)	31,7
Moyenne	22,6	26,1	(6,2)	42,5
Minimum	14,7	21,7	—	30,4
Maximum	35,1	31,6	—	55,6
Solde au 31 décembre 2022	16,2	29,2	(5,6)	39,8
Moyenne	13,2	27,1	(9,8)	30,5
Minimum	4,7	16,8	—	17,8
Maximum	17,2	30,9	—	41,2

1. La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit. Cette mesure correspond à l'écart entre le total de la VaR par type de risque et le total de la VaR, tous risques confondus. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles. Comme les montants maximums et minimums surviennent des jours différents, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent.
2. Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

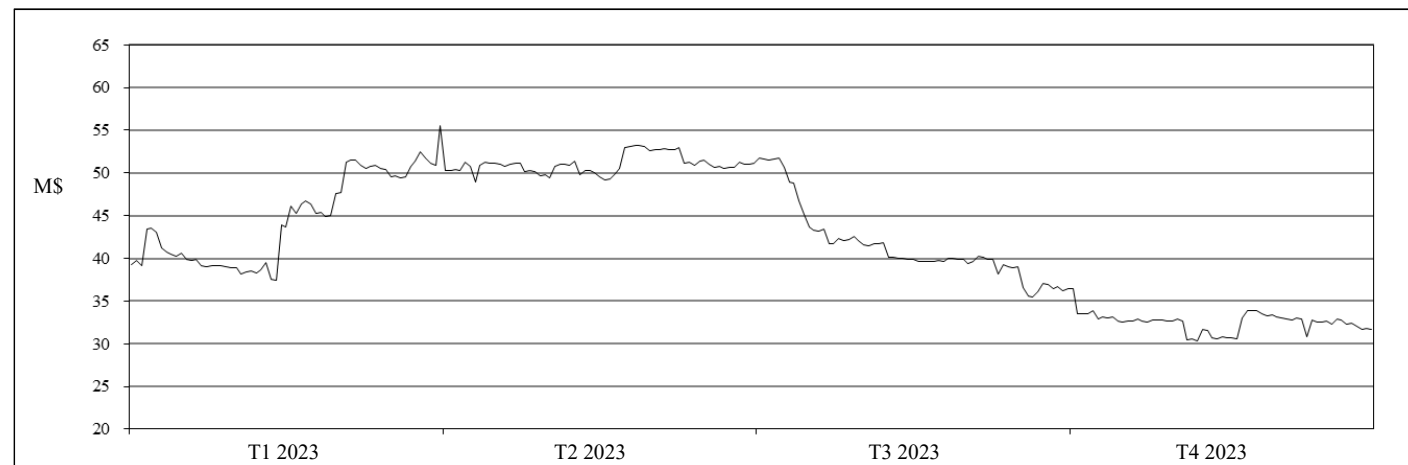
Valeur à risque des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction

La VaR des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction au 31 décembre 2023 était inférieure à celle au 31 décembre 2022. La baisse découle principalement de la diminution des expositions au risque lié au portefeuille à la fin de décembre 2023. Cependant, la moyenne de la VaR a augmenté en raison de la hausse de la moyenne de la VaR liée aux taux d'intérêt, ce qui s'explique par la volatilité accrue en 2023. La VaR des

portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction tient compte du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire transféré au service Marchés, trésorerie, et géré par ce dernier, et des expositions découlant du portefeuille d'actifs liquides de grande qualité détenu par le service Marchés, trésorerie afin de respecter les exigences de liquidité.

Le graphique suivant présente la VaR quotidienne totale des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction pour 2023.

VaR quotidienne des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction, 99 %, 1 journée¹



1. La tendance à la baisse au troisième et au quatrième trimestres de 2023 découle d'une réduction du risque de taux d'intérêt.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque qu'il y ait une incidence financière défavorable sur les activités de négociation découlant des variations des paramètres de marché, tels les taux d'intérêt ou de change, les prix des actifs, les volatilités et les écarts de crédit. L'exposition au risque de marché est divisée en fonction de deux portefeuilles, soit celui détenu à des fins de transaction et celui détenu à des fins autres que de transaction.

Gestion du risque de marché

La fonction chargée de la gestion du risque de marché est indépendante des secteurs d'activité et agit comme deuxième ligne de défense en surveillant ce risque. L'objectif de nos politiques de gestion du risque et de nos techniques d'évaluation est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement par rapport à celui-ci, tout en maintenant un profil de risque de marché conforme à notre tolérance au risque établie.

La banque gère et contrôle le risque de marché au moyen de limites de risque approuvées par la RGR et le conseil ainsi que de manière centralisée par l'équipe responsable de la gestion des risques du Groupe HSBC, et ce, au moins une fois l'an. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque et en fonction de la taille et des caractéristiques des opérations sur le plan des ressources financières et en capital, de la liquidité du marché des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation de l'audit interne, des ressources des fonctions de soutien et des systèmes de soutien. La fonction chargée de la gestion du risque de négociation instaure les contrôles régissant la négociation des instruments autorisés et approuvés à chaque emplacement ainsi que les changements qui suivent l'achèvement du processus d'approbation des nouveaux produits. Cette fonction limite également la négociation de produits dérivés plus complexes aux bureaux dont le personnel a suffisamment de compétences à l'égard de ces produits et des systèmes de contrôle robustes.

Pour obtenir une analyse du risque de marché des portefeuilles non détenus à des fins de transaction, se reporter à la rubrique « Valeur à risque des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction » à la page 52 du rapport de gestion.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché, y compris l'analyse de sensibilité, la valeur à risque (« VaR ») et les limites imposées aux pertes maximales et aux émetteurs.

Valeur à risque*

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes sur les positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient. L'utilisation de la VaR est intégrée à la gestion du risque de marché et calculée pour tous les portefeuilles détenus à des fins de transaction et ceux détenus à d'autres fins de sorte que la banque puisse avoir une vision d'ensemble du risque.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques qui intègre les caractéristiques suivantes :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit et des taux d'intérêt; et
- le calcul est effectué avec un intervalle de confiance de 99 % et selon une période de détention d'une journée.

Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché. La nature des modèles de la VaR signifie qu'une augmentation de la volatilité des marchés entraînera une augmentation de la VaR, sans que les positions sous-jacentes ne changent.

Rapport de gestion

Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, limites qui sont exposées ci-dessous.

- L'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement de prendre en compte tous les événements potentiels sur les marchés, plus particulièrement ceux de nature extrême.
- L'utilisation, aux fins de la gestion des risques inhérents aux portefeuilles détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, d'une période de détention d'une journée suppose que cette courte période sera suffisante pour couvrir ou dénouer toutes les positions.
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 %, selon sa définition, ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle.
- La VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée.

Portefeuilles détenus à des fins de transaction

Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions détenues aux fins des services fournis aux clients et des activités de tenue de marché, en vue de la revente à court terme ou de la couverture des risques découlant de ces positions.

Valeur à risque des portefeuilles détenus à des fins de transaction

Nous avons continué à gérer le risque de marché de façon prudente au cours de 2023. La sensibilité et la VaR sont demeurées conformes au niveau de tolérance, car la société a poursuivi ses principales activités de tenue de marché afin de soutenir nos clients. Le risque de taux d'intérêt a été le principal facteur qui a influé sur la VaR.

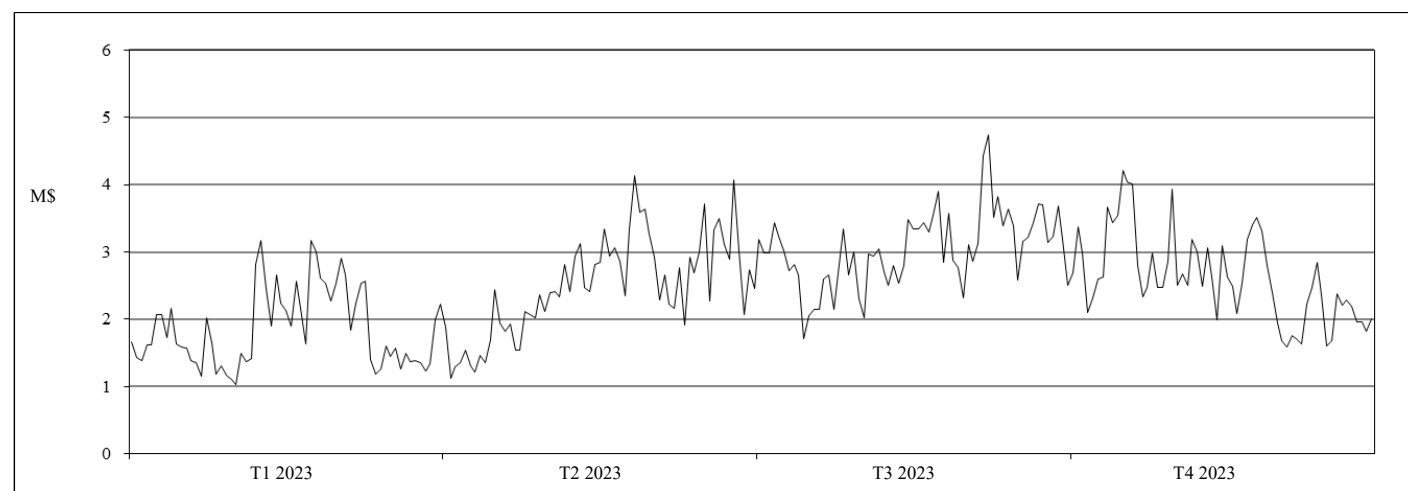
La VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction a augmenté au cours de 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la plus grande volatilité des taux d'intérêt.

VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction, 99 %, 1 journée (par type de risque)*1

Note	Change et marchandises M\$	Taux d'intérêt M\$	Capitaux propres M\$	Écarts de crédit M\$	Diversification des portefeuilles ² M\$	Total ³ M\$
De janvier à décembre 2023						
À la clôture de l'exercice	—	1,9	—	0,4	(0,3)	2,0
Moyenne	—	2,4	—	0,7	(0,6)	2,5
Minimum	—	0,9	—	0,3	—	1,0
Maximum	0,1	4,4	—	1,5	—	4,7
De janvier à décembre 2022						
À la clôture de l'exercice	—	1,0	—	0,9	(0,5)	1,4
Moyenne	—	1,2	—	0,8	(0,5)	1,5
Minimum	—	0,5	—	0,2	—	0,5
Maximum	0,1	3,3	—	2,1	—	4,1

1. Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant des activités de tenue de marché et les positions des clients.
2. La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Cette mesure correspond à l'écart entre le total de la VaR par type de risque et le total de la VaR, tous risques confondus. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles. Comme les montants maximums et minimums surviennent des jours différents, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent.
3. Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

VaR quotidienne des portefeuilles détenus à des fins de transaction, 99 %, 1 journée



Risque lié aux changements climatiques

Aperçu

Le risque lié aux changements climatiques se rapporte aux répercussions financières et non financières qui pourraient découler des changements climatiques et de la transition vers une économie sobre en carbone. Les changements climatiques peuvent avoir une incidence sur la HSBC de plusieurs façons :

- le risque matériel, qui découle de l'augmentation de la gravité ou de la fréquence de phénomènes météorologiques, comme les inondations, les ouragans ou les changements climatiques permanents;
- le risque de transition, qui découle du passage à une économie sobre en carbone, y compris les modifications liées aux politiques gouvernementales ou publiques, à la technologie et à la demande finale.

Nous sommes touchés par les risques liés aux changements climatiques, que ce soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de nos relations avec nos clients. L'incidence défavorable des risques matériels et de transition liés aux changements climatiques sur nos clients pourrait entraîner des pertes de crédit dans notre portefeuille de prêts ou des pertes liées aux actifs détenus à des fins de transaction. Nous pourrions également subir l'incidence des préoccupations liées à la réputation en raison des mesures, ou de l'absence de mesures, prises par nos clients.

De plus, nous pourrions être directement exposés à l'incidence matérielle des changements climatiques, ce qui pourrait nuire à nos activités quotidiennes et entraîner des pertes opérationnelles.

Notre réaction, y compris le soutien à nos clients et le renforcement de notre résilience, aux risques liés aux changements climatiques pourrait également poser des risques thématiques pouvant nuire à la réputation et entraîner des enjeux réglementaires ou des litiges, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à générer des produits. Les risques thématiques comprennent ce qui suit :

- le risque d'harmonisation à une économie carboneutre, qui découle de l'incapacité de la HSBC à respecter ses engagements ou à répondre aux attentes externes à l'égard d'une économie carboneutre en raison d'objectifs ou de plans inadéquats, d'une piètre mise en œuvre ou d'une incapacité à s'adapter aux changements de la conjoncture externe;
- le risque lié à l'écoblanchiment, qui découle du fait d'avancer des affirmations, sciemment ou non, qui sont inexactes, imprécises, trompeuses ou non fondées en matière de durabilité à nos parties prenantes.

Gestion des risques liés aux changements climatiques

Principaux faits nouveaux en 2023

Nous continuons d'intégrer le risque lié aux changements climatiques au cadre de gestion des risques, de définir des paramètres quantitatifs de la tolérance au risque en appui à nos énoncés qualitatifs et d'améliorer la qualité des données afin de mieux en définir les conséquences pour la banque. Tirant parti des ressources du Groupe HSBC, nous continuons d'augmenter notre capacité à détecter et à évaluer les risques matériels et de transition ainsi que leurs conséquences pour nos portefeuilles de prêts de détail et de prêts aux grandes sociétés et pour nos activités. Par exemple :

- nous continuons d'améliorer les paramètres de la tolérance au risque et de soutenir l'information de gestion afin de surveiller notre exposition au risque matériel et de transition;
- nous continuons d'améliorer la collecte et l'analyse de données afin de mieux comprendre notre exposition aux secteurs qui présentent le risque de transition le plus élevé dans nos portefeuilles de prêts aux grandes sociétés. Nous continuons

également de communiquer activement avec nos clients afin de connaître leurs stratégies de réduction des émissions de carbone et de les soutenir, le cas échéant;

- nous continuons de réaliser des progrès en ce qui concerne la collecte et le calibrage des données afin de comprendre notre exposition au risque matériel dans notre portefeuille de prêts immobiliers résidentiels. Nous avons renforcé nos processus afin de surveiller la couverture d'assurance des titulaires de prêts hypothécaires résidentiels pour les immeubles situés dans les secteurs présentant un risque matériel élevé;
- nous continuons d'améliorer nos processus de gestion liés à la gouvernance, aux produits et à la commercialisation en matière de financement durable afin de prévenir le risque lié à l'écoblanchiment;
- nous continuons de dispenser de la formation ciblée afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension des risques liés aux changements climatiques et de leur incidence;
- nous avons communiqué avec les organismes de réglementation et avons participé à des groupes de travail du secteur pour évaluer le niveau de préparation afin de répondre aux attentes en matière de réglementation, comme la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques* du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

Même si nous avons réalisé des progrès quant à l'amélioration de notre gestion du risque lié aux changements climatiques, nous devons travailler davantage pour développer nos capacités. Les risques liés aux changements climatiques sont complexes et leur incidence est souvent idiosyncrasique, ce qui nécessite de nouveaux outils et de nouvelles données. Les méthodes d'évaluation et d'analyse des risques liés aux changements climatiques et de leur incidence sont très récentes et de nature exploratoire, et la disponibilité et la granularité des données continuent de poser des difficultés.

Gouvernance et structure

Le forum de surveillance des risques liés aux changements climatiques supervise les activités de gestion des risques liés aux changements climatiques. L'information sur la tolérance au risque et les principales questions liées aux changements climatiques est rapportée à la réunion sur la gestion des risques (« RGR »), laquelle est présidée par le chef de la gestion des risques.

Principaux processus de gestion des risques

Notre approche en ce qui concerne la gestion du risque lié aux changements climatiques est conforme à notre cadre de gestion des risques à l'échelle de l'organisation et au modèle des trois lignes de défense, qui décrit la façon dont nous détectons, évaluons et gérons nos risques. Cette approche permet aux membres de la haute direction et du conseil de surveiller nos principaux risques liés aux changements climatiques.

Les risques liés aux changements climatiques peuvent se matérialiser dans les risques existants, comme le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Par conséquent, nous continuons d'intégrer les risques liés aux changements climatiques dans le cadre de gestion des risques en harmonisant les attentes en matière de réglementation et les initiatives du Groupe HSBC afin d'améliorer les politiques, les processus et les contrôles visant les risques existants, au besoin. Ces améliorations comprennent l'élaboration et l'application de méthodes et de paramètres relatifs au risque lié aux changements climatiques, et la mise à jour des normes pour tenir compte des facteurs et des voies de transmission du risque lié aux changements climatiques.

Risque lié à la résilience

Aperçu

Le risque lié à la résilience s'entend du risque d'interruptions des activités à la fois majeures et prolongées en raison d'incidents liés à la mise en œuvre, à la prestation, à la sécurité matérielle ou à la sécurité entraînant l'incapacité de fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties.

Gestion du risque lié à la résilience

Principaux faits nouveaux en 2023

Au cours de l'exercice, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'actions dans le but de suivre l'évolution du contexte géopolitique, réglementaire et technologique et de renforcer la gestion du risque lié à la résilience :

- nous avons mis l'accent sur l'amélioration de notre compréhension du cadre de contrôle et des risques en mettant à jour la taxonomie des risques et la nomenclature des contrôles et en actualisant l'appréciation de ces risques et contrôles;
- nous avons renforcé la façon dont le risque lié aux tiers est surveillé et géré pour l'ensemble des risques non financiers et nous avons perfectionné nos processus, notre cadre de gestion et nos capacités en matière de présentation de l'information afin d'améliorer le contrôle et la surveillance de nos tiers importants effectués dans nos secteurs d'activité, nos fonctions et nos régions à l'échelle mondiale;
- nous avons fourni des analyses, de l'information et des paramètres liés au risque et au contrôle facilement accessibles afin de permettre à la direction de mettre l'accent sur les risques non financiers dans leur prise de décisions et lors de l'établissement de la tolérance;
- nous avons renforcé davantage la gouvernance des risques non financiers ainsi que les rôles de la haute direction et nous avons amélioré notre couverture et la surveillance de la gestion des risques en ce qui a trait à la confidentialité des données et à l'exécution des changements.

Nous axons nos efforts sur les risques importants et les secteurs affichant une croissance stratégique, en adaptant notre stratégie de localisation à ce besoin.

Gouvernance et structure

Le modèle d'exploitation cible de la gestion du risque opérationnel et de celui lié à la résilience permet d'obtenir un aperçu cohérent des risques liés à la résilience à l'échelle mondiale, ce qui renforce notre surveillance de la gestion du risque tout en demeurant pertinent comme composante d'une structure simplifiée de gestion des risques non financiers. Nous percevons le risque lié à la résilience sous les sept types de sous-risques suivants : le risque lié aux tiers, le risque lié à la technologie et à la cybersécurité, le traitement des transactions, le risque lié à l'interruption des activités et aux incidents, le risque lié aux données, le risque lié à l'exécution des changements, et la disponibilité des facilités et la sécurité. L'information sur la tolérance au risque et les principales questions relatives au risque lié à la résilience est rapportée à la Réunion sur la gestion des risques canadienne, à l'échelle locale, et au Conseil de la gestion des risques non financiers, présidé par le chef de la gestion des risques et responsable en chef, conformité à la réglementation, à l'échelle internationale.

Principaux processus de gestion des risques

La résilience opérationnelle désigne notre capacité à anticiper et à prévenir les perturbations opérationnelles, à nous y adapter, à y faire face, à s'en rétablir et à en tirer des leçons, tout en minimisant l'incidence sur les clients et le marché. Pour établir notre résilience, nous évaluons si nous sommes en mesure ou non de continuer de fournir, dans une certaine mesure, nos principaux services. Nous y arrivons en exerçant une surveillance quotidienne et en offrant une assurance périodique et continue, comme des analyses

approfondies et des tests de contrôle. En agissant de la sorte, les difficultés relevées par les responsables de la gestion des risques pourront être portées à la connaissance de l'entreprise. D'autres difficultés sont également portées à la connaissance des responsables de la gouvernance officielle sous la forme d'avis trimestriels sur la gestion du risque. Nous comprenons que nous ne pouvons pas nous protéger de toutes les perturbations, mais accordons la priorité à nos investissements, car ils nous permettent d'améliorer sans cesse nos stratégies d'intervention et de reprise eu égard à de tels services.

Poursuite des activités commerciales

Nous continuons d'exercer nos activités dans un contexte habituel, ce qui inclut une forte redondance est-ouest et un mode de travail hybride pour le personnel qui ne traite pas en personne avec les clients.

Risque de non-conformité à la réglementation

Aperçu

Le risque de non-conformité à la réglementation s'entend du risque lié au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur les marchés et de ne pas respecter les normes réglementaires connexes régissant les services financiers. Le risque de non-conformité à la réglementation découle du non-respect des lois, des codes, des règles et des règlements pertinents et peut se matérialiser sous la forme de piètres résultats obtenus sur le marché ou auprès des clients, entraîner des amendes et des pénalités et nuire à notre réputation.

Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

Principaux faits nouveaux en 2023

Le programme qui visait à intégrer notre approche actualisée en matière de conduite axée sur les valeurs a pris fin. Les travaux visant à examiner la concordance des réglementations applicables et de nos risques et contrôles se sont achevés en 2023, parallèlement à l'adoption de nouveaux outils servant à faciliter l'analyse à l'échelle de l'entreprise visant à déterminer les nouvelles obligations de nature réglementaire et à gérer nos inventaires aux fins de la présentation de l'information réglementaire. Le risque lié aux changements climatiques a été intégré dans nos politiques et nos processus de conformité à la réglementation, et des améliorations ont été apportées au cadre de gouvernance et aux contrôles visant les produits afin de tenir compte de façon efficace des risques liés aux changements climatiques, en particulier ceux liés à l'écoblanchiment.

Gouvernance et structure

La fonction chargée de la conformité à la réglementation relève du responsable en chef, conformité à la réglementation, assure une surveillance indépendante et objective et remet en question les mesures prises à cet égard. De plus, elle fait la promotion d'une culture axée sur la conformité qui aide l'entreprise à produire des résultats équitables pour ses clients, à maintenir l'intégrité des marchés financiers et à atteindre ses objectifs stratégiques. Les questions relevant de la conformité à la réglementation sont communiquées au cours de la RGR, que préside le chef de la gestion des risques, ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

Principaux processus de gestion du risque

La fonction chargée de la conformité à la réglementation se doit d'assurer le respect des politiques mondiales et d'élaborer ensuite les politiques, normes et tolérance au risque locales afin d'orienter la gestion du risque de non-conformité à la réglementation. De plus, il définit des cadres clairs et des processus complémentaires afin de protéger la banque contre le risque de non-conformité à la réglementation et le risque lié à la conduite. Les politiques et les procédures sont mises à jour à mesure que les attentes en matière

de réglementation sont révisées et, autrement, passées en revue sur une base annuelle. Aux termes de ces politiques et procédures, tout manquement à la réglementation, qu'il soit réel ou potentiel, doit être repéré promptement et signalé. Les incidents qui doivent être signalés le sont au moment de la RGR ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite du conseil d'administration.

Risque lié aux crimes financiers

Aperçu

Le risque lié aux crimes financiers s'entend du risque que les produits et les services de la HSBC soient utilisés à des fins d'activités criminelles. Ces risques comprennent la fraude, la corruption, l'évasion fiscale, la violation des sanctions et du contrôle des exportations, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la prolifération. Le risque lié aux crimes financiers découle des activités bancaires quotidiennes mettant en jeu des clients, des tiers et des employés.

Gestion du risque lié aux crimes financiers et du risque de fraude

Principaux faits nouveaux en 2023

Nous évaluons régulièrement l'efficacité de notre cadre de gestion du risque lié aux crimes financiers, ce qui exige notamment de tenir compte de façon continue de la nature complexe et dynamique des sanctions liées à la non-conformité et du risque lié au contrôle des exportations. La Russie est demeurée la principale cible des sanctions imposées par l'Occident en 2023. Une attention particulière a été portée sur l'application des sanctions et la réduction des méthodes de contournement des sanctions.

Nous avons également continué de réaliser des progrès quant à plusieurs grands projets de gestion du risque lié aux crimes financiers :

- nous avons intégré avec succès les changements requis dans notre capacité de filtrage des transactions afin de tenir compte du changement apporté au formatage des systèmes de paiement à l'échelle mondiale conformément aux exigences de la norme ISO 20022 de l'Organisation internationale de normalisation;
 - nous avons amélioré notre capacité de surveillance des transactions dans le cadre d'une relation de correspondant bancaire de la banque HSBC Canada;
 - nous avons concentré nos efforts sur le renforcement de notre cadre de gestion afin d'adapter et d'améliorer les outils de détection des typologies de fraudes émergentes dans le cadre desquelles les fraudeurs ont recours à la manipulation psychosociale à l'ère numérique pour cibler nos clients;
 - nous avons adapté et appliqué toutes les exigences prévues par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et nous avons entrepris d'apporter des changements aux systèmes imposés par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (le « CANAFE ») en phase avec ces mises à jour;
 - nous avons entrepris des initiatives de sensibilisation et de formation du personnel portant sur les nouvelles exigences réglementaires visant les secteurs d'activités qui pourraient fournir des services bancaires à la HBCA (y compris les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables) et les comportements des clients (établissement d'une structure de transactions visant à éviter les seuils de déclarations imposés par la réglementation);
- nous avons appliqué tous les changements de réglementation à l'échelle locale et nous nous sommes conformés aux changements normalisés de nos politiques à l'échelle mondiale relatifs aux sanctions et nous continuons de surveiller les changements de réglementation à venir qui amélioreront la surveillance réglementaire canadienne pour assurer le respect des sanctions, y compris les déclarations réglementaires additionnelles sur les sanctions.

Gouvernance et structure

La structure de la fonction chargée de la gestion du risque lié aux crimes financiers est demeurée inchangée en 2023. La fonction chargée de la gestion du risque lié aux crimes financiers relève du responsable en chef, conformité à la réglementation / responsable en chef, lutte contre le blanchiment d'argent, et assure une surveillance indépendante et objective et remet en question les mesures prises à cet égard. De plus, elle fait la promotion d'une culture axée sur la conformité, ce qui permet à l'entreprise de produire des résultats équitables pour ses clients, de maintenir l'intégrité des marchés financiers et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les questions relevant des crimes financiers sont communiquées au cours de la RGR, que préside le chef de la gestion des risques, ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite du conseil d'administration.

Principaux processus de gestion des risques

Nous ne tolérerons aucune activité sciemment exercée avec des personnes ou des entités susceptibles de participer à des activités criminelles. Nous exigeons à toutes les personnes de la HSBC qu'elles jouent leur rôle dans le maintien de systèmes et de contrôles efficaces afin de prévenir et de détecter les crimes financiers. Si nous croyons avoir repéré des activités criminelles ou des points faibles dans notre cadre de contrôle, nous prendrons des mesures appropriées pour en atténuer l'effet. Nous gérons le risque lié aux crimes financiers, car il s'agit du meilleur moyen de protéger nos clients, nos actionnaires, notre personnel et les collectivités où nous exerçons nos activités ainsi que l'intégrité du système financier duquel nous dépendons tous. Nous exerçons nos activités dans un secteur fortement réglementé dans lequel ces mêmes objectifs visés par les politiques sont codifiés dans la loi et la réglementation. Nous nous engageons à respecter les lois et les réglementations et à appliquer de façon constante des normes élevées en matière de lutte contre les crimes financiers. Nous continuons d'évaluer l'efficacité de l'ensemble de notre cadre de gestion du risque lié aux crimes financiers et nous investissons dans l'amélioration de nos contrôles opérationnels et dans des solutions technologiques afin de décourager et de détecter l'activité criminelle.

La HBCA assure une gestion continue efficace du risque lié aux crimes financiers en renforçant de façon constante la taxonomie du risque lié aux crimes financiers, notamment en améliorant nos capacités de surveillance par voie d'outils technologiques. Nous avons adopté des paramètres mieux ciblés pour nos pratiques continues de gouvernance et de présentation de l'information. Nous voulons ardemment travailler en partenariat avec nos pairs et le secteur public afin de gérer le risque lié aux crimes financiers et nous participons à plusieurs partenariats public-privé et initiatives de partage de l'information.

Risque lié aux modèles

Aperçu

Le risque lié aux modèles s'entend de la possibilité que les décisions d'affaires qui s'appuient sur des modèles se soldent par des conséquences néfastes, ce qui peut être aggravé par des erreurs dans la méthodologie, la conception ou le mode d'utilisation des modèles. Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose notamment sur des modèles.

Principaux faits nouveaux en 2023

En 2023, nous avons de nouveau amélioré nos processus de gestion du risque lié aux modèles dans un contexte de changements aux exigences réglementaires.

Les projets menés au cours de l'exercice sont les suivants :

- Dans les secteurs d'activité et les fonctions, les responsables ont instauré dans leur intégralité les exigences énoncées dans la troisième version mise à jour de la politique concernant la gestion du risque lié aux modèles et dans les normes élaborées au début de 2023.
- Bâle III, activités de détail : les modèles du calcul de la probabilité de défaillance (« PD »), de l'exposition en cas de défaillance (« ECD ») et de la perte en cas de défaillance (« PCD ») ont été reconçus et validés en 2022 et ont été lancés au cours du premier semestre de 2023. Le nouveau modèle de l'exposition en cas de défaillance (« ECD ») de Bâle III, activités de gros qui a été élaboré et validé en 2022 a été lancé en avril 2023. De plus, l'approche standard de la Révision complète du portefeuille de négociation au titre du risque de marché a été évaluée par rapport aux exigences du BSIF et appliquée et validée au cours de 2023, et le dépôt de l'autoévaluation liée à la Révision complète du portefeuille de négociation de la banque auprès de l'organisme de réglementation a eu lieu à la fin de juin. Le BSIF a donné son approbation en décembre 2023 et le modèle a été lancé en janvier 2024.
- Les variations des facteurs macroéconomiques prospectifs au cours de la période de postpandémie et les autres événements survenus dans le monde ont encore influé sur le rendement des modèles établis selon IFRS 9 qui servent à calculer les pertes de crédit attendues. Par conséquent, une plus grande confiance est accordée à la comparaison aux modèles de référence, lorsque cela est possible, et aux ajustements selon l'approche par ajouts et suppressions subjectifs de la direction aux fins du calcul des pertes de crédit attendues.
- Un examen de deuxième ligne et un processus de contestation visant ces ajustements ont été entièrement intégrés au cycle de 2023.

Gouvernance et structure

La gestion du risque lié aux modèles est une fonction autonome de la structure de gestion des risques. Le responsable en chef, gestion du risque lié aux modèles relève directement du chef de la gestion des risques.

Principaux processus de gestion du risque

Nous utilisons diverses méthodes de modélisation, dont la régression, la simulation, l'échantillonnage, l'apprentissage machine et des feuilles de pointage subjectif, pour un large éventail d'applications et aux fins d'activités telles que la sélection des clients, la tarification des produits, le suivi des transactions frauduleuses, l'évaluation de la solvabilité et la présentation de l'information financière. Dans le cadre de la RGR, la responsabilité de la gestion du risque lié aux modèles est déléguée au comité chargé de sa gestion, lequel est présidé par le chef de la gestion des risques. Ce comité examine régulièrement nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux modèles et exige de la première ligne de défense qu'elle utilise des contrôles exhaustifs,

efficaces et conformes à la nomenclature des contrôles établie par la fonction chargée de la gestion du risque lié aux modèles.

En outre, celle-ci transmet régulièrement à la haute direction des informations sur ce risque, utilisant à cette fin sa catégorisation, y compris la liste des risques prioritaires et des risques émergents, les mesures de la tolérance au risque et le nouveau modèle de gestion des exceptions et le processus de présentation de l'information présentés et intégrés en 2023.

Nous examinons périodiquement l'efficacité de ces processus, incluant la structure du comité chargé de la supervision des modèles, afin d'assurer une bonne compréhension du risque lié aux modèles et l'intégration, dans les secteurs d'activité et les fonctions, des responsabilités à cet égard. Toutes les questions liées au BSIF en suspens ont été résolues au cours de 2023 et deux processus trimestriels additionnels ont été mis en place : un processus de suivi de la détérioration du rendement de deuxième ligne et un processus lié au modèle de gestion des exceptions et de présentation de l'information.

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La rubrique « Risques » du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque est exposée et qui, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, pourraient avoir d'importantes répercussions sur ses résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs. Veuillez noter que les risques décrits ci-après, dont bon nombre échappent au contrôle de la banque, ne sont pas exhaustifs et que d'autres facteurs pourraient aussi se répercuter sur nos résultats.

Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix des logements, l'endettement et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, la défaillance d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés financiers mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, des changements touchant le contexte économique et politique à l'échelle mondiale pourraient influencer le rythme de la croissance économique au Canada.

Politiques budgétaires et monétaires

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques qu'adoptent les organismes de réglementation canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaillance chez ces clients et contreparties. Par ailleurs, les taux d'intérêt peuvent être influencés par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur notre bénéfice. Tout changement futur à ces politiques influera directement sur notre bénéfice.

Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens surveillent étroitement la législation dans divers domaines, notamment la protection du consommateur, la protection des renseignements personnels et de la vie privée, les activités sur les marchés financiers, la lutte contre le blanchiment d'argent, et la supervision et le renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et l'intérêt du public. Des changements considérables ont été apportés aux lois et aux règlements régissant le secteur des services financiers, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats.

Notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières ou une atteinte à notre réputation qui nuirait à notre flexibilité stratégique et à nos résultats.

Degré de concurrence et technologies perturbatrices

Le degré de concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de notre part de marché pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats. Qui plus est, des sociétés non financières (telles des entreprises de technologie financière) offrent de plus en plus de services que fournissent traditionnellement les banques. Bien que cette nouvelle réalité génère des occasions auxquelles nous prenons activement part, elle menace les modèles d'affaires conventionnels des institutions financières.

Cybermenaces et accès non autorisé aux systèmes

La banque et d'autres organisations continuent de mener leurs activités dans un environnement où les cybermenaces se font de plus en plus grandes, et les contrer exige des investissements continus dans les contrôles commerciaux et techniques. Les principales menaces comprennent un accès non autorisé aux comptes de nos clients en ligne, des agressions au moyen de logiciels malveillants perfectionnés, des attaques contre nos fournisseurs indépendants et l'exploitation de failles de sécurité.

Modification de nos notations de crédit

Les notations de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos notations de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Un abaissement important de ces notations pourrait faire augmenter considérablement nos coûts de financement et restreindre notre accès aux marchés financiers des capitaux par emprunt ou des capitaux propres.

Transition visant les TIO

Les taux interbancaires offerts (« TIO ») étaient largement employés pour établir les taux d'intérêt pour différents types de transactions financières ainsi qu'à des fins d'évaluation, de calcul des risques et d'analyse comparative du rendement.

Après que la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni ait annoncé en juillet 2017 qu'elle ne persuaderait ni n'obligerait plus les banques membres du panel à soumettre des taux pour le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») après 2021, et que l'ICE Benchmark Administration Limited (« IBA ») a annoncé, en mars 2021, qu'il cesserait de publier 26 des 35 taux de référence du TIOL dans les principales devises à la fin de 2021, nous avons finalisé l'abandon des contrats existants assortis de TIOL qui ne seront plus offerts et comblé les besoins de nos clients pour ce qui est des

nouveaux taux qui se rapprochent des taux de remplacement sans risque (« TRSR ») ou des taux de référence alternatifs.

Nous avons terminé la modification des contrats qui étaient assortis du TIOL en dollars américains, qui n'est plus utilisé depuis le 30 juin 2023, avant la date d'abandon.

Le 16 mai 2022, l'administrateur du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« RBSL »), a annoncé qu'il cesserait le calcul et la publication de ce taux après le 28 juin 2024. Cette décision reflète la recommandation que le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien de la Banque du Canada avait émise en décembre 2021 et a été prise après une vaste consultation publique que RBSL a menée à ce sujet. Simultanément, le BSIF a fait savoir qu'il s'attendait à ce que tous les nouveaux contrats sur dérivés et titres des institutions financières fédérales ainsi que tous leurs contrats de prêt passent à des taux de référence de remplacement avant le 30 juin 2023 et le 28 juin 2024, respectivement. Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien a établi la date de fin de vente au 1^{er} novembre 2023 pour les prêts et les acceptations bancaires dont le taux est fondé sur le CDOR.

La publication quotidienne de son taux de remplacement, à savoir le CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average), a débuté le 15 juin 2020. Tout au long de 2022 et de 2023, la banque a continué d'élargir sa gamme de produits liés aux CORRA.

En 2023, nous avons également continué de mettre au point des outils informatiques et d'autres portant sur des produits assortis de TRSR, avons instauré les processus opérationnels requis et avons communiqué avec nos clients afin de discuter de la façon d'assurer la transition de leurs contrats existants. La mise en œuvre réussie des nouveaux processus et contrôles et l'abandon des TIO dans le cas de ces contrats ont réduit les risques financiers et non financiers accrus auxquels nous sommes exposés. Cependant, les contrats existants dont le taux est fondé le CDOR continuent de nous exposer à de tels risques.

Même si nous continuons de faire le suivi de la transition des contrats existants à des contrats utilisant d'autres taux d'intérêt de référence, les risques non financiers, bien qu'ils diminuent, continuent d'exister. Nous demeurerons vigilants jusqu'à ce que la transition de tous les contrats soit complétée.

Transition des contrats existants

Notre approche de transition concernant les contrats fondés sur le CDOR suivra les dates recommandées par les directives réglementaires et varie en fonction des produits et des secteurs. Nous continuerons de communiquer avec nos clients de façon ordonnée et nous nous appuierons sur ces échanges pour déterminer le calendrier et la nature de cette transition. Il convient de noter qu'en raison de l'entente visant la vente de la banque à la RBC, qui devrait se conclure le 28 mars 2024, sous réserve des conditions de clôture habituelles, la modification complète des contrats fondés sur le CDOR ne sera pas achevée avant la conclusion de la vente.

Des positions en dérivés au 31 décembre 2023 portaient intérêt au CDOR ou au TIOL en dollars américains. Les positions portant intérêt au TIOL en dollars américains restantes se rapportent à deux dérivés sur taux d'intérêt de clients, qui ont été convertis d'un taux TIOL à un taux TIOL synthétique et nous continuerons de réduire activement notre exposition. Nous continuerons également à transférer les positions fondées sur le CDOR en réalisant des transactions aux nouveaux taux avant la date d'abandon du CDOR fixée au 28 juin 2024. Pour ce faire, nous travaillerons avec nos clients afin de définir leurs besoins et de discuter d'options spécifiques et de nature réglementaire. En outre, nous collaborons avec des intervenants du marché, dont les chambres de compensation, afin d'assurer que nous serons en mesure d'adapter nos contrats puisque la date d'arrêt de l'utilisation du CDOR approche à grands pas.

Pour les dérivés et les portefeuilles de prêts liés au CDOR, nous continuons de communiquer avec le TARCOM pour rester au courant des faits nouveaux liés au CORRA. Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a confirmé qu'il est en train d'établir des CORRA de référence à terme d'un mois et de trois mois. Ces derniers ont été lancés le 5 septembre 2023. Nous avons commencé à travailler sur un plan de transition visant les CORRA à terme et, selon les faits nouveaux sur le marché, le plan de transition visera les produits dérivés et les prêts liés au mécanisme de financement par voie d'acceptations bancaires, car ils sont, par leur nature, interreliés au CDOR.

Puisque le CDOR cessera d'être utilisé en juin 2024, il est attendu que les acceptations bancaires disparaîtront à titre d'instruments du marché monétaire. Le 16 janvier 2023, le Forum canadien des titres à revenu fixe a publié un livre blanc résumant les principales conclusions d'une série d'ateliers menée dans le but de recueillir des commentaires et de discuter de solutions de rechange possibles aux acceptations bancaires pour les investisseurs et les autres participants au marché. À la suite des directives du Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien exigeant de cesser la vente, la vente de nouvelles acceptations bancaires a pris fin le 1^{er} novembre 2023. Cependant, les clients peuvent renouveler les acceptations bancaires existantes, à condition qu'il n'y ait pas de modifications importantes apportées aux modalités d'ici le 28 juin 2024.

Au cours de 2023, la banque a effectué la transition de ses relations de comptabilité de couverture fondées sur le taux CDOR actives au moyen de différentes méthodes. La note sur les dérivés, à la page 92, présente plus de précisions.

Instruments financiers affectés par la réforme des TIO*

La *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui se veut un projet de modifications aux normes IFRS de comptabilité qui a été publié en août 2020, représente la deuxième phase du projet de l'IASB sur les répercussions de la réforme des taux d'intérêt de référence. Ces modifications portent sur des questions qui ont une incidence sur les états financiers lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture.

En vertu de ces modifications, les changements apportés à un instrument financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net sur une base économique équivalente et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à la décomptabilisation de l'instrument ni à un changement de sa valeur comptable, mais exigent plutôt la mise à jour du taux d'intérêt effectif afin de refléter le changement de taux d'intérêt de référence. De plus, la comptabilité de couverture n'est pas abandonnée en raison uniquement du remplacement du taux d'intérêt de référence si la couverture remplit les autres critères de la comptabilité de couverture.

	Instruments financiers non encore assortis de taux d'intérêt de référence alternatifs, par principal taux de référence	
	CDOR ¹ M\$	TIO en dollars américains M\$
Au 31 déc. 2023		
Actifs financiers non dérivés	2 050	—
Passifs financiers non dérivés	1 239	—
Montant notionnel des contrats des dérivés	106 515	—
Au 31 déc. 2022		
Actifs financiers non dérivés	1 786	1 579
Passifs financiers non dérivés	1 239	—
Montant notionnel des contrats des dérivés	98 779	6 527

1. Tous les actifs financiers fondés sur le CDOR sont des prélèvements à court terme aux termes de facilités qui viendront à échéance avant la cessation de l'utilisation du CDOR ou qui seront mises à jour afin d'assurer que les clients aient un prêt assorti d'un autre taux de référence pour les prélèvements à court terme subséquents. Ces montants ne tiennent pas compte des facilités sous forme d'acceptations bancaires.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus donnent une indication de l'ampleur de l'exposition de la banque aux taux de référence TIO qui seront abandonnés après la date d'abandon des TRSR respective et qui doivent être remplacés.

Entente visant la vente de la Banque HSBC Canada

Le 29 novembre 2022, le Groupe HSBC a annoncé une entente visant la vente de la totalité de sa participation dans la Banque HSBC Canada (et ses filiales) à la Banque Royale du Canada (« RBC ») pour un prix d'achat de 13,5 G\$, ainsi que de la totalité des actions privilégiées et des créances subordonnées existantes de la Banque HSBC Canada détenues par le Groupe HSBC à la valeur nominale. Le 1^{er} septembre 2023, le Bureau de la concurrence du Canada a publié son rapport et a conclu qu'il n'y avait aucune préoccupation liée à la concurrence en ce qui concerne la vente proposée. Le 21 décembre 2023, la ministre des Finances fédérale a approuvé l'acquisition proposée, ce qui a permis la poursuite du processus de la vente. Nous prévoyons que la conclusion de la vente aura lieu le 28 mars 2024, sous réserve des conditions de clôture habituelles. Les risques liés à la transition efficace des clients, des données, des systèmes, des processus et des employés de la Banque HSBC Canada à la RBC seront gérés au moyen de nos programmes et processus de gestion des risques en place. De plus, il existe des risques liés à l'acquisition puisque le moment de la conclusion est susceptible de changer selon l'importance des progrès effectués en ce qui concerne les activités préparatoires, ce qui pourrait avoir une incidence sur la date de la conclusion.

Autres risques

Les autres facteurs susceptibles d'influer sur nos résultats comprennent les changements dans les normes comptables, dont les répercussions sur nos méthodes, nos estimations et nos jugements comptables, les modifications apportées aux taux d'imposition ainsi qu'aux lois et aux politiques fiscales et les interprétations qu'en font les administrations fiscales, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine.

Notre réussite à concrétiser nos priorités stratégiques et à gérer de manière proactive les exigences du cadre réglementaire dépend du perfectionnement et de la fidélisation de nos cadres dirigeants et des employés les plus compétents. Demeurer en mesure de recruter, de perfectionner et de conserver à notre emploi du personnel compétent dans un marché du travail des plus compétitifs et actifs se révèle toujours difficile.

Malgré les plans d'urgence que nous avons instaurés afin d'assurer notre résilience advenant des perturbations opérationnelles à la fois prolongées et majeures, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et les collectivités avec lesquelles nous faisons des affaires, incluant, sans toutefois s'y limiter, une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une pandémie, une catastrophe écologique, un acte terroriste et un événement géopolitique.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le *Rapport et états financiers annuels 2023* incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les contrôles auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités, la délégation de pouvoirs et l'obligation morale des employés, la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque, le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation, et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation. La direction a mis en place un processus pour évaluer le contrôle interne à l'égard de l'information financière sur la base des critères établis dans le cadre de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la Loi sur les banques concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque et en recommandent l'approbation par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs externes indépendants mandatés par la banque et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs externes indépendants mandatés par la banque et les auditeurs internes.

Au 31 décembre 2023, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de la conception et de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs externes indépendants mandatés par la banque, l'auditeur interne en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Linda Seymour
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada



Daniel Hankinson
Chef des finances
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 9 février 2024

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque HSBC Canada et de ses filiales (collectivement, la « Banque ») aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les bilans consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes annexes des états financiers consolidés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Correction de valeur pour pertes de crédit attendues (« PCA ») au titre des actifs financiers détenus au coût amorti

Question clé de l'audit

Se reporter à la note 2, Résumé des méthodes comptables significatives, i) Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti, d'actifs financiers évalués à la JVAERG, certains engagements de prêt et contrats de garantie financière des états financiers consolidés

Au 31 décembre 2023, la correction de valeur pour PCA au titre des actifs financiers détenus au coût amorti (les « actifs financiers ») s'est élevée à 319 M\$ et représente l'estimation de la direction des PCA au titre des actifs financiers à la date du bilan consolidé.

Les actifs financiers sont considérés comme étant au « stade 1 » à compter de la comptabilisation initiale jusqu'à ce qu'une augmentation importante du risque de crédit ait lieu; les actifs financiers sont considérés comme étant au « stade 2 » lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a eu lieu; les actifs financiers sont considérés comme étant au « stade 3 » lorsqu'ils sont en situation de défaillance ou qu'ils sont considérés comme autrement dépréciés en raison de critères objectifs de dépréciation. Une correction de valeur est comptabilisée au titre des PCA pour les 12 mois à venir (ou moins, lorsque la durée de vie restante est inférieure à 12 mois) pour les actifs financiers de stade 1 et pour la durée de vie estimative des actifs financiers en ce qui concerne les actifs financiers des stades 2 et 3.

Le calcul de la correction de valeur pour PCA des stades 1 et 2 est un calcul complexe qui implique une estimation modélisée complétée par des ajustements qualitatifs et quantitatifs subjectifs de la direction (les « ajustements subjectifs ») qui n'ont pas déjà été pris en compte dans l'estimation modélisée. L'estimation modélisée nécessite l'exercice d'un jugement important de la direction, car elle implique un grand nombre de données d'entrée et d'hypothèses connexes, telles que des variables macroéconomiques prospectives; des scénarios prospectifs portant sur l'économie mondiale (les « scénarios économiques ») et des taux de probabilité pour les scénarios; des calculs de la probabilité de défaillance; une évaluation de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit a eu lieu; des calculs de la perte en cas de défaillance et des calculs de l'exposition en cas de défaillance.

L'inflation, la contraction de l'économie, les taux d'intérêt élevés, l'instabilité du contexte géopolitique et les répercussions des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont continué d'entraîner un niveau élevé d'incertitude au cours de l'exercice. Des ajustements subjectifs apportés à l'estimation modélisée ont été considérés par la direction afin de tenir compte de récents événements majeurs, des limites et des lacunes des modèles et des données ainsi que des jugements des experts en matière de crédit.

L'estimation faite par la direction des PCA au titre des actifs financiers de stade 3 exige un jugement important de la part de la direction lorsqu'elle conçoit des scénarios de PCA pour les flux de trésorerie attendus en fonction des recouvrements prévus et lorsqu'elle détermine les principales données d'entrée et hypothèses permettant de calculer les flux de trésorerie estimés.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Correction de valeur pour pertes de crédit attendues (« PCA ») au titre des actifs financiers détenus au coût amorti (suite)

Question clé de l'audit (suite)

Nous avons déterminé qu'il s'agit d'une question clé de l'audit en raison de ce qui suit :

- Jugements importants portés par la direction lors de l'estimation de la correction de valeur pour PCA, notamment :
 - Pour les actifs financiers des stades 1 et 2, choisir les variables macroéconomiques pertinentes, élaborer des scénarios économiques, déterminer les taux de probabilité connexes, la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance, l'exposition en cas de défaillance, déterminer si un accroissement significatif du risque de crédit a eu lieu, et établir les ajustements subjectifs.
 - Pour les actifs financiers de stade 3, concevoir des scénarios de PCA pour les flux de trésorerie attendus en fonction des recouvrements prévus et déterminer les principales données d'entrée et hypothèses permettant de calculer les flux de trésorerie estimés.
- Des efforts importants et un degré élevé de jugement ont été nécessaires de la part de l'auditeur pour évaluer les éléments probants, car l'estimation de la correction de valeur pour PCA est complexe et comporte une grande quantité de données et de données d'entrée et d'hypothèses interreliées, dont certaines sont fondées sur des modèles.
- Les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

Tester l'efficacité des contrôles internes relatifs à la correction de valeur pour PCA au titre des actifs financiers.

Tester la façon dont la direction a déterminé la correction de valeur pour PCA au titre des actifs financiers des stades 1 et 2, qui comprenait les éléments suivants :

- des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé à l'évaluation :
 - du caractère approprié des modèles relatifs aux PCA;
 - du caractère raisonnable des hypothèses et des données d'entrée connexes telles que les variables macroéconomiques; des scénarios économiques fondés sur des pondérations probabilistes; des probabilités de défaillance; du fait qu'une augmentation importante du risque de crédit a eu lieu, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance;
 - des ajustements qualitatifs et quantitatifs subjectifs de la direction, y compris l'exercice d'un jugement par des spécialistes du crédit.
- Tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles.

Tester la façon dont la direction a déterminé la correction de valeur pour PCA au titre des actifs financiers de stade 3, qui comprenait les éléments suivants :

- La participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées pour évaluer le caractère approprié des scénarios de PCA pour les flux de trésorerie attendus en fonction des recouvrements prévus et du caractère raisonnable des données d'entrée et hypothèses clés utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs.
- Tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel et les états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Ryan Leopold.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada

Le 9 février 2024

États financiers consolidés

	Page
État consolidé du résultat net	66
État consolidé du résultat global	67
Bilan consolidé	68
Tableau consolidé des flux de trésorerie	69
État consolidé des variations des capitaux propres	70
Notes annexes	
1 Base d'établissement	71
2 Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables	72
3 Produits de commissions nets	84
4 Bénéfice d'exploitation	84
5 Rémunération et avantages du personnel	85
6 Paiements fondés sur des actions	87
7 Charge d'impôt	88
8 Dividendes	89
9 Analyse sectorielle	89
10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation	91
11 Actifs détenus à des fins de transaction	92
12 Dérivés	92
13 Placements financiers	98
14 Immobilisations corporelles	98
15 Participations dans des filiales	99
16 Entité structurée et autres arrangements	99
17 Autres actifs	100
18 Goodwill et immobilisations incorporelles	100
19 Passifs détenus à des fins de transaction	100
20 Titres de créance émis	100
21 Autres passifs	101
22 Créances subordonnées	101
23 Juste valeur des instruments financiers	102
24 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés	105
25 Capital-actions	106
26 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties	107
27 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location	108
28 Transactions avec des parties liées	108
29 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	110
30 Actions en justice et litiges de nature réglementaire	110
31 Événements postérieurs à la date de clôture	110

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2023 M\$	2022 M\$
Produits d'intérêts nets		1 721	1 634
– produits d'intérêts		5 234	3 219
– charges d'intérêts		(3 513)	(1 585)
Produits de commissions nets	3	753	779
– produits de commissions		886	891
– charges de commissions		(133)	(112)
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction		149	99
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		–	(2)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers		6	2
Autres produits d'exploitation		25	36
Total du résultat d'exploitation		2 654	2 548
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – charge		(63)	(110)
Résultat d'exploitation net	4	2 591	2 438
Rémunération et avantages du personnel	5, 6	(700)	(607)
Charges générales et administratives		(586)	(600)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles		(56)	(63)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles		(128)	(88)
Total des charges d'exploitation		(1 470)	(1 358)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		1 121	1 080
Charge d'impôt sur le résultat	7	(293)	(288)
Bénéfice de l'exercice		828	792
Attribuable :			
– à l'actionnaire ordinaire		750	741
– au détenteur d'actions privilégiées		78	51
Bénéfice de l'exercice		828	792
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		548 668	548 668
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,37 \$	1,35 \$

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes, font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre

	<i>Notes</i>	2023 M\$	2022 M\$
Bénéfice de l'exercice		828	792
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net à la réalisation de conditions précises :			
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		108	(227)
– Profits (pertes) sur la juste valeur		156	(307)
– profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net à la cession		(6)	(2)
– impôt sur le résultat		(42)	82
Couvertures de flux de trésorerie ¹		253	(537)
– pertes sur la juste valeur		(103)	(710)
– (profits) pertes sur la juste valeur reclassés à l'état du résultat net		454	(21)
– impôt sur le résultat		(98)	194
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :			
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies		1	45
– avant l'impôt sur le résultat	5	(4)	61
– impôt sur le résultat	7	5	(16)
Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		1	1
– profits sur la juste valeur		2	1
– impôt sur le résultat		(1)	–
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt		363	(718)
Résultat global total pour l'exercice		1 191	74
Attribuable			
– à l'actionnaire ordinaire		1 113	23
– au détenteur d'actions privilégiées		78	51
Résultat global total pour l'exercice		1 191	74

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2023 M\$	2022 M\$
Actif			
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales		7 089	6 326
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		12	9
Actifs détenus à des fins de transaction	11	3 253	4 296
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		20	18
Dérivés	12	3 964	6 220
Prêts et avances à des banques		393	344
Prêts et avances à des clients		74 093	74 862
Prises en pension à des fins autres que de transaction		3 595	6 003
Placements financiers	13	22 420	23 400
Autres actifs	17	1 422	2 591
Paiements anticipés et produits à recevoir		367	351
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		2 595	3 147
Actifs d'impôt exigible		41	172
Immobilisations corporelles	14	325	332
Goodwill et immobilisations incorporelles	18	32	160
Actifs d'impôt différé	7	89	71
Total de l'actif		119 710	128 302
Passif			
Dépôts effectués par des banques		360	712
Comptes des clients		83 236	82 253
Mises en pension à des fins autres que de transaction		3 654	4 435
Effets en transit vers d'autres banques		524	227
Passifs détenus à des fins de transaction	19	1 870	3 732
Dérivés	12	4 095	6 575
Titres de créance émis	20	10 174	15 735
Autres passifs	21	3 616	3 577
Acceptations		2 599	3 156
Charges à payer et produits différés		1 180	713
Passifs au titre des prestations de retraite	5	210	203
Créances subordonnées	22	1 011	1 011
Provisions		46	54
Passifs d'impôt exigibles		100	—
Passifs d'impôt différé		—	1
Total du passif		112 675	122 384
Capitaux propres			
Actions ordinaires	25	1 125	1 125
Actions privilégiées	25	1 100	1 100
Autres réserves		(424)	(786)
Résultats non distribués		5 234	4 479
Total des capitaux propres attribuable à l'actionnaire		7 035	5 918
Total du passif et des capitaux propres		119 710	128 302

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada,
Samuel Minzberg



La présidente et chef de la direction de la Banque HSBC Canada,
Linda Seymour

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2022
	M\$	M\$
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	1 121	1 080
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et perte de valeur	184	151
Charges au titre des paiements fondés sur des actions	21	5
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur	63	110
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies	9	11
Variations des actifs et passifs d'exploitation		
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir	(16)	(165)
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés	(692)	(1 839)
Variation des prêts et avances à des clients	700	(6 282)
Variation des prises en pension à des fins autres que de transaction	1 245	123
Variation des autres actifs	1 793	(888)
Variation des charges à payer et des produits différés	467	312
Variation des dépôts effectués par des banques	(352)	(601)
Variation des comptes des clients	983	8 627
Variation des mises en pension à des fins autres que de transaction	(781)	(3 609)
Variation des titres de créance émis	(5 561)	1 396
Variation des autres passifs	(628)	(336)
Impôt payé	(222)	(27)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(1 666)	(1 932)
Achat de placements financiers	(4 379)	(10 747)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers	5 511	2 008
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11)	(117)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	1 121	(8 856)
Remboursement de capital à la société mère	–	(600)
Dividendes versés à l'actionnaire	(58)	(416)
Remboursements de capital sur les contrats de location	(42)	(48)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(100)	(1 064)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(645)	(11 852)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janv.	7 907	19 759
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.	7 262	7 907
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :		
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	7 089	6 326
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques et effets en transit vers d'autres banques	(512)	(218)
Prêts et avances à des banques – un mois ou moins	393	344
Prises en pension auprès de banques à des fins autres que de transaction – un mois ou moins	292	1 455
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.	7 262	7 907
Intérêts		
Intérêts payés	(3 084)	(1 250)
Intérêts reçus	5 207	3 056

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

	Autres réserves						Total des capitaux propres M\$
	Capital- actions ¹ M\$	Résultats non distribués M\$	Réserve	Réserve de	Total des autres réserves M\$		
			pour actifs financiers à la JVAERG M\$	couverture des flux de trésorerie M\$			
Au 1^{er} janv. 2023	2 225	4 479	(248)	(538)	(786)	5 918	
Bénéfice de l'exercice	—	828	—	—	—	828	
Autres éléments du résultat global, après impôt	—	1	109	253	362	363	
– instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	108	—	108	108	
– instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	1	—	1	1	
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	253	253	253	
– réévaluations des régimes à prestations définies	—	1	—	—	—	1	
Résultat global total pour l'exercice	—	829	109	253	362	1 191	
Dividende réputé ²	—	(4)	—	—	—	(4)	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	—	—	—	—	—	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	(78)	—	—	—	(78)	
Remboursement de capital à la société mère	—	—	—	—	—	—	
Variation relative aux accords de paiement fondé sur des actions	—	8	—	—	—	8	
Au 31 déc. 2023	2 225	5 234	(139)	(285)	(424)	7 035	
Au 1^{er} janv. 2022	2 825	4 074	(22)	(1)	(23)	6 876	
Bénéfice de l'exercice	—	792	—	—	—	792	
Autres éléments du résultat global, après impôt	—	45	(226)	(537)	(763)	(718)	
– instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	(227)	—	(227)	(227)	
– instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	1	—	1	1	
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	(537)	(537)	(537)	
– réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies	—	45	—	—	—	45	
Résultat global total pour l'exercice	—	837	(226)	(537)	(763)	74	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(380)	—	—	—	(380)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	(51)	—	—	—	(51)	
Remboursement de capital à la société mère	(600)	—	—	—	—	(600)	
Variation relative aux accords de paiement fondé sur des actions	—	(1)	—	—	—	(1)	
Au 31 déc. 2022	2 225	4 479	(248)	(538)	(786)	5 918	

1. Le capital-actions se compose de 1 125 M\$ en actions ordinaires et de 1 100 M\$ en actions privilégiées.
2. Le 18 septembre 2023, HSBC Global Services (Canada) Limited (« ServCo »), une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings, a transféré certains services partagés à la banque. Le transfert n'avait pas pour but d'offrir d'avantages économiques résultant des modifications apportées aux activités, mais correspond plutôt à un réarrangement de l'organisation des activités au sein des entités juridiques qui sont soumises au contrôle commun de HSBC Holdings, qui agit en sa qualité d'actionnaire ultime. Le transfert de personnel et d'autres actifs connexes n'a pas d'incidence importante sur l'ensemble des résultats financiers, la situation financière, ni les activités de la banque. La contrepartie payée à ServCo dans le cadre de la transaction s'élève à 2 M\$. La combinaison des passifs nets repris et de la contrepartie payée est comptabilisée en capitaux propres en tant que dividende réputé de 4 M\$ versé à l'actionnaire ultime.

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 Base d'établissement

a) Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité ») se composent des normes comptables publiées ou adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que des interprétations publiées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee.

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », la « HSBC »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales.

Les états financiers consolidés de la banque ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité.

b) Normes adoptées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

La banque a adopté les exigences d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, ce qui n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la banque. La banque a également adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications aux normes qui ont eu une incidence négligeable sur ces états financiers. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme.

c) Changements comptables à venir

Modifications mineures apportées aux normes IFRS de comptabilité

L'IASB a publié un certain nombre de modifications mineures apportées aux normes IFRS de comptabilité qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 et du 1^{er} janvier 2025. Nous prévoyons qu'une fois adoptées, elles auront une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

d) Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. L'abréviation « M\$ » désigne des millions de dollars. Les montants des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique et qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les écarts de change sont inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans l'état du résultat net, selon l'endroit où le profit ou la perte de l'élément sous-jacent est comptabilisé.

e) Présentation de l'information

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

f) Hypothèses et estimations critiques

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et au jugement concernant des événements futurs. En raison des incertitudes et de la large part de subjectivité inhérentes à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues par la direction pour produire ses estimations. Ainsi, les estimations et jugements pourraient différer considérablement des estimations et jugements retenus par la direction aux fins de l'établissement des présents états financiers. La liste des méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel aux estimations et jugements critiques est présentée ci-après et analysée à la rubrique « Estimations et jugements critiques » du rapport de gestion. La liste rend compte de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes et de la grande part de jugement qui est nécessaire ainsi que de l'incertitude relative aux estimations.

- Pertes de crédit attendues
- Évaluation des instruments financiers
- Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé
- Obligations au titre des prestations définies
- Immobilisations incorporelles
- Provisions

g) Analyse sectorielle

Le principal décideur opérationnel de la banque est le chef de la direction, qui s'acquitte de ses obligations avec le soutien du comité de direction. Les secteurs opérationnels sont présentés de la même façon que dans les rapports internes fournis au chef de la direction et au comité de direction. Nos secteurs d'activité isolables aux termes d'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, sont les suivants : Services aux entreprises, Services bancaires internationaux, Marchés et Services liés aux valeurs mobilières et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers.

L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels, et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité qui ont réalisé les produits connexes. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées au moyen de méthodes appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes.

h) Continuité de l'exploitation

Les états financiers sont préparés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, puisque les administrateurs sont convaincus que la banque possède les ressources voulues pour continuer son exploitation dans un avenir prévisible. En faisant cette évaluation, les administrateurs ont tenu compte d'un vaste éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, dont les projections futures de la rentabilité et des sources de financement.

2 Résumé des méthodes comptables significatives

a) Consolidation et méthodes connexes

Participations dans des filiales

La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Initialement, le contrôle est déterminé à la lumière de l'ensemble des faits et des circonstances, dont la mission et la conception de l'entité, les faits et circonstances entourant les droits décisionnels et les droits à des rendements et/ou la capacité de la banque de varier les rendements. Le contrôle est par la suite réévalué lorsque des modifications importantes sont apportées à la structure initiale, en tenant compte de tout changement de faits et circonstances, des changements importants des droits à des rendements et/ou de la capacité de la banque de varier les rendements.

Dans le cas des entités régies par droits de vote, la banque procède à une consolidation lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, suffisamment de droits de vote pour faire adopter des résolutions par l'organe de direction de cette entité. Dans tous les autres cas, la détermination du contrôle est plus complexe et nécessite le recours au jugement à l'égard de divers facteurs, dont l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir détenu sur les activités pertinentes ou le pouvoir détenu comme mandataire ou pour son propre compte.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont généralement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Ce choix est fait pour chaque regroupement d'entreprises.

Toutes les transactions internes de la banque sont éliminées lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises entre la banque et d'autres entités sous contrôle commun de HSBC Holdings sont comptabilisés selon les méthodes de l'entité préexistante. Les actifs et les passifs sont transférés à leur valeur comptable actuelle et l'écart entre la valeur comptable des actifs nets transférés et la contrepartie reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par la banque, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation, qui sont appliqués sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a des indications de dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

Entités structurées

La banque est considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si, en plus du lien continu qu'elle maintient avec cette dernière, elle a joué un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées de manière à ce que la transaction, qui constitue l'objectif de l'entité, puisse se produire. La banque n'est pas considérée comme étant un promoteur si son seul lien avec l'entité consiste à lui fournir des services dans des conditions de concurrence normale et qu'elle cesse d'être un promoteur dès qu'elle ne maintient plus aucun lien continu avec l'entité structurée.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini.

Les entités structurées sont évaluées aux fins de la consolidation conformément à la méthode comptable énoncée ci-dessus.

Participations dans des entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais qui ne sont pas des filiales (voir la note 15), comme des entreprises associées.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

b) Résultat d'exploitation

Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur, sont comptabilisés aux postes « Produits d'intérêts » et « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'actif moins la provision à l'égard de la correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues.

Produits et charges de commissions

La comptabilisation des produits peut se faire progressivement ou à un moment précis, selon le moment où l'obligation de prestation est remplie. Lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré progressivement et que le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis au fur et à mesure par la banque, cette dernière remplit son obligation de prestation progressivement et comptabilise les produits de la même façon. Sinon, les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Les commissions variables sont comptabilisées une fois que toutes les incertitudes ont été réglées.

Dans le cas de tous les types de commissions, lorsqu'il n'existe qu'une seule obligation de prestation, le prix de transaction est attribué en entier à cette obligation. S'il existe plusieurs obligations de prestation, le prix de transaction est réparti entre toutes les obligations de prestation en proportion des prix de vente précisés.

Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier (par exemple, les commissions sur certains engagements de prêt) sont comptabilisés comme un ajustement de ce taux et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts.

Les paragraphes qui suivent présentent les principaux types de produits de commissions découlant de contrats conclus avec des clients, notamment des renseignements au sujet des obligations de prestation, de la façon de déterminer quand et dans quelle mesure elles sont remplies, du mode d'établissement du prix de transaction ainsi que de sa répartition entre ces obligations.

Facilités de crédit

Les commissions tirées des facilités de crédit comprennent celles que génère l'octroi des facilités qui ne sont pas prises en compte dans le taux d'intérêt effectif, telles que les commissions annuelles (ou commissions d'engagement), les commissions d'attente et les autres commissions fondées sur des transactions exigées pour les paiements en retard, les paiements rejetés, les dépassements de crédit et l'utilisation à l'étranger. Les commissions associées aux engagements de prêt et aux lettres de garantie sont facturées d'avance et sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la période durant laquelle le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie (soit la période d'engagement). Si un engagement de prêt ou une lettre de garantie est réalisé, le solde résiduel des commissions non amorties est comptabilisé à titre d'ajustement du rendement sur la durée du prêt. Le prix de transaction (exclusion faite de toute composante d'intérêts) comprend généralement les commissions annuelles, lesquelles peuvent être fixes ou représenter un pourcentage de la limite de crédit approuvée, et d'autres charges fondées sur les transactions, qui peuvent aussi être fixes ou représenter un pourcentage de la valeur de la transaction. Même si le montant des commissions imputées peut être variable (soit un pourcentage de la limite de crédit ou de la valeur de la transaction), l'incertitude qui s'y rattache est dénouée avant la comptabilisation des produits puisque la limite de crédit ou la valeur de la transaction est connue à la date de conclusion du contrat ou de la transaction. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'estimer la contrepartie variable ni d'appliquer la limitation relative à la contrepartie variable. Les services étant fournis de manière uniforme tout au long de l'entente, les commissions sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Fonds sous gestion

Les fonds sous gestion comprennent les honoraires de gestion, d'administration et ceux fondés sur les transactions.

Les honoraires de gestion sont habituellement calculés en fonction d'un pourcentage et représentent par conséquent une contrepartie variable. Ce montant est assujéti à la limitation relative à la contrepartie variable et n'est inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits. À la fin de chaque période de paiement ou à chaque date de clôture, les honoraires de gestion sont attribués aux divers services de gestion qui ont été fournis durant cette période. Les produits de commissions représentant des honoraires de gestion sont comptabilisés uniformément au fil du temps selon le mode linéaire au fur et à mesure que les services sont fournis et que les obligations de prestation sont remplies au fil du temps. Le pourcentage d'honoraires et la période de paiement sont établis d'avance avec le client. En règle générale, les périodes de paiement sont mensuelles ou trimestrielles et correspondent à nos périodes de présentation de l'information, ce qui fait que l'incertitude relative à la contrepartie variable est dénouée avant la date de clôture. Dans le cas des périodes de paiement qui ne coïncident pas avec nos périodes de présentation de l'information, il faut poser un jugement afin d'estimer les commissions et établir le montant à comptabiliser en tant que produits à recevoir. Les produits à recevoir ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important ne sera pas apporté aux produits. Pour la plupart des contrats, il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits des honoraires de gestion ne sera apporté.

Les honoraires d'administration, le cas échéant, sont fondés sur les modalités de chaque contrat convenues avec le client. Ces honoraires prennent la forme de charges initiales fixes ou représentent un pourcentage de la valeur moyenne des actifs d'un client à la fin d'une période définie. Les honoraires d'administration établis en fonction d'un pourcentage ne sont inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits.

Les autres honoraires sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Cartes

Les arrangements visant des cartes de crédit mettent en jeu de nombreux contrats entre diverses parties. La banque a déterminé que les principaux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, étaient les suivants :

- le contrat entre la banque et le titulaire d'une carte de crédit (l'« entente avec le titulaire de la carte ») aux termes duquel la banque touche divers frais (tels les frais de retard de paiement, les frais de dépassement, les frais associés aux transactions en monnaies étrangères, etc.) et des frais annuels dans le cas de certains produits
- le contrat implicite entre la banque et les commerçants qui acceptent ses cartes de crédit dans le cadre de l'achat de leurs produits ou services (l'« entente avec le commerçant ») aux termes duquel la banque réalise des frais d'interchange.

L'entente avec le titulaire de la carte oblige la banque, en sa qualité d'émetteur, à mener certaines activités comme l'échange de points de fidélisation en fournissant des biens, des montants en espèces ou des services au titulaire de la carte, à fournir des services auxiliaires comme des services de conciergerie, de l'assurance voyage et un accès à des salons d'aéroport et à des lieux semblables, à traiter les paiements en retard, ainsi qu'à fournir des services de change et autres. Les principaux frais découlant de telles ententes et entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 comprennent les frais annuels, les frais fondés sur les transactions et les pénalités de retard de paiement. Le montant de tous les frais stipulés au contrat représente le prix de transaction de cette obligation de prestation. Les frais annuels sur les cartes de crédit sont facturés d'avance et sont comptabilisés selon le mode linéaire. Les autres frais associés à une carte de crédit, tels ceux indiqués ci-dessus, sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Frais d'interchange

Le contrat implicite entre la banque et le commerçant fait en sorte que la banque perçoit des frais d'interchange auprès de ce dernier. Ces frais représentent le prix de transaction associé au contrat implicite entre la banque et le commerçant, car ils correspondent au montant de la contrepartie que la banque s'attend à pouvoir toucher en échange de transfert, au commerçant, du service promis (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). L'obligation de prestation associée au contrat implicite entre la banque et le commerçant est remplie au moment de la prestation et de la consommation simultanée, par le client, du service sous-jacent (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). Par conséquent, les frais d'interchange sont comptabilisés comme des produits chaque fois que la banque approuve un achat et en remet le paiement au commerçant.

Services à l'égard des comptes

La banque fournit à l'égard des comptes courants des services qui génèrent des commissions par suite de diverses activités, ce qui comprend les relevés de compte, les transactions par guichet automatique, les retraits en espèces, les virements bancaires, l'utilisation de chèques et de cartes de débit, et les services bancaires par Internet ou téléphone. Les frais exigés pour ces services sont établis dans l'entente relative au compte du client et sont facturés de manière ponctuelle soit au moment où le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie, soit sur une base mensuelle pour un ensemble ou un groupe de services après que les services ont été fournis et que l'obligation de prestation a été remplie. Les ententes relatives aux comptes des clients portent généralement sur un ensemble de services assortis de multiples obligations de prestation ou sur un groupe de services qui constitue une seule obligation de prestation. Dans le cas d'un ensemble de services, le mode de transfert au client est le même pour tous les services (la banque doit se tenir prête à fournir le bien ou le service). C'est pourquoi tous les biens et services sont traités comme constituant une seule obligation de prestation. La totalité du prix de transaction est attribuée à cette seule obligation, laquelle est remplie à titre d'obligation de la banque de se tenir prête à fournir les services de manière uniforme au fil du temps. Par conséquent, les commissions tirées des services à l'égard des comptes sont comptabilisées uniformément au fil du temps.

Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction englobent les produits de négociation nets, lesquels incluent les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits d'intérêts, les charges et les dividendes connexes. Ils comprennent également tous les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

c) Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Toutefois, la juste valeur pourra parfois se fonder sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Si le prix de transaction diffère de la juste valeur des instruments financiers, laquelle juste valeur repose sur un prix coté sur un marché actif ou une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, la banque doit comptabiliser l'écart en tant que profit ou perte de négociation initial (« profit ou perte du jour 1 »). Autrement, le profit ou la perte du jour 1 doit être entièrement différé et comptabilisé à l'état du résultat net sur la durée de vie de la transaction jusqu'à l'échéance, jusqu'à la clôture de la transaction, jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables ou encore jusqu'à la conclusion d'une transaction de compensation par la banque.

d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers qui sont détenus dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui sont assortis de conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, tels que la majeure partie des prêts et avances à des banques et à des clients et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti. En outre, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. La banque comptabilise les achats normalisés et les ventes normalisées d'instruments financiers au coût amorti en utilisant la méthode de comptabilisation à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers à la comptabilisation initiale inclut les coûts de transaction directement attribuables.

La banque peut s'engager à monter des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt sera détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé comme un dérivé. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, l'engagement s'y rapportant est pris en compte dans les calculs de la dépréciation de la façon indiquée ci-dessous.

Mises et prises en pension à des fins autres que de transaction et contrats similaires

Lorsque des titres de créance sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (une « mise en pension »), ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de revente (une « prise en pension ») ne sont pas comptabilisés au bilan, et la contrepartie initiale versée est comptabilisée comme un actif. Les mises et prises en pension de titres à des fins autres que de transaction sont évaluées au coût amorti. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat et le prix d'achat et le prix de revente est traité comme une charge d'intérêt et un produit d'intérêt, respectivement, et est comptabilisé dans les « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat.

e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »)

Les actifs financiers détenus aux termes d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, sont évalués à la JVAERG. Ces actifs financiers comprennent essentiellement des titres de créance. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction lorsque la banque conclut les engagements contractuels visant leur achat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus ou remboursés. Ils sont réévalués ultérieurement à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus (sauf si ces variations ont trait à une dépréciation, à des produits d'intérêts ou à des profits et pertes de change qui sont comptabilisés immédiatement en résultat net). À leur cession, les profits ou pertes cumulés et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont portés à l'état du résultat net, au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers ». Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont pris en compte dans les calculs de la dépréciation décrits ci-dessous, et leur perte de valeur est portée en résultat net.

f) Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur, avec présentation des variations de celle-ci dans les AERG

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur sont présentées dans les AERG constituent des placements visant à faciliter les activités ou d'autres placements similaires, lorsque la banque détient ces placements dans un but autre que celui de générer un rendement en capital. Les dividendes de tels placements sont comptabilisés en résultat net. Les profits ou pertes réalisés à la décomptabilisation de tels titres ne sont pas portés en résultat net. Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou obligatoirement évalués ainsi

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur ne sont pas présentées dans les AERG doivent obligatoirement être classés dans cette catégorie.

En outre, les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont également classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et si, au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont désignés de manière irrévocable comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable
- lorsque la gestion d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers et l'évaluation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit
- lorsque le passif financier comporte au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur leurs flux de trésorerie arrivent à expiration ou sont transférés. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net.

Aux termes de ces critères, la banque n'avait aucun instrument financier désigné comme étant à la juste valeur au 31 décembre 2023.

h) Dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers qui tirent leur valeur du prix d'un indice sous-jacent, tels que les indices d'actions, de taux d'intérêt ou d'autres indices. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont par la suite réévalués à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les justes valeurs des dérivés sont déterminées en fonction des cours du marché ou au moyen de techniques d'évaluation. Les dérivés sont compensés à des fins comptables uniquement si les critères de compensation sont respectés.

Les dérivés incorporés aux passifs financiers sont traités comme des dérivés séparés (ou « divisés ») lorsque, sur le plan économique, leurs caractéristiques et leurs risques ne sont pas étroitement rattachés à ceux du contrat hôte non dérivé, lorsque leurs modalités contractuelles répondraient autrement à la définition d'un dérivé autonome et lorsque le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les actifs et les passifs dérivés résultant de transactions distinctes sont uniquement compensés si les transactions ont été réalisées auprès des mêmes contreparties, s'il existe un droit légal d'opérer compensation et si les parties ont l'intention de régler les flux de trésorerie sur la base du montant net.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »).

Comptabilité de couverture

Comme l'autorise IFRS 9, *Instruments financiers*, la banque s'est prévaluée de l'option du choix de méthode comptable qui lui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture de la juste valeur

La comptabilité de couverture de la juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des profits et des pertes sur dérivés et autres instruments de couverture, mais donne lieu à la comptabilisation de variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui autrement n'auraient pas été comptabilisées à l'état du résultat net. Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, il y a cessation de la comptabilité de couverture et l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti à l'état du résultat net en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé, auquel cas il est immédiatement comptabilisé à l'état du résultat net.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des profits et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et la partie inefficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture dérivés visés par une relation de couverture des flux de trésorerie est immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état du résultat net pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte. Dans le cas des couvertures de transactions prévues qui entraînent la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits ou les pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Lorsqu'il est mis fin à une relation de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite à l'état du résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté préalablement dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans l'état du résultat net.

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace, tant prospectivement que rétrospectivement, sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode adoptée par une entité pour apprécier l'efficacité d'une couverture dépend de sa stratégie de gestion des risques. Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace, soit dans une fourchette de 0,8 à 1,25, pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les dérivés non admissibles sont des dérivés conclus en tant que couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée.

i) Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti, d'actifs financiers évalués à la JVAERG, certains engagements de prêt et contrats de garantie financière

Des pertes de crédit attendues (des « PCA ») sont comptabilisées à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, des prises en pension à des fins autres que de transaction, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments d'emprunt évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. À la clôture de la première période de présentation de l'information après leur comptabilisation initiale, une correction de valeur (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) doit être comptabilisée au titre des PCA résultant de cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivants (ou une période plus courte si la durée de vie résiduelle est inférieure à 12 mois) (les « PCA pour les 12 mois à venir »). Advenant une augmentation importante du risque de crédit, une correction de valeur (ou une provision) est comptabilisée au titre des PCA pouvant résulter de tous les cas de défaillance susceptibles de survenir sur la durée de vie prévue des instruments financiers concernés (les « PCA pour la durée de vie »). Les actifs financiers (et certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) à l'égard desquels des PCA pour les 12 mois à venir sont comptabilisées sont considérés comme étant au « stade 1 », les actifs financiers (et certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit sont au « stade 2 » et les actifs financiers (et certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) pour lesquels il existe des indications objectives de dépréciation sont considérés comme en situation de défaillance ou comme autrement dépréciés et sont au « stade 3 ». La correction de valeur (ou provision) au titre des actifs financiers de stade 2 et de stade 3 (et certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) est comptabilisée au moyen de la PCA sur la durée de vie.

Instruments financiers dépréciés (stade 3)

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière
- le prêt est autrement considéré comme en situation de défaillance.

Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours, et ce, même si des dispositions réglementaires permettent qu'un prêt soit considéré en situation de défaillance s'il est en souffrance depuis 180 jours. Ainsi, les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Les produits d'intérêts sont constatés en appliquant le taux d'intérêt effectif au montant au coût amorti, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur au titre des PCA.

Sortie du bilan

Les actifs financiers (et les corrections de valeur pour dépréciation connexes) sont normalement sortis du bilan, en partie ou en totalité, lorsqu'il n'y a plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de l'exécution de la garantie. Si la valeur nette de réalisation des biens donnés en garantie a été établie et s'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Délai de grâce

Les prêts sont considérés comme faisant l'objet d'un délai de grâce et classés dans les prêts productifs ou non productifs lorsque nous en modifions les modalités contractuelles en raison des difficultés financières de l'emprunteur. Les prêts non productifs faisant l'objet d'un délai de grâce sont réputés de stade 3 et classés à titre de prêts non productifs jusqu'à la satisfaction des critères de remédiation, comme il est stipulé dans la politique de gestion du risque de crédit applicable (par exemple, lorsque le prêt n'est plus en défaut et qu'aucun autre indicateur de défaut n'a été relevé au cours des douze derniers mois). Tout montant sorti du bilan en raison de la modification des modalités contractuelles après l'obtention d'un délai de grâce ne peut faire l'objet d'une reprise.

La banque applique les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») sur l'application de la définition de défaut, ce qui a une incidence sur les politiques de gestion du risque de crédit et sur notre présentation d'informations à l'égard du statut des prêts à titre de prêts douteux en raison essentiellement d'un délai de grâce (ou de la remédiation à celui-ci). Il y a lieu de se reporter à la rubrique du rapport de gestion intitulée « Prêts et avances faisant l'objet d'un délai de grâce » du rapport de gestion.

Les prêts productifs faisant l'objet d'un délai de grâce sont transférés au stade 2 et demeurent classés comme faisant l'objet d'un délai de grâce jusqu'à la satisfaction des critères de remédiation applicables (par exemple, aucune condition avantageuse additionnelle n'est accordée par la banque et aucun indicateur de défaut n'a été relevé au cours des vingt-quatre derniers mois). À ce moment, le prêt est classé au stade 1 ou au stade 2, selon ce qui est établi en comparant le risque de défaillance à la date de clôture (selon les modalités contractuelles modifiées) et le risque de défaillance à la comptabilisation initiale (selon les modalités contractuelles initiales non modifiées).

Un prêt faisant l'objet d'un délai de grâce est décomptabilisé si la convention en vigueur est annulée, si une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées au point que le prêt faisant l'objet d'un délai de grâce devient un instrument financier sensiblement différent. Dans ces circonstances, tout nouveau prêt ultérieur aux événements ayant mené à une décomptabilisation est généralement classé comme étant déprécié dès son acquisition ou sa création, et il continue d'être présenté dans les prêts faisant l'objet d'un délai de grâce.

Modifications de prêts autres que des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce

Dans la plupart des cas, les modifications de prêts qui ne sont pas identifiées comme faisant l'objet d'un délai de grâce sont considérées comme relevant de restructurations commerciales. Lorsqu'une telle restructuration donne lieu à une modification (que celle-ci soit entérinée par la révision des modalités existantes ou par l'émission d'un nouveau contrat de prêt) qui cause l'expiration des droits de la banque sur les flux de trésorerie prévus au contrat d'origine, l'ancien prêt est décomptabilisé et un nouveau prêt est inscrit à la juste valeur. En règle générale, il est considéré que les droits sur les flux de trésorerie ont expiré si la restructuration commerciale se fait aux taux du marché et qu'aucun avantage lié aux paiements n'a été accordé. Dans certains cas, des modifications de prêts qui ne sont pas considérées comme étant à renégocier ou comme une restructuration commerciale sont apportées. Ces prêts ne sont pas décomptabilisés et continueront d'être assujettis à la politique concernant la dépréciation. Les changements apportés à ces instruments financiers sur une base économique équivalente et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à la décomptabilisation de l'instrument ni à un changement de sa valeur comptable, mais exigent plutôt la mise à jour du taux d'intérêt effectif afin de refléter le changement de taux d'intérêt de référence.

Augmentation importante du risque de crédit (stade 2)

Une évaluation permettant d'établir si le risque de crédit a ou n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée chaque période de présentation de l'information, au moyen d'une analyse de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. Dans le cadre d'une telle évaluation, le risque de défaillance à la date de clôture et celui à la comptabilisation initiale sont comparés de manière explicite ou implicite, et ce, à partir d'informations raisonnables et justifiables, dont des renseignements sur des événements passés, les circonstances actuelles et la conjoncture économique à venir. Cette évaluation est faite sans parti pris, repose sur des pondérations probabilistes et, si cela est pertinent, sur des informations prospectives conformes à celles utilisées pour évaluer les PCA. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La pertinence d'un facteur particulier et son poids relatif par rapport aux autres dépendent du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur ainsi que de la région. Par conséquent, il est impossible d'établir un seul groupe de critères qui déterminerait ce qui pourrait être considéré comme une augmentation importante du risque de crédit. En outre, ces critères varient en fonction des différents types de prêts, notamment de détail et de gros. Cependant, sauf s'ils ont été repérés à un stade plus précoce, tous les actifs financiers sont jugés avoir subi une augmentation importante du risque de crédit lorsque les paiements sont en souffrance depuis 30 jours. En outre, les prêts de gros qui sont évalués sur une base individuelle, soit généralement ceux qui ont été consentis à des sociétés et à des entreprises et qui figurent dans une liste de surveillance ou de suivi, sont inclus dans le stade 2.

Dans le cas des portefeuilles de gros, la comparaison quantitative sert à évaluer le risque de défaillance au moyen d'une probabilité de défaillance (la « PD ») sur la durée de vie des prêts, ce qui requiert de nombreux renseignements, dont la notation du risque de crédit (la « NRC ») du débiteur, des prévisions quant à la conjoncture macroéconomique et les probabilités de migration du crédit. Une augmentation importante du risque de crédit est établie en comparant la PD moyenne pour la durée de vie résiduelle estimée au moment du montage du prêt et l'estimation correspondante à la date de clôture. L'ampleur des variations de la PD est fondée sur un jugement éclairé quant au risque de crédit, sur la prise en compte des migrations de crédit enregistrées dans le passé ainsi que sur l'évolution relative des taux du marché.

Dans le cas des prêts de gros qui ont été octroyés avant l'application d'IFRS 9, la PD au moment du montage ne tient pas compte d'ajustements visant à refléter les attentes à l'égard de la conjoncture macroéconomique future puisque cette conjoncture ne peut être établie sans recours à des connaissances a posteriori. En l'absence de telles données, la PD au moment du montage est estimée au moyen d'hypothèses concernant les PD tout au long du cycle et des probabilités de migration au cours de celui-ci, conformément à l'approche de modélisation sous-jacente de l'instrument et la NRC au moment du montage. Pour ces prêts, des seuils fondés sur la détérioration de la NRC additionnels s'ajoutent à la comparaison quantitative, comme le montre le tableau qui suit.

NRC au moment du montage	Critères d'importance additionnels – nombre de crans nécessaires pour que la détérioration de la NRC soit considérée comme une détérioration importante du crédit (stade 2) (> ou égal à)
0,1	5 crans
1,1 – 4,2	4 crans
4,3 – 5,1	3 crans
5,2 – 7,1	2 crans
7,2 – 8,2	1 cran
8,3	0 cran

D'autres renseignements à propos de la fourchette de 23 échelons utilisée pour la NRC figurent à la page 32.

Pour ce qui est de certains portefeuilles de titres de créance à l'égard desquels des notations de marché externes sont disponibles et lorsque les notations de crédit ne servent pas à la gestion du risque de crédit, ces titres seront de stade 2 si leur risque de crédit augmente au point où ils ne sont plus considérés comme de catégorie investissement. Un instrument financier est de catégorie investissement s'il est considéré comme présentant un faible risque de perte, si son émetteur est considéré comme ayant une solide capacité à remplir ses obligations sur le plan des flux de trésorerie contractuels à court terme et s'il est jugé que des changements défavorables dans la conjoncture économique et le contexte commercial à plus long terme pourraient réduire sa capacité à remplir de telles obligations, mais que ce ne sera pas nécessairement le cas.

Pour ce qui est des portefeuilles de prêts de détail, le risque de défaillance est évalué au moyen d'une PD sur 12 mois à la date de clôture et déterminé à l'aide de notations de crédit qui intègrent tous les renseignements disponibles au sujet du client. Cette PD est ajustée pour tenir compte de l'incidence de prévisions macroéconomiques pour des périodes de plus de 12 mois, et elle est considérée comme une approximation raisonnable de la PD sur la durée de vie. Les expositions de détail sont d'abord réparties entre des portefeuilles homogènes qui sont généralement établis par produit et marque. Dans chaque portefeuille, les comptes qui en sont au stade 2 désignent ceux dont la PD ajustée sur 12 mois est plus élevée que la PD moyenne sur 12 mois des prêts du portefeuille 12 mois avant qu'ils ne soient en souffrance depuis 30 jours. Le jugement éclairé posé concernant le risque de crédit est qu'aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'a été importante. Le seuil propre à chaque portefeuille permet de repérer les prêts dont la PD est plus grande que celle qui serait prévue pour des prêts dont le rendement est celui prévu initialement et que celle qui aurait été acceptable au moment de leur montage. C'est pourquoi il s'approche du résultat obtenu par la comparaison de la PD initiale et de celle à la date de clôture.

Actifs non dépréciés n'affichant aucune augmentation importante du risque de crédit (stade 1)

Des PCA découlant de cas de défaillance susceptibles de survenir dans les 12 prochains mois (des « PCA pour les 12 mois à venir ») sont comptabilisées à l'égard d'instruments financiers qui demeurent au stade 1.

Transferts d'un stade à l'autre

Les actifs financiers peuvent être transférés d'un stade à l'autre selon l'augmentation relative de leur risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retirés du stade 2 si leur risque de crédit n'est plus considéré comme ayant fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, et ce, d'après les évaluations décrites ci-dessus. Exception faite des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce, les instruments financiers sont retirés du stade 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation, tel qu'il est décrit ci-dessus. Les prêts non productifs faisant l'objet d'un délai de grâce sont retirés du stade 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et répondent aux critères de remédiation susmentionnés.

Évaluation des PCA

L'évaluation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA doivent être exemptes de parti pris, fondées sur des pondérations probabilistes et tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant des événements passés, les circonstances actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables quant aux événements à venir et à la conjoncture économique à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA doit tenir compte de la valeur temps de l'argent.

En général, la banque calcule les PCA au moyen de trois principaux facteurs, soit la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance (« PCD ») et l'exposition en cas de défaillance (l'« ECD »).

Les PCA pour les 12 mois à venir sont calculées par multiplication de la PD, de la PCD et de l'ECD sur 12 mois. Les PCA pour la durée de vie sont plutôt calculées au moyen de la PD sur cette durée. Les PD pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie représentent respectivement les probabilités de défaillance pour les 12 prochains mois ou pour la durée de vie résiduelle de l'instrument.

L'ECD représente le solde qui, selon les prévisions, sera en souffrance, compte tenu du remboursement du capital et du versement des intérêts depuis la date du bilan jusqu'au cas de défaillance, ainsi que tout prélèvement prévu sur les facilités octroyées. La PCD représente les pertes attendues sur l'ECD, compte tenu du cas de défaillance et, entre autres, de l'effet d'atténuation de la valeur de la garantie au moment où elle devrait être exécutée ainsi que de la valeur temps de l'argent.

Si possible, la banque utilise l'approche fondée sur les notations internes que prescrit Bâle II et procède à des ajustements comme suit pour remplir les exigences propres à IFRS 9.

Notes annexes

Modèle	Capital réglementaire	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Tout au long du cycle (représente la PD moyenne à long terme, tout au long d'un cycle économique) La définition de défaillance comprend un seuil repère de défaillance de 90 jours 	<ul style="list-style-type: none"> Établie à un moment précis (selon les conditions actuelles, mais ajustées pour tenir compte d'estimations eu égard aux conditions futures qui influenceront sur la PD) Seuil repère de défaillance de 90 jours
ECD	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut être inférieure au solde en cours 	<ul style="list-style-type: none"> L'amortissement est pris en compte dans le cas des produits à terme
PCD	<ul style="list-style-type: none"> Une PCD en cas de ralentissement (soit les pertes continues qui devraient être subies durant une récession économique sévère, mais plausible) En l'absence de données historiques, des seuils réglementaires peuvent s'appliquer afin d'atténuer le risque de sous-estimer la PCD en cas de ralentissement La PCD est actualisée au moyen du coût en capital Tous les coûts de recouvrement sont pris en compte 	<ul style="list-style-type: none"> La PCD attendue (selon une estimation de la perte en cas de défaillance compte tenu de l'incidence prévue de la conjoncture économique future, y compris une variation de la valeur de la garantie) Aucun seuil La PCD est actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt Seuls les coûts associés à l'obtention ou à la vente des biens reçus en garantie sont inclus
Autres		<ul style="list-style-type: none"> La PCD est actualisée rétrospectivement, soit du moment de la défaillance jusqu'à la date du bilan

Bien que les PD pour les 12 mois à venir soient ajustées à partir des modèles de Bâle lorsque cela est possible, les PD pour la durée de vie sont établies en projetant celles sur 12 mois au moyen d'une structure à terme. Aux termes de la méthode utilisée pour le portefeuille de gros, la PD pour la durée de vie tient compte de la migration du crédit, ce qui survient lorsqu'un client passe d'une NRC à une autre pendant la durée de son prêt.

L'estimation des PCA des actifs financiers de stade 3 exige de nombreux jugements de la direction pour établir les scénarios servant à calculer les PCA pour les flux de trésorerie attendus fondés sur les recouvrements attendus et pour déterminer les données d'entrées et les hypothèses clés utilisées pour calculer les flux de trésorerie estimés. Les PCA des prêts de gros qui en sont au stade 3 sont déterminées sur une base individuelle et selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. L'estimation des flux de trésorerie futurs prévus nécessite l'exercice de jugement. En effet, ceux-ci sont fondés sur les estimations du gestionnaire des relations avec les clients à la date de clôture, qui reflètent des hypothèses raisonnables ainsi que des projections des recouvrements futurs et les encaissements d'intérêts. La garantie est prise en compte s'il est probable que le recouvrement du montant en cours comprendra la réalisation de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de sa réalisation prévue, moins les coûts de prise de possession et de vente des biens grevés. Les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Dans les cas complexes, les flux de trésorerie déterminés aux termes d'un maximum de quatre scénarios différents font l'objet de pondérations probabilistes et, le cas échéant, peuvent faire référence à des données économiques prospectives qu'applique généralement la banque et de l'opinion du gestionnaire des relations avec les clients quant à la probabilité de chaque scénario. Dans les cas moins complexes, l'incidence de différents scénarios économiques et des stratégies de restructuration est estimée et appliquée à titre d'ajustement du résultat le plus probable. À la section du rapport de gestion intitulée « Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières », les variations associées à ces variables sont appelées « variations des paramètres de risque ».

Période sur laquelle les PCA sont évaluées

Les PCA sont évaluées chaque date de clôture suivant la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale qui est utilisée pour mesurer les PCA (que ce soit les PCA pour les 12 mois à venir ou celles pour la durée de vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la banque est exposée au risque de crédit. Dans le cas des découverts des portefeuilles de gros, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois l'an et c'est pourquoi la période retenue se termine à la date prévue du prochain examen en profondeur du crédit. La date d'un tel examen correspond également à la comptabilisation initiale de la nouvelle facilité. Cependant, lorsqu'un instrument financier comprend un montant prélevé et un montant non prélevé, et que la capacité contractuelle de la banque d'exiger un remboursement et d'annuler le montant non prélevé ne contribue pas à réduire son exposition au risque de crédit jusqu'à la période de préavis contractuelle, la période contractuelle ne peut servir à établir la période maximale qui peut être retenue. Les PCA sont plutôt calculées pour la période durant laquelle la banque demeure exposée à un risque de crédit qui ne peut être atténué par des mesures de gestion de ce risque. Cela s'applique aux découverts et aux cartes de crédit des particuliers, pour lesquels la période correspond à la durée moyenne qui s'écoule avant qu'un compte au stade 2 devienne en défaillance ou devienne improductif, ce qui est établi pour l'ensemble d'un portefeuille et varie entre deux et neuf ans. En outre, dans le cas de ces facilités, il est impossible d'évaluer les PCA de l'engagement de prêt de manière distincte de l'actif financier. Ainsi, les PCA totales sont comptabilisées dans la correction de valeur pour perte sur l'actif financier sauf si ces PCA dépassent la valeur comptable brute, auquel cas les PCA sont comptabilisées à titre de provision.

Données économiques prospectives

Quatre scénarios prospectifs portant sur l'économie mondiale ont été utilisés pour rendre le contexte économique actuel et pour exprimer la vision de la direction quant à l'éventail des résultats possibles. Trois de ces scénarios sont tirés de prévisions consensuelles et d'estimations de distribution. Il s'agit du scénario le plus probable (le scénario central) et de deux scénarios qui le sont moins, soit des scénarios dits périphériques qui constituent en fait un scénario optimiste consensuel et un scénario pessimiste consensuel. Le quatrième scénario, le deuxième scénario pessimiste, reflète le point de vue de la direction sur le risque de détérioration grave.

La direction a attribué des taux de probabilité aux scénarios selon son point de vue de la répartition des risques. Une pondération de 70 % a été attribuée au scénario central, une pondération de 5 % a été attribuée au scénario optimiste consensuel, une pondération de 15 % a été attribuée au scénario pessimiste consensuel et une pondération de 10 % a été attribuée au deuxième scénario pessimiste. Les différences, sur le plan de la gravité de la conjoncture économique, entre le scénario central et les scénarios périphériques, reposent sur l'ampleur des distributions des prévisions externes parmi celles des professionnels du secteur.

Les scénarios périphériques rendent compte de situations économiques à l'échelle mondiale à la fois plausibles et intrinsèquement stables, et ne sont pas nécessairement aussi extrêmes que ceux servant aux simulations de crise. La période prévisionnelle est de cinq ans, après quoi les prévisions sont établies en fonction des tendances consensuelles à long terme. Le deuxième scénario pessimiste envisage des résultats économiques plus extrêmes et les variables ne sont pas établies, par définition, en fonction des tendances à long terme. Les facteurs économiques incluent, sans toutefois s'y limiter, le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'augmentation des prix des logements et les prix du pétrole Brent.

j) Rémunération et avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque gère plusieurs régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite aux termes desquels les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun sont considérés comme étant des régimes de retraite collectifs. L'un des régimes de retraite est un régime collectif auquel participent à la fois les employés de la banque et ceux de la HSBC Global Services (Canada) Limited (« ServCo »), filiale de la HSBC Holdings. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés des deux entités. La banque et ServCo versent des cotisations aux régimes à prestations définies pour leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle. Les programmes de retraite complémentaires et les avantages postérieurs à l'emploi ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge par la banque au fur et à mesure des services rendus par les membres du personnel.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies sont facturés à la banque et à ServCo pour leurs employés respectifs.

La charge nette à l'état du résultat net comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les charges d'exploitation.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime), est immédiatement passé en charges à l'état du résultat net.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les profits et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

La juste valeur d'une rente émise par un tiers qui est détenue à même un régime en faveur des participants du régime et qui procède à des paiements de rente dont le montant et la date de versement correspondent exactement à certaines des prestations à payer aux termes du régime, est réputée être l'équivalent de la valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies connexe.

Le passif net au titre de prestations définies représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, après l'application du test du plafond de l'actif pour lequel tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, est comptabilisé de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions

La banque conclut des accords de paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres et réglés en trésorerie avec ses employés à titre de rémunération pour la prestation de services par ceux-ci.

La période d'acquisition pour ces régimes peut commencer avant la date d'attribution si les employés ont commencé à fournir les services visés avant la date d'attribution. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à fournir les services visés par ces attributions.

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer en partie les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. Puisque les accords de paiement fondé sur des actions de la banque sont comptabilisés comme étant réglés en instruments de capitaux propres, l'écart entre la charge au titre des paiements fondés sur des actions et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis pour régler ces accords est comptabilisé dans les résultats non distribués sur la durée d'acquisition des droits.

Notes annexes

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités de l'attribution. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance et toute autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution. Les conditions d'acquisition des droits, autres que les conditions de performance liées au marché, ne sont pas prises en compte lors de l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition des droits est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition. Le défaut, par l'employé, de respecter une condition d'acquisition n'est pas traité comme une annulation et le montant de la charge comptabilisée pour l'acquisition est ajusté en fonction du nombre d'attributions dont les droits sont censés être acquis.

k) Impôt

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres et il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte. Pour établir le taux d'imposition qui correspond aux montants présentés dans les autres éléments du résultat global, la banque calcule d'abord le taux d'imposition global, puis applique ce taux d'imposition aux éléments du résultat net et aux autres éléments du résultat global, à moins qu'une autre méthode de répartition soit plus appropriée selon l'applicabilité des taux progressifs aux éléments présentés.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La banque prévoit le fait que certains passifs d'impôt exigible pourraient éventuellement découler des montants qu'elle s'attend à verser aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

Les lois fiscales sont complexes et incertaines et elles pourraient prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les autorités fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon les meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des autorités fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

L'impôt différé est comptabilisé d'après les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent au bilan et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels des différences temporaires déductibles pourront être imputées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé relatif aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisé directement dans les capitaux propres dans la mesure où le montant de la déduction fiscale future estimée dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée. L'impôt lié aux réévaluations à la juste valeur des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état du résultat global. Cet impôt est ensuite porté à l'état du résultat net lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différée est comptabilisé à l'état du résultat net.

l) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée lorsque la banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable à la date de clôture. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations du montant qui serait nécessaire pour régler la provision à la date de clôture. La banque constitue des provisions liées aux engagements inutilisés et aux garanties en fonction des meilleures estimations des pertes réalisées par la banque à la date de clôture. Dans d'autres situations, la banque peut comptabiliser des provisions liées à des questions comme des litiges lorsque les critères de décomptabilisation susmentionnés sont remplis.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés pour lesquelles il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, lorsque le montant du règlement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données comme sûreté additionnelle ainsi que des passifs éventuels liés à des actions en justice ou des questions de réglementation, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

Contrats de garantie financière

Les contrats de garantie financière exigent que la banque effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un débiteur donné. Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la perte de crédit attendue.

m) Contrats de location

Les ententes qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie sont classées comme étant des contrats de location. À titre de preneur, la banque inscrit un actif au titre du droit d'utilisation dans le poste « Immobilisations corporelles » et le passif correspondant, dans le poste « Autres passifs ». L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et l'obligation locative sera évaluée au moyen d'une méthode similaire à celle du coût amorti. La comptabilisation initiale de l'obligation locative se fait en fonction de sa valeur nette actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location est considérée comme étant la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable de ne pas exercer de manière anticipée. Pour déterminer la durée du contrat de location, la banque doit tenir compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant qu'elle a un avantage économique à exercer l'option de prolongation ou à ne pas exercer l'option de résiliation de manière anticipée. L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé initialement au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des avantages incitatifs à la location reçus.

La charge d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est comprise dans le poste « Amortissement des immobilisations corporelles ». Les intérêts sur l'obligation locative sont compris dans le poste « Charges d'intérêts ». En ce qui a trait à la comptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs correspondants, la banque a appliqué les mesures de simplification prévues par IFRS 16 lui permettant d'exclure les paiements de loyers liés à des contrats de location à court terme et à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

En ce qui a trait au bailleur, les contrats de location qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme étant des contrats de location-financement. La banque inscrit la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à recevoir aux termes de contrats de location-financement et la valeur résiduelle lui revenant au poste « Prêts et avances à des banques » ou au poste « Prêts et avances à des clients ». Tous les autres contrats sont classés comme étant des contrats de location simple. La banque présente les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles. Des pertes de valeur sont comptabilisées si les valeurs comptables ne sont pas entièrement recouvrables. Les produits financiers liés à des contrats de location-financement sont inscrits au poste « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat afin de refléter un taux de rendement constant. Les loyers à recevoir aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location et sont inscrits au poste « Autres produits d'exploitation ».

n) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire inconditionnel de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

o) Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique, moins les pertes de valeur et l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- les terrains détenus en propriété franche ne sont pas amortis
- les immeubles détenus en propriété franche sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 20 à 40 ans
- les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte de la période non écoulée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué des pertes de valeur et de l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation s'il y a des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

p) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Notes annexes

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans. La durée d'utilité estimée est assujettie à un examen, et si les attentes pour la période au cours de laquelle les avantages économiques résultant de l'actif diffèrent de l'estimation précédente, la durée d'utilité estimée de l'actif est modifiée. Une modification de la durée d'utilité estimée d'un actif est comptabilisée prospectivement.

q) Capital-actions

Les instruments financiers émis sont généralement classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

r) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois, ou une période moindre selon l'instrument, après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes de trésorerie détenus dans la banque centrale, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci, les prêts et avances à des banques, les prises en pension à des fins autres que de transaction, ainsi que des bons du Trésor et des certificats de dépôt.

3 Produits de commissions nets

Produits de commissions nets par secteur d'activité :

	2023						2022					
	Services aux entreprises M\$	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers M\$	Services bancaires internationaux M\$	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières M\$	Centre général ¹ M\$	Total M\$	Services aux entreprises M\$	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers M\$	Services bancaires internationaux M\$	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières M\$	Centre général ¹ M\$	Total M\$
Services à l'égard des comptes	49	20	9	—	—	78	48	18	11	—	—	77
Produits de courtage	—	11	—	—	—	11	—	13	—	—	—	13
Cartes	36	70	2	—	—	108	30	64	2	—	—	96
Facilités de crédit	317	—	17	—	—	334	311	—	30	—	—	341
Fonds sous gestion	—	215	—	—	—	215	—	224	—	—	—	224
Importations/exportations	10	—	1	—	—	11	10	—	1	—	—	11
Commissions d'agence d'assurance	—	5	—	—	—	5	—	4	—	—	—	4
Garanties et autres	31	5	10	1	—	47	37	6	10	(3)	—	50
Services de paiement	33	5	11	—	—	49	33	5	10	—	—	48
Prise ferme et services-conseils	1	—	19	8	—	28	1	—	17	13	(4)	27
Produits de commissions	477	331	69	9	—	886	470	334	81	10	(4)	891
Moins les charges de commissions	(40)	(81)	(8)	(4)	—	(133)	(23)	(82)	(3)	(4)	—	(112)
Produits de commissions nets	437	250	61	5	—	753	447	252	78	6	(4)	779

1. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les résultats des secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

4 Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation est présenté compte tenu des éléments suivants :

	Note	2023 M\$	2022 M\$
Produits			
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti	1	4 674	2 966
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués à la JVAERG	1	560	253
Charges			
Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou obligatoirement évalués à la juste valeur		(3 503)	(1 577)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives		(10)	(8)
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation		(33)	(37)

1. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif comprennent les intérêts constatés à l'égard d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

5 Rémunération et avantages du personnel

Total de la rémunération du personnel

	2023	2022
	M\$	M\$
Salaires	573	486
Avantages postérieurs à l'emploi	59	51
Autres	68	70
Exercice clos le 31 déc.	700	607

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Charge à l'état du résultat net

	2023	2022
	M\$	M\$
Régimes à prestations définies	17	18
– régimes de retraite	10	12
– régimes autres que de retraite	7	6
Régimes de retraite à cotisations définies	42	33
Exercice clos le 31 déc.	59	51

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2023 et de 2022 ont servi et serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour les exercices 2024 et 2023, respectivement.

	Note	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
		2023	2022	2023	2022
		%	%	%	%
Taux d'actualisation		4,65	5,20	4,65	5,20
Taux de croissance des salaires		3,00	2,75	3,00	2,75
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial		s. o.	s. o.	4,72	4,51
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible	1	s. o.	s. o.	4,05	4,05

1. Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2040 (pour 2022, le taux cible pour l'exercice précédent s'appliquait à compter de 2040).

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2023, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 12 ans (12,2 ans en 2022).

Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des régimes à prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

	Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années)	
	2023	2022
Pour un homme actuellement âgé de 65 ans	24	24
Pour un homme actuellement âgé de 45 ans	25	25
Pour une femme actuellement âgée de 65 ans	25	25
Pour une femme actuellement âgée de 45 ans	27	27

Notes annexes

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre.

Régimes de retraite

	2023 M\$	2022 M\$
Taux d'actualisation		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	(19)	(16)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	19	17
Taux de croissance des salaires		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	2	2
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	(2)	(2)

Régimes autres que de retraite

	2023 M\$	2022 M\$
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation	(4)	(3)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base du taux d'actualisation	4	3

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Régimes pour la banque				Régime collectif ¹	
	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite		Régime de retraite	
	2023 M\$	2022 M\$	2023 M\$	2022 M\$	2023 M\$	2022 M\$
<i>Notes</i>						
Juste valeur des actifs des régimes						
Au 1 ^{er} janv.	502	652	—	—	41	48
Intérêt sur les actifs des régimes	25	20	—	—	3	1
Cotisations patronales	12	15	6	6	2	3
Gains actuariels (pertes actuarielles)	30	(152)	—	—	2	(11)
Prestations versées	(36)	(32)	(6)	(6)	(1)	—
Charges non liées aux placements	(1)	(1)	—	—	—	—
Au 31 déc.	532	502	—	—	47	41
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies						
Au 1 ^{er} janv.	(567)	(750)	(105)	(140)	(41)	(57)
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi de ServCo à la banque	—	s. o.	(3)	s. o.	—	s. o.
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(4)	(7)	(1)	(2)	(1)	(2)
Coût financier	(29)	(22)	(6)	(4)	(2)	(1)
(Pertes actuarielles) gains actuariels découlant de changements dans :						
– les hypothèses financières	(37)	183	(8)	36	(4)	19
– les ajustements à l'expérience	3	1	—	—	(1)	—
– autres	—	(4)	—	—	—	—
Prestations versées	36	32	6	5	1	—
Au 31 déc.	(598)	(567)	(117)	(105)	(48)	(41)
– capitalisé	(531)	(503)	—	—	(48)	—
– non capitalisé	(67)	(64)	(117)	(105)	—	—
Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes	(23)	(32)	—	—	(4)	(8)
Passif net	(89)	(97)	(117)	(105)	(5)	(8)

- Le régime de retraite auquel participent activement à la fois les employés de ServCo et ceux de la banque est considéré comme un régime de retraite collectif, puisque les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun. Le régime de retraite est capitalisé au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés de chacune des entités. La banque et ServCo déterminent leurs cotisations respectives au régime à prestations définies à l'égard de leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle.
- Le 18 septembre 2023, ServCo a transféré certains services partagés à la banque, y compris les avantages postérieurs à l'emploi liés aux employés transférés. Le transfert n'avait pas pour but de bénéficier d'avantages économiques résultant des modifications apportées aux activités, mais correspond plutôt à un réarrangement de l'organisation des activités au sein des entités juridiques qui sont soumises au contrôle commun de HSBC Holdings, qui agit en sa qualité d'actionnaire ultime. Le transfert de personnel et d'autres actifs connexes n'a pas d'incidence importante sur l'ensemble des résultats financiers, la situation financière ni les activités de la banque.
- Au cours de 2022, les régimes de retraite de la banque ont acheté une police de rente sans rachat des engagements pour un montant de 331 M\$, ce qui a entraîné une réévaluation de 4 M\$ des régimes à prestations définies nets.
- Au 31 décembre 2023, la quote-part du passif net de la banque dans le régime de retraite était de 4 M\$ (1 M\$ en 2022).

Actifs des régimes de retraite

	Régimes pour la banque		Régime collectif	
	2023	2022	2023	2022
	M\$	M\$	M\$	M\$
Titres de créance	1	—	—	—
– Obligations de sociétés	1	—	—	—
Fonds d'investissement	214	187	44	37
– Fonds d'actions mondiales	22	18	4	3
– Fonds à revenu fixe	192	169	40	34
Autres	317	315	3	4
– Rentes sans rachat des engagements	312	303	2	2
– Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	5	12	1	2
Total	532	502	47	41

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel correspondant à un profit de 57 M\$ (perte de 134 M\$ en 2022).

Les évaluations actuarielles relatives à la majorité des régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2022. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 31 décembre 2020. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 11,7 M\$ au cours de l'exercice 2024.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes, le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et du passif au titre des régimes à prestations définies.

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des fonds à revenu fixe et des rentes qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

En 2022, la banque a fait l'acquisition de rentes sans rachat des engagements pour couvrir la majorité des membres inactifs de certains de ses régimes. Le fournisseur de la rente a commencé à verser les prestations de retraite des membres du régime inclus dans les rachats des engagements en novembre 2022. L'achat de la rente a transféré la majorité des risques liés au régime de retraite au fournisseur de la rente, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de marché et le risque de longévité.

Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2023	2022	2023	2022
	M\$	M\$	M\$	M\$
Gains actuariels (pertes actuarielles) à l'égard des actifs	30	(152)	—	—
(Pertes actuarielles) gains actuariels à l'égard des passifs	(34)	180	(8)	36
Gains actuariels (pertes actuarielles) à l'égard du montant maximal au bilan	11	(3)	—	—
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi de ServCo à la banque	—	s. o.	(3)	s. o.
Charge nette à l'état consolidé du résultat global	7	25	(11)	36

6 Paiements fondés sur des actions

Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite à l'état du résultat net

	2023	2022
	M\$	M\$
Attributions d'actions temporairement incessibles	20	6
Actions temporairement incessibles et autres actions réglées en trésorerie	1	—
Exercice clos le 31 déc.	21	6

Au cours de l'exercice 2023, un montant de 21 M\$ a été inscrit en charges à l'état du résultat net à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (6 M\$ en 2022), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement incessibles. Il s'agit d'une augmentation de 15 M\$ par rapport à l'exercice 2022 en raison de l'accélération du calendrier d'acquisition des droits et de l'attribution d'actions à des fins de rétention à la suite de l'entente visant la vente à RBC. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite à l'état du résultat net tient compte de cet étalement.

Notes annexes

Les attributions d'actions temporairement inaccessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement inaccessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et est étalée sur une certaine période d'acquisition et elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement inaccessibles en 2023 s'établissait à 8,91 \$ par action (7,49 \$ par action en 2022). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation des actions devant être émises pour régler l'attribution s'élevait à 20 M\$ au 31 décembre 2023 (7 M\$ en 2022).

7 Charge d'impôt

Analyse de la charge d'impôt

	2023 M\$	2022 M\$
Impôt exigible	310	272
– fédéral	174	152
– provincial	136	120
Impôt différé	(17)	16
– naissance et résorptions des différences temporaires	(17)	16
Exercice clos le 31 déc.	293	288

La charge d'impôt inscrite à l'état consolidé du résultat net est calculée à un taux différent du taux combiné fédéral et provincial prescrit par la loi pour les raisons suivantes :

	2023 %	2022 %
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial sur le résultat	27,8	26,5
Ajustements attribuables aux facteurs suivants :		
– ajustements liés aux exercices précédents	(1,9)	–
– ajustement au taux d'imposition	0,2	0,2
Taux d'imposition effectif	26,1	26,7

En plus du montant passé en charges dans l'état du résultat net, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une diminution de 138 M\$ des capitaux propres (hausse de 259 M\$ des capitaux propres en 2022).

Impôt différé

Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice

	2023 M\$	2022 M\$
Aux 1 ^{er} janv.	70	103
Crédit / (charge) à l'état du résultat net	11	(21)
Crédit à l'état du résultat net – période précédente	6	4
Autres éléments du résultat global	2	(16)
– paiements fondés sur des actions	2	–
– gains et pertes actuariels	–	(16)
Aux 31 déc.	89	70

Impôt différé comptabilisé au bilan

	2023 M\$	2022 M\$
Actifs d'impôt différé, montant net	89	70
– prestations de retraite	60	55
– pertes de crédit attendues	63	69
– immobilisations corporelles	–	(32)
– actifs loués à des clients	(66)	(54)
– paiements fondés sur des actions	4	1
– autres différences temporaires	28	31

La tranche des différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au bilan s'élève à 9,2 M\$ (10,8 M\$ en 2022). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. En raison de l'entente visant la vente à RBC, les pertes en capital arriveront à échéance à la date de changement de contrôle.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant total des différences temporaires associées à des investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 290 M\$ (214 M\$ en 2022).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

8 Dividendes

Dividendes déclarés sur nos actions

	Notes	2023		2022	
		\$ par action	M\$	\$ par action	M\$
Actions ordinaires	1	—	—	0,69259	380
Actions privilégiées de catégorie 1					
– Série H		1,88630	38	1,08412	22
– Série I	2	—	—	1,15000	16
– Série J	2	1,88880	27	—	—
– Série K		1,36252	13	1,36252	13

1. Le 15 mars 2022, la banque a remis 600 M\$ de capitaux propres ordinaires à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited.

2. Le 31 décembre 2022, HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, le détenteur des actions privilégiées de série I, a exercé son option de conversion des actions privilégiées de série I en actions privilégiées de série J, conformément à leurs modalités.

9 Analyse sectorielle

Nos secteurs d'activité

Services aux entreprises

Les services aux entreprises servent des clients allant des petites entreprises axées principalement sur les marchés intérieurs aux sociétés exerçant leurs activités à l'échelle mondiale. Ils soutiennent leurs clients au moyen de produits et services financiers adaptés à leurs besoins afin de leur permettre de croître et d'exercer leurs activités de manière efficace. Les services offerts consistent notamment en des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement et de l'aide au commerce international, en plus d'un savoir-faire en fusions et acquisitions et de l'accès aux marchés financiers.

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services de gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en finances).

Services bancaires internationaux

Les services bancaires internationaux offrent des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés primaires des titres de créance et des actions, du commerce international ou du financement des comptes clients.

Marchés et Services liés aux valeurs mobilières

Le secteur Marchés et Services liés aux valeurs mobilières permet à nos clients, tant les grandes sociétés que les institutions, d'accéder aux marchés financiers et aux liquidités, de trouver des occasions d'investissement, de gérer les risques et d'effectuer des transactions facilement. Nous regroupons les solutions de financement, les ventes et la négociation, la recherche, la compensation et le règlement des paiements, les activités de garde internationale et directe, ainsi que les services d'actifs.

Notes annexes

Bénéfice (perte) de l'exercice

	2023					
	Services aux entreprises	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers	Services bancaires internationaux	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières	Centre général ¹	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	747	800	143	41	(10)	1 721
Produits de commissions nets	437	250	61	5	—	753
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	48	58	1	31	11	149
Autres produits	3	6	1	2	19	31
Total du résultat d'exploitation	1 235	1 114	206	79	20	2 654
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	(33)	(39)	9	—	—	(63)
Résultat d'exploitation net	1 202	1 075	215	79	20	2 591
– externe	1 387	925	121	139	19	2 591
– intersectoriel	(185)	150	94	(60)	1	—
Total des charges d'exploitation	(445)	(711)	(82)	(50)	(182)	(1 470)
Bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	757	364	133	29	(162)	1 121

1. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les résultats des secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

Bénéfice (perte) de l'exercice

	2022					
	Services aux entreprises	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers	Services bancaires internationaux	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières	Centre général ¹	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	712	709	160	49	4	1 634
Produits de commissions nets	447	252	78	6	(4)	779
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	37	33	(15)	48	(4)	99
Autres produits	1	16	—	1	18	36
Total du résultat d'exploitation	1 197	1 010	223	104	14	2 548
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)	(73)	(33)	(4)	—	—	(110)
Résultat d'exploitation net	1 124	977	219	104	14	2 438
– externe	1 178	1 023	108	115	14	2 438
– intersectoriel	(54)	(46)	111	(11)	—	—
Total des charges d'exploitation	(411)	(663)	(88)	(51)	(145)	(1 358)
Bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	713	314	131	53	(131)	1 080

1. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les résultats des secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

Données tirées du bilan

	Services aux entreprises	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers	Services bancaires internationaux	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières	Centre général ¹	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
	Au 31 déc. 2023					
Prêts et avances à des clients	34 281	36 290	3 522	—	—	74 093
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 202	12	381	—	—	2 595
Total de l'actif externe	47 389	49 090	8 955	13 865	411	119 710
Comptes des clients	27 901	46 084	8 941	310	—	83 236
Acceptations	2 206	12	381	—	—	2 599
Total du passif externe	35 404	54 247	11 732	10 981	311	112 675
Au 31 déc. 2022						
Prêts et avances à des clients	34 027	36 713	4 122	—	—	74 862
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 795	12	340	—	—	3 147
Total de l'actif externe	48 282	51 701	9 004	18 866	449	128 302
Comptes des clients	30 008	45 094	6 871	280	—	82 253
Acceptations	2 804	12	340	—	—	3 156
Total du passif externe	39 919	55 889	10 187	16 182	207	122 384

1. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les résultats des secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie et par poste au bilan.

	Note	2023				Total M\$
		Instruments financiers évalués à la JVRN M\$	Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG M\$	Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG M\$	Instruments financiers évalués au coût amorti M\$	
Actifs financiers						
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale		—	—	—	7 089	7 089
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		—	—	—	12	12
Actifs détenus à des fins de transaction		3 253	—	—	—	3 253
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		20	—	—	—	20
Dérivés		3 964	—	—	—	3 964
Prêts et avances à des banques		—	—	—	393	393
Prêts et avances à des clients	1	—	—	—	74 093	74 093
Prises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	3 595	3 595
Placements financiers		—	12 352	10	10 058	22 420
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		—	—	—	2 595	2 595
Total		7 237	12 352	10	97 835	117 434
Passifs financiers						
Dépôts effectués par des banques		—	—	—	360	360
Comptes des clients		—	—	—	83 236	83 236
Mises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	3 654	3 654
Effets en transit vers d'autres banques		—	—	—	524	524
Passifs détenus à des fins de transaction		1 870	—	—	—	1 870
Dérivés		4 095	—	—	—	4 095
Titres de créance émis		—	—	—	10 174	10 174
Acceptations		—	—	—	2 599	2 599
Créances subordonnées		—	—	—	1 011	1 011
Total		5 965	—	—	101 558	107 523
2022						
Actifs financiers						
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale		—	—	—	6 326	6 326
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		—	—	—	9	9
Actifs détenus à des fins de transaction		4 296	—	—	—	4 296
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		18	—	—	—	18
Dérivés		6 220	—	—	—	6 220
Prêts et avances à des banques		—	—	—	344	344
Prêts et avances à des clients	1	—	—	—	74 862	74 862
Prises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	6 003	6 003
Placements financiers		—	15 024	15	8 361	23 400
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		—	—	—	3 147	3 147
Total		10 534	15 024	15	99 052	124 625
Passifs financiers						
Dépôts effectués par des banques		—	—	—	712	712
Comptes des clients		—	—	—	82 253	82 253
Mises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	4 435	4 435
Effets en transit vers d'autres banques		—	—	—	227	227
Passifs détenus à des fins de transaction		3 732	—	—	—	3 732
Dérivés		6 575	—	—	—	6 575
Titres de créance émis		—	—	—	15 735	15 735
Acceptations		—	—	—	3 156	3 156
Créances subordonnées		—	—	—	1 011	1 011
Total		10 307	—	—	107 529	117 836

1. Comprend des créances au titre des contrats de location-financement qui sont évalués selon IFRS 16. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 27.

11 Actifs détenus à des fins de transaction

	Note	2023 M\$	2022 M\$
Titres de créance			
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	1	2 844	3 599
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		322	323
– autres titres de créance		87	374
Aux 31 déc.		3 253	4 296
Actifs détenus à des fins de transaction		3 253	4 296
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		1 022	1 438
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		2 231	2 858

1. Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Durée résiduelle avant l'échéance des titres de créance

	2023 M\$	2022 M\$
Moins de un an	981	1 106
De 1 an à 5 ans	1 492	2 066
De 5 ans à 10 ans	540	906
Plus de 10 ans	240	218
Aux 31 déc.	3 253	4 296

12 Dérivés

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	Actifs			Passifs		
	Détenus à des fins de transaction M\$	Comptabilité de couverture M\$	Total M\$	Détenus à des fins de transaction M\$	Comptabilité de couverture M\$	Total M\$
Contrats de change	1 158	115	1 273	1 124	41	1 165
Contrats sur taux d'intérêt	2 461	229	2 690	2 509	420	2 929
Contrats sur marchandises	1	–	1	1	–	1
Au 31 déc. 2023	3 620	344	3 964	3 634	461	4 095
Contrats de change	2 051	–	2 051	1 925	66	1 991
Contrats sur taux d'intérêt	3 738	431	4 169	3 846	738	4 584
Contrats sur marchandises	–	–	–	–	–	–
Au 31 déc. 2022	5 789	431	6 220	5 771	804	6 575

Montants notionnels selon les durées résiduelles avant l'échéance du portefeuille d'instruments dérivés

	Détenus à des fins de transaction				Comptabilité de couverture				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	96 649	48 342	28 686	173 677	9 191	20 025	—	29 216	202 893
– contrats à terme	1 266	64	120	1 450	—	—	—	—	1 450
– swaps	95 354	48 239	28 566	172 159	9 191	20 025	—	29 216	201 375
– garanties de taux plafond	—	39	—	39	—	—	—	—	39
– autres contrats sur taux d'intérêt	29	—	—	29	—	—	—	—	29
Contrats de change	86 389	13 801	222	100 412	—	4 019	—	4 019	104 431
– opérations au comptant	2 435	—	—	2 435	—	—	—	—	2 435
– contrats à terme de gré à gré	75 717	10 402	—	86 119	—	—	—	—	86 119
– swaps et options sur devises	8 237	3 399	222	11 858	—	4 019	—	4 019	15 877
Autres contrats dérivés	662	370	—	1 032	—	—	—	—	1 032
– contrats sur marchandises	662	370	—	1 032	—	—	—	—	1 032
Au 31 déc. 2023	183 700	62 513	28 908	275 121	9 191	24 044	—	33 235	308 356

Contrats sur taux d'intérêt	164 549	75 601	36 700	276 850	6 319	24 567	29	30 915	307 765
– contrats à terme	601	1 329	65	1 995	—	—	—	—	1 995
– swaps	163 777	74 231	36 635	274 643	6 319	24 567	29	30 915	305 558
– garanties de taux plafond	—	41	—	41	—	—	—	—	41
– autres contrats sur taux d'intérêt	171	—	—	171	—	—	—	—	171
Contrats de change	118 410	13 867	222	132 499	—	2 534	—	2 534	135 033
– opérations au comptant	2 004	—	—	2 004	—	—	—	—	2 004
– contrats à terme de gré à gré	99 623	9 181	—	108 804	—	—	—	—	108 804
– swaps et options sur devises	16 783	4 686	222	21 691	—	2 534	—	2 534	24 225
Autres contrats dérivés	6	3	—	9	—	—	—	—	9
– contrats sur marchandises	6	3	—	9	—	—	—	—	9
Au 31 déc. 2022	282 965	89 471	36 922	409 358	6 319	27 101	29	33 449	442 807

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 23).

	Détenus à des fins de transaction			Comptabilité de couverture			
	Position favorable	Position défavorable	Position nette	Position favorable	Position défavorable	Position nette	Position nette totale
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	2 461	(2 509)	(48)	229	(420)	(191)	(239)
– swaps	2 461	(2 509)	(48)	229	(420)	(191)	(239)
– autres contrats sur taux d'intérêt	—	—	—	—	—	—	—
Contrats de change	1 158	(1 124)	34	115	(41)	74	108
– opérations au comptant	3	(3)	—	—	—	—	—
– contrats à terme de gré à gré	1 060	(1 027)	33	—	—	—	33
– swaps et options sur devises	95	(94)	1	115	(41)	74	75
Autres contrats dérivés	1	(1)	—	—	—	—	—
– Contrats sur marchandises	1	(1)	—	—	—	—	—
Au 31 déc. 2023	3 620	(3 634)	(14)	344	(461)	(117)	(131)

Contrats sur taux d'intérêt	3 738	(3 846)	(108)	431	(738)	(307)	(415)
– swaps	3 735	(3 846)	(111)	431	(738)	(307)	(418)
– autres contrats sur taux d'intérêt	3	—	3	—	—	—	3
Contrats de change	2 051	(1 925)	126	—	(66)	(66)	60
– opérations au comptant	3	(1)	2	—	—	—	2
– contrats à terme de gré à gré	1 784	(1 660)	124	—	—	—	124
– swaps et options sur devises	264	(264)	—	—	(66)	(66)	(66)
Autres contrats dérivés	—	—	—	—	—	—	—
– Contrats sur marchandises	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 déc. 2022	5 789	(5 771)	18	431	(804)	(373)	(355)

Utilisation de dérivés

La banque entreprend des activités liées aux dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour gérer les risques liés au portefeuille découlant des activités des clients et pour gérer et couvrir ses propres risques. La plupart des risques liés aux dérivés que court la banque découlent de ses activités de vente et de négociation, et, aux fins de gestion des risques de marché, sont considérés comme des risques de transaction.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à des positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut au besoin des opérations de compensation. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

	2023				2022			
	Montant notionnel ¹ M\$	Coût de remplacement positif ² M\$	Montant d'équivalent-crédit ³ M\$	Solde pondéré en fonction des risques ⁴ M\$	Montant notionnel ¹ M\$	Coût de remplacement positif ² M\$	Montant d'équivalent-crédit ³ M\$	Solde pondéré en fonction des risques ⁴ M\$
Contrats sur taux d'intérêt	202 893	199	410	82	307 765	137	316	55
– contrats à terme standardisés	1 450	–	1	–	1 995	–	–	–
– swaps	201 375	199	409	82	305 558	137	313	55
– garanties de taux plafond	39	–	–	–	41	–	–	–
– autres contrats sur taux d'intérêt	29	–	–	–	171	–	3	–
Contrats de change	104 431	324	1 716	494	135 033	380	2 221	528
– opérations au comptant	2 435	–	–	–	2 004	–	–	–
– contrats à terme de gré à gré	86 119	301	1 533	429	108 804	288	1 911	426
– swaps et options sur devises	15 877	23	183	65	24 225	92	310	102
Autres contrats dérivés	1 032	–	–	–	9	–	–	–
– contrats sur marchandises	1 032	–	–	–	9	–	–	–
Au 31 déc.	308 356	523	2 126	576	442 807	517	2 537	583

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.
2. Le coût de remplacement positif correspond à la juste valeur totale de tous les contrats en cours en position de gain, compte tenu des conventions-cadres de compensation.
3. Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.
4. Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est estimé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Des dérivés de couverture non admissibles sont conclus à des fins de gestion des risques, tel qu'il est décrit dans les paragraphes qui suivent, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture.

Dérivés dans des relations de comptabilité de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat net. S'il est mis fin à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti à l'état du résultat net comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Instrument de couverture selon le risque couvert

	Instrument de couverture				
	Valeur comptable				Variation de la juste valeur ²
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs	Présentation au bilan	
	M\$	M\$	M\$		M\$
Risque couvert					
Risque de taux d'intérêt	10 721	90	112	Dérivés	(170)
Au 31 déc. 2023	10 721	90	112		(170)
Risque de taux d'intérêt	14 479	431	34	Dérivés	396
Au 31 déc. 2022	14 479	431	34		396

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.
2. Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend l'intégralité de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, aucune composante n'étant exclue.

Éléments couverts selon le risque couvert

	Élément couvert					Inefficacité		
	Valeur comptable		Cumul des ajustements visant les couvertures de la juste valeur inclus dans la valeur comptable			Variation de la juste valeur ¹	Constatation en résultat net	Présentation à l'état du résultat net
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Présentation au bilan			
	M\$	M\$	M\$	M\$		M\$	M\$	
Risque couvert								
Risque de taux d'intérêt	10 300	—	32	—	Placements financiers	184	(1) Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction	
	—	88	—	(1)	Titres de créance émis	(16)		
Au 31 déc. 2023	10 300	88	32	(1)		168	(1)	
Risque de taux d'intérêt	11 658	—	(415)	—	Placements financiers	(433)	(3) Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction	
	—	2 077	—	27	Titres de créance émis	33		
Au 31 déc. 2022	11 658	2 077	(415)	27		(400)	(3)	

1. Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant représenter une composante de risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux taux d'actualisation utilisés pour calculer la juste valeur des dérivés, les couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro et les différences de montant notionnel et d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture.

Pour certains titres de créance détenus, la banque gère le risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque dynamique. Les actifs visés par cette stratégie consistent en des titres de créance à taux fixe de grande qualité, lesquels peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités et de financement.

Le risque de taux d'intérêt lié aux titres de créance à taux fixe émis par la banque est géré dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque non dynamique.

Calendrier des montants notionnels et des taux moyens des instruments (sauf les couvertures dynamiques)

Risque couvert	Montant notionnel		Taux (moyenne)	Montant notionnel	
	Entre 3 mois et 1 an	M\$		Entre 1 an et 5 ans	M\$
Risque de taux d'intérêt					
– swaps	15		4,96	74	4,30
Au 31 déc. 2023	15			74	
Risque de taux d'intérêt					
– swaps	1 015		0,26	1 090	3,10
Au 31 déc. 2022	1 015			1 090	

Couvertures des flux de trésorerie

Les instruments de couverture des flux de trésorerie utilisés par la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour gérer la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction, cette variabilité découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché et des taux de change.

La banque a recours à des stratégies de macrocouvertures des flux de trésorerie pour l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles en ce qui concerne le renouvellement des émissions courantes et prévues d'actifs et de passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables, y compris la rotation de ces instruments. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. L'efficacité et l'inefficacité sont déterminées au moyen du total des flux de trésorerie liés aux soldes de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles. Les macrocouvertures des flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

La banque couvre également, au moyen de swaps de devises, la variabilité des flux de trésorerie futurs sur les actifs et les passifs libellés en devises découlant de la fluctuation des taux de change du marché et il s'agit alors de couvertures considérées comme étant non dynamiques.

Le 31 décembre 2023, la banque a évalué les pertes de juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global qui sont attribuables aux instruments dérivés désignés dans des relations de couverture des flux de trésorerie et a déterminé que les pertes devraient être recouvrables sur la durée attendue des relations de comptabilité de couverture. Ainsi, la banque transfère les montants effectifs des couvertures de flux de trésorerie à l'état du résultat net sur la période au cours de laquelle l'intérêt désigné ou le risque de change a une incidence sur le résultat net. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la banque a reclassé dans l'état du résultat net un montant de 422 M\$ ((22) M\$ en 2022) au titre de couvertures actives et un montant de 32 M\$ (1 M\$ en 2022) au titre de couvertures de flux de trésorerie résiliées antérieurement.

Du montant résiduel de la réserve de couverture des flux de trésorerie comptabilisée dans les capitaux propres de 285 M\$ (538 M\$ en 2022), un montant de 87 M\$ (néant en 2022) a trait aux relations de couverture des flux de trésorerie assorties d'un TIO, dont le dérivé de couverture avait au préalable été résilié, qui seront reclassés en résultat pour la durée résiduelle de la relation de couverture initiale, puisque les montants devraient être recouvrables. La portion effective de 198 M\$ (538 M\$ en 2022) des relations de couverture actives demeure classée dans la réserve de couverture des flux de trésorerie jusqu'à ce que les éléments couverts aient une incidence sur le résultat net.

Instrument de couverture selon le risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture			Élément couvert			Inefficacité	
	Valeur comptable							
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs	Présentation au bilan	Variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur	Constataction en résultat net	Présentation à l'état du résultat net
	M\$	M\$	M\$		M\$	M\$	M\$	M\$
Risque de change	4 019	115	41	Dérivés	67	(67)	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction
Risque de taux d'intérêt	18 495	139	308	Dérivés	(164)	169	6	
Au 31 déc. 2023	22 514	254	349		(97)	102	6	
Risque de change	2 534	—	65	Dérivés	(58)	57	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction
Risque de taux d'intérêt	16 437	—	704	Dérivés	(664)	652	(12)	
Au 31 déc. 2022	18 971	—	769		(722)	709	(12)	

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux différences d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture et aux couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro.

Rapprochement des capitaux propres et analyse des autres éléments du résultat global par type de risque

	2023		2022	
	Risque de taux d'intérêt M\$	Risque de change M\$	Risque de taux d'intérêt M\$	Risque de change M\$
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1 ^{er} janv.	(455)	(83)	(8)	7
(Pertes)/profits sur la juste valeur	(170)	67	(652)	(57)
Pertes/(profits) sur la juste valeur reclassés de la réserve de couverture des flux de trésorerie à l'état du résultat net	444	10	44	(65)
Impôt sur le résultat	(77)	(21)	161	32
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 déc.	(258)	(27)	(455)	(83)

Réforme des taux d'intérêt de référence : Modifications d'IFRS 9 et d'IAS 39, Instruments financiers

La banque a adopté à la fois la première série de modifications (la « phase 1 ») et la deuxième série de modifications (la « phase 2 ») d'IFRS 9 et d'IAS 39 applicables à la comptabilité de couverture. Les relations de comptabilité de couverture qui sont affectées par les modifications de la phase 1 et de la phase 2 sont présentées dans le bilan aux postes « Placements financiers », « Prêts et avances à des clients », « Titres de créance émis » et « Dépôts effectués par des banques ». La valeur notionnelle des dérivés affectés par la réforme des TIO, y compris ceux désignés dans des relations de comptabilité de couverture, est présentée à la page 59 de la rubrique « Instruments financiers affectés par la réforme des TIO ». Pour plus de précisions sur la transition visant les TIO, se reporter à la page 59.

Dans le cadre de la gestion des risques, la banque avait procédé à la transition des instruments de couverture fondés sur le TIOL en dollars américains au TRSR en dollars américains.

Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « TARCOM ») de la Banque du Canada a été chargé d'analyser l'état actuel du taux offert en dollars canadiens (« CDOR ») et de formuler des recommandations. Le 16 mai 2022, l'administrateur du CDOR, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« RBSL »), a annoncé qu'il cesserait le calcul et la publication de ce taux après le 28 juin 2024. Cette décision reflète la recommandation que le Groupe de travail sur le TARCOM de la Banque du Canada avait émise en décembre 2021 et a été prise après une vaste consultation publique que RBSL a menée à ce sujet. Simultanément, le BSIF a fait savoir qu'il s'attendait à ce que tous les nouveaux contrats sur dérivés et titres des institutions financières fédérales ainsi que tous leurs contrats de prêt passent à des taux de référence de remplacement d'ici le 30 juin 2023 et le 28 juin 2024, respectivement. La banque continuera à suivre de près la situation, puisqu'elle a effectué la transition des dérivés de couverture fondés sur le CDOR au CORRA en 2023.

La banque a élargi son offre de produits liés au CORRA et a mis en œuvre un programme de transformation des produits fondés sur le CDOR.

Au cours du troisième trimestre 2023, la banque a amorcé la transition des couvertures de flux de trésorerie fondées sur le taux CDOR aux dérivés de couverture sur taux d'intérêt de remplacement fondés sur le taux CORRA pour les couvertures de flux de trésorerie, à la suite de l'annonce de RBSL en 2022 selon laquelle elle cessera le calcul et la publication du taux CDOR après juin 2024. Comme le taux de remplacement des produits offerts continue d'être le taux CORRA, aucun montant n'a été reclassé des autres éléments du résultat global à l'état du résultat net. En outre, la banque a mis fin à un certain nombre de ses couvertures de la juste valeur fondées sur le taux CDOR et a commencé à amortir des ajustements de la valeur d'entrée antérieurs de 198 M\$ (néant en 2022), ce qui se poursuivra jusqu'à l'échéance des obligations à taux fixe couvertes ou jusqu'à la vente des obligations, selon la première de ces éventualités, et l'amortissement d'un montant de 23 M\$ en 2023 (néant en 2022) a été comptabilisé dans les charges d'intérêts. Par conséquent, au 31 décembre 2023, la banque n'a plus aucune couverture de juste valeur fondée sur le taux CDOR active.

Dans le cadre de ses pratiques de gestion des risques, la banque met en place des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures de la juste valeur qui nécessitent le recours à des dérivés fondés sur le taux CORRA. Toutes les couvertures de flux de trésorerie et couvertures de juste valeur actives ont transitionné au taux CORRA en 2023, et les risques couverts relativement aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin doivent transitionner au plus tard à la date de cessation de la publication du taux CDOR.

Instruments de couvertures affectés par la réforme des TIO

	Instruments de couverture affectés par la réforme des TIO			Non affectés par la réforme des TIO M\$	Montants notionnels des contrats ¹ M\$
	USD M\$	CAD M\$	Total M\$		
Couvertures de la juste valeur	—	—	—	10 721	10 721
Couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	22 514	22 514
Au 31 déc. 2023	—	—	—	33 235	33 235
Couvertures de la juste valeur	1 015	9 095	10 110	4 369	14 479
Couvertures de flux de trésorerie	—	16 437	16 437	2 534	18 971
Au 31 déc. 2022	1 015	25 532	26 547	6 903	33 450

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

13 Placements financiers

Valeur comptable des placements financiers

	Note	2023 M\$	2022 M\$
Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		12 362	15 039
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	1	7 628	10 577
– obligations de gouvernements étrangers	1	2 370	2 678
– autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières		1 139	1 578
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		1 215	191
– titres de capitaux propres		10	15
Instruments d'emprunt évalués au coût amorti		10 058	8 361
– obligations du gouvernement canadien et provincial		5 862	5 660
– obligations de gouvernements étrangers		2 348	2 003
– autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières		693	698
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		1 155	–
Au 31 décembre		22 420	23 400
Placements financiers			
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		22 309	23 163
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		111	237
Au 31 décembre		22 420	23 400

1. Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Durée résiduelle avant l'échéance des placements financiers

	2023 M\$	2022 M\$
Moins de 1 an	8 669	4 504
De 1 an à 5 ans	13 741	18 845
De 5 ans à 10 ans	–	36
Sans échéance déterminée	10	15
Au 31 déc.	22 420	23 400

14 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives M\$	Matériel, mobiliier et agencements M\$	Actifs au titre de droits d'utilisation ¹ M\$	Total M\$
Coût				
Au 1 ^{er} janv. 2023	120	77	367	564
Entrées au coût	4	9	1	14
Sorties et radiations du bilan	(46)	(36)	(1)	(83)
Réévaluation nette	–	–	37	37
Au 31 déc. 2023	78	50	404	532
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janv. 2023	(67)	(43)	(122)	(232)
Dotation aux amortissements et perte de valeur pour l'exercice	(11)	(12)	(33)	(56)
Sorties et radiations du bilan	46	34	1	81
Au 31 déc. 2023	(32)	(21)	(154)	(207)
Valeur comptable nette au 31 déc. 2023	46	29	250	325
Coût				
Au 1 ^{er} janv. 2022	96	57	317	470
Entrées au coût	26	20	36	82
Sorties et radiations du bilan	(2)	–	(26)	(28)
Réévaluation nette	–	–	40	40
Au 31 déc. 2022	120	77	367	564
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janv. 2022	(57)	(34)	(116)	(207)
Dotation aux amortissements et pertes de valeur pour l'exercice	(16)	(11)	(37)	(64)
Sorties et radiations du bilan	6	2	31	39
Au 31 déc. 2022	(67)	(43)	(122)	(232)
Valeur comptable nette au 31 déc. 2022	53	34	245	332

1. Les actifs au titre du droit d'utilisation qui ont été comptabilisés se rapportent à la location d'immeubles servant à abriter nos succursales et nos bureaux.

15 Participations dans des filiales

Au 31 décembre 2023, les filiales suivantes étaient entièrement détenues par la Banque HSBC Canada :

Filiale	Lieu de constitution	Valeur comptable des actions avec droit de vote ¹ M\$
Financement hypothécaire HSBC Inc.	Toronto (Ontario) Canada	410
Société de fiducie HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	201
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	187
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	45
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	19
Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	9

1. La valeur comptable des actions avec droit de vote représente la participation de la banque dans ce type de placement.

16 Entité structurée et autres arrangements

Titres hypothécaires

La banque crée périodiquement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour certains de ses prêts hypothécaires servant de garantie à de tels titres et émet ces titres créés juridiquement à la Fiducie du Canada pour l'habitation, ou directement à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par l'intermédiaire du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada. La Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité structurée soutenue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui émet les Obligations hypothécaires du Canada. La banque n'a aucun pouvoir décisionnel à l'égard de la Fiducie du Canada pour l'habitation ou de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La seule exposition de la banque à la Fiducie et à la Société est liée aux ententes contractuelles découlant du transfert juridique des titres hypothécaires et des garanties s'y rattachant. La note 24 présente de plus amples informations sur les actifs titrisés.

Fonds d'investissement HSBC

La banque établit et gère des fonds d'investissement tels que des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune, agit comme gestionnaire de placements et touche des frais de gestion liés au marché. La banque ne consolide pas les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune dans lesquels elle n'exerce son pouvoir décisionnel qu'en tant que mandataire des porteurs de parts. Du capital de démarrage est fourni de temps à autre aux fonds d'investissement gérés par la HSBC pour leur lancement initial. Toutefois, la banque continue de toucher des commissions découlant de services de gestion d'actifs fournis à ces entités. Au cours de l'exercice 2023, la banque a touché des produits de commissions de 213 M\$ en raison de son engagement auprès de ces entités de gestion d'actifs (221 M\$ en 2022). Le total des actifs sous gestion (« ASG ») pour ces entités au 31 décembre 2023 se chiffrait à 18 736 M\$ (17 762 M\$ au 31 décembre 2022). La banque consolide les fonds d'investissement à l'égard desquels elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes et dans lesquels l'importance de son capital de démarrage, ou des parts qu'elle détient, par rapport à la variabilité totale des rendements des fonds, est telle qu'elle est considérée comme un mandant plutôt que comme un mandataire. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à un quelconque fonds d'investissement consolidé ou non consolidé que ce soit lorsque nous n'étions pas contractuellement contraints de le faire. Par ailleurs, nous n'avons pas l'intention d'offrir un tel soutien à l'avenir.

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

La banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires au Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « fonds ») conformément aux paramètres d'investissement du fonds et comptabilise un passif relativement aux prêts hypothécaires vendus avec droit de recours à l'égard du produit initial reçu. La banque s'engage à racheter les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et rachète des prêts hypothécaires dans certaines circonstances lorsqu'un prêt hypothécaire en particulier est entièrement remboursé par anticipation. Outre ces obligations, la banque octroie un accord d'avance de trésorerie au Fonds de prêts hypothécaires de la HSBC aux termes duquel, si le fonds n'est pas en mesure de remplir le niveau d'ordres de rachat des porteurs de parts, la banque rachètera ces fonds à la hauteur jugée nécessaire par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC afin de respecter les exigences de liquidité découlant des ordres des porteurs de parts ou de faciliter l'achat de tels prêts hypothécaires par un tiers, au gré de la banque. La banque n'a reçu aucune demande à cet effet de la part du fonds à l'égard des rachats par les porteurs de parts. Le fonds n'est pas consolidé, car la banque n'exerce pas de contrôle sur le fonds, étant donné qu'elle ne bénéficie pas des rendements absolus nécessaires et qu'elle n'est pas suffisamment touchée par la variabilité des rendements pour le consolider. La note 24 fournit de l'information sur les prêts hypothécaires vendus avec droit de recours.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership

La banque a constitué HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (la « société en commandite garante ») afin de soutenir son programme d'obligations sécurisées, et ce, en fournissant une garantie directe, inconditionnelle et irrévocable à l'égard du paiement d'intérêts et de principal exigibles aux termes de ce programme. La société en commandite garante détient les prêts hypothécaires résidentiels acquis auprès de la banque aux fins de l'acquittement des obligations aux termes de la garantie visant les obligations sécurisées. L'entité est consolidée puisque la banque détient le pouvoir décisionnel sur ses activités et demeure assujettie au rendement des prêts hypothécaires sous-jacents.

Des renseignements additionnels sur le programme d'obligations sécurisées se trouvent à la note 20.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc. (le « commandité gérant ») est entièrement détenu par la banque et est responsable des activités quotidiennes de la société en commandite garante. Les administrateurs et dirigeants du commandité gérant sont des employés de la banque.

17 Autres actifs

	2023	2022
	M\$	M\$
Débiteurs	512	1 121
Comptes de règlement	501	463
Compte de garantie en trésorerie	391	997
Autres	18	10
Au 31 déc.	1 422	2 591

18 Goodwill et immobilisations incorporelles

	2023	2022
	M\$	M\$
Goodwill	23	23
Logiciels	9	137
Au 31 déc.	32	160

Goodwill**Test de dépréciation**

Le test de dépréciation de la banque pour le goodwill affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est effectué au début janvier de chaque année, sauf s'il existe auparavant des indications d'une dépréciation éventuelle. Au 31 décembre 2023, la valeur nette recouvrable excédait la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill. Par conséquent, aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2023 (néant en 2022).

Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill a été affecté est fondée sur la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée en actualisant les projections de flux de trésorerie pour l'UGT.

Logiciel informatique

Par suite de la conclusion d'une entente visant la vente à RBC, la banque a déterminé que la durée d'utilité résiduelle des actifs logiciels générés à l'interne est de moins d'un an compte tenu du fait qu'ils ont trait aux systèmes exclusifs de Groupe HSBC qui ne devraient pas être transférés à la conclusion de la vente à RBC. La dotation à l'amortissement additionnelle en raison d'un changement d'estimation se chiffre à 79 M\$ pour 2023 (11 M\$ pour 2022). Par ailleurs, un montant de 24 M\$ au titre de travaux en cours qui ne sera pas utilisé en raison de l'entente visant la vente a été déprécié en 2022.

19 Passifs détenus à des fins de transaction

	2023	2022
	M\$	M\$
Positions vendeur nettes dans les titres	1 870	3 732
Au 31 déc.	1 870	3 732

20 Titres de créance émis

	2023	2022
	M\$	M\$
Obligations et billets à moyen terme	6 097	11 432
Obligations sécurisées	4 010	3 887
Instruments du marché monétaire	67	416
Au 31 déc.	10 174	15 735

Durée résiduelle

	Note	2023 M\$	2022 M\$
Moins de 1 an	1	1 256	7 502
De 1 an à 5 ans	1	8 888	8 162
De 5 à 10 ans		30	71
Au 31 déc.		10 174	15 735

1. Inclut les obligations sécurisées.

Les obligations sécurisées inscrites du Canada, lesquelles représentent des titres de créance émis, sont garanties par un panier distinct de prêts hypothécaires résidentiels non assurés grevant des propriétés au Canada, détenu par une entité garante distincte, HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, constituée par la banque aux fins strictes du programme d'obligations sécurisées (le « programme »). Aux termes du programme, la banque a émis des obligations sécurisées, à savoir des engagements directs, non garantis et inconditionnels de la banque. Les obligations sécurisées sont considérées comme l'équivalent des dépôts et ont égalité de rang avec tous les comptes des clients de la banque, et ont, au minimum, égalité de rang avec toutes les autres obligations non subordonnées et non sécurisées de la banque, actuelles et futures.

Le titre juridique des prêts hypothécaires résidentiels garantis par un panier distinct est détenu par la société en commandite garante.

Au 31 décembre 2023, le total du solde des prêts hypothécaires transférés s'établissait à 8 058 M\$ (7 652 M\$ en 2022) et un montant de 4 010 M\$ au titre d'obligations sécurisées était comptabilisé au bilan consolidé dans les titres de créance émis (3 887 M\$ en 2022).

21 Autres passifs

	2023 M\$	2022 M\$
Prêts hypothécaires vendus avec recours	1 931	1 930
Obligations locatives	270	264
Créditeurs	580	792
Comptes de règlement	423	272
Comptes de garantie en trésorerie	360	280
Autres	52	39
Aux 31 déc.	3 616	3 577

22 Créances subordonnées

Les débetures et créances subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, se détaillent ainsi :

	Note	Année d'échéance	Valeur comptable	
			2023 M\$	2022 M\$
Taux d'intérêt (%)				
Émises à l'intention du Groupe HSBC				
– au taux CDOR à 3 mois majoré de 1,92 %	1	2028	1 000	1 000
Émises à des tiers				
– au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %		2083	11	11
Titres de créance et débetures au coût amorti			1 011	1 011

1. Les titres de créance subordonnés émis au Groupe HSBC sont assortis de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles ils ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 2 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la radiation permanente de la totalité des titres de créance subordonnés.

23 Juste valeur des instruments financiers

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est utilisée pour déterminer les justes valeurs d'après des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Pour les marchés inactifs, la banque obtient d'autres données de marché, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. Parmi les facteurs pris en compte, notons l'observabilité des prix, la comparabilité des instruments, la cohérence entre les sources d'information, l'exactitude des données sous-jacentes et le calendrier des prix.

En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide de modèles d'évaluation, le cadre de contrôle comprend l'élaboration ou la validation, par des fonctions de soutien indépendantes, de la logique suivie par les modèles, des données d'entrée, des données générées par les modèles et des ajustements. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Les variations de la juste valeur sont habituellement soumises à un processus d'analyse du résultat net et sont ventilées dans des catégories générales, notamment les variations du portefeuille, les fluctuations du marché et les autres ajustements de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : technique d'évaluation s'appuyant sur les cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs auxquels la banque a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.
- Niveau 3 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de techniques d'évaluation où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est appliquée. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les techniques que la banque applique utilisent des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées et pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. L'intégralité d'un instrument est classée comme ayant été évaluée au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou du bénéfice à l'origine (« profit et perte du jour 1 ») est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus aux postes « Charges de commissions » ou « Total des charges d'exploitation ».

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et actions

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

Dérivés

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

La HSBC considère la courbe du swap indexé sur le taux à un jour ou la courbe du TSR, s'il en est, comme étant la courbe d'actualisation de base applicable à tous les dérivés, qu'ils soient garantis ou non, et elle utilise un « ajustement de la juste valeur lié au financement » afin de rendre compte du financement, à des taux autres que ceux du swap indexé sur le taux à un jour ou le TSR, de l'exposition des dérivés non garantis.

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

Notes annexes

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment qui ont été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation			Total M\$
	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	
Au 31 déc. 2023				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	3 172	81	—	3 253
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	20	—	20
Dérivés	—	3 964	—	3 964
Placements financiers	12 352	10	—	12 362
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	1 785	85	—	1 870
Dérivés	—	4 095	—	4 095
Au 31 déc. 2022				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	3 966	330	—	4 296
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	18	—	18
Dérivés	—	6 220	—	6 220
Placements financiers	15 024	15	—	15 039
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	3 486	246	—	3 732
Dérivés	—	6 575	—	6 575

Des transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés se produire à chaque date de clôture. Ces transferts résultent essentiellement des modifications à l'observabilité des données d'entrée et de la transparence des prix. Au 31 décembre 2023, il n'y avait eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 (aucun au 31 décembre 2022), ni entre le niveau 2 et le niveau 1 (1 M\$ au titre des passifs détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2022).

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

a) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant des caractéristiques semblables au titre de l'échéance, de la refixation du prix et du risque de crédit.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des pertes de valeur à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouverts.

b) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

c) Titres de créance émis et créances subordonnées

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

Actifs	Passifs
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	Effets en transit vers d'autres banques
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	Dépôts effectués par des banques
Prêts et avances à des banques	Acceptations
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Créditeurs à court terme au poste « Autres passifs »
Débiteurs à court terme au poste « Autres actifs »	Charges à payer
Prises en pension à des fins autres que de transaction	Mises en pension à des fins autres que de transaction
Produits à recevoir	

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan

	Note	Juste valeur				Total M\$
		Valeur comptable ¹ M\$	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	
Au 31 déc. 2023						
Actif						
Prêts et avances à des clients	2	74 093	—	—	73 407	73 407
Placements financiers – au coût amorti		10 058	9 939	—	—	9 939
Passif						
Comptes des clients		83 236	—	83 929	—	83 929
Titres de créance émis		10 174	—	9 988	—	9 988
Créances subordonnées		1 011	—	1 095	—	1 095
Au 31 déc. 2022						
Actif						
Prêts et avances à des clients	2	74 862	—	—	74 025	74 025
Placements financiers – au coût amorti		8 361	8 194	—	—	8 194
Passif						
Comptes des clients		82 253	—	82 430	—	82 430
Titres de créance émis		15 735	—	15 258	—	15 258
Créances subordonnées		1 011	—	1 110	—	1 110

1. Les intérêts courus sont présentés séparément au bilan et, par conséquent, ne sont pas pris en compte dans la valeur comptable des instruments financier ci-dessus.

2. Prêts et avances à des clients propres au Canada : valeur comptable de 69 186 M\$ (70 168 M\$ en 2022) et juste valeur de 68 545 M\$ (69 383 M\$ en 2022).

24 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés

Actifs inscrits à titre de garanties pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son bilan consolidé relativement à des activités de titrisation, à des obligations sécurisées, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de mises en pension. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, d'obligations sécurisées, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

	Notes	2023 M\$	2022 M\$
Trésorerie		391	997
Prêts hypothécaires résidentiels	1	8 579	9 118
Titres de créance		2 685	3 336
Au 31 déc.		11 655	13 451

1. Inclut les prêts hypothécaires donnés en garantie aux termes du programme d'obligations sécurisées.

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2023 qu'au 31 décembre 2022, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance se chiffre à 4 775 M\$ (7 864 M\$ en 2022). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 3 803 M\$ (6 688 M\$ en 2022). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

Actifs transférés

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui ne respectaient pas les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice, de même que de leurs passifs financiers connexes comptabilisés pour les produits reçus, puisque la banque n'avait pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les actifs donnés en garantie, comme il est indiqué dans la section précédente, comprennent des transferts à des tiers qui ne répondent pas aux critères de décomptabilisation.

Actifs financiers transférés et passifs financiers connexes qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

	Notes	Valeur comptable		Juste valeur		Position nette M\$
		Actifs transférés	Passifs connexes	Actifs transférés	Passifs connexes	
		M\$	M\$	M\$	M\$	
Au 31 déc. 2023						
- actifs titrisés		2 313	2 273	2 268	2 262	6
- prêts hypothécaires vendus avec recours		1 931	1 931	1 852	1 852	—
- mises en pension	1	2 342	2 342	2 342	2 342	—
Au 31 déc. 2022						
- actifs titrisés		2 908	2 870	2 847	2 813	34
- prêts hypothécaires vendus avec recours		1 930	1 930	1 843	1 843	—
- mises en pension	1	3 095	3 095	3 095	3 095	—

1. Les transferts d'actifs financiers faisant l'objet de mises en pension sont présentés compte non tenu d'ajustements de compensation.

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus et qui n'ont pas entraîné la décomptabilisation des instruments financiers transférés, la banque a titrisé pour 942 M\$ (697 M\$ en 2022) d'actifs titrisés garantis par certaines créances hypothécaires de la banque qui demeurent inscrits à son bilan et sont présentés dans les prêts et avances à des clients. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque les actifs titrisés n'ont pas été transférés à des tiers. Les titres hypothécaires conservés peuvent servir de garantie pour les passifs de financement garantis.

25 Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires.

Émis et entièrement libéré

	Notes	2023		2022	
		Nombre d'actions	Capital-actions M\$	Nombre d'actions	Capital-actions M\$
Actions privilégiées de catégorie 1	1	44 000 000	1 100	44 000 000	1 100
– série H	2	20 000 000	500	20 000 000	500
– série J	3	14 000 000	350	14 000 000	350
– série K	4	10 000 000	250	10 000 000	250
Actions ordinaires	5	548 668 000	1 125	548 668 000	1 125

- Les actions privilégiées de catégorie 1 sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions privilégiées en réduction des capitaux propres.
- Les actions de série H ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende correspond au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur trois mois, majoré de 2,94 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 30 juin 2025 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série H à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 30 juin 2020, racheter une partie ou la totalité des actions de série H à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série H peut, le 30 juin 2025 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série H en actions de série G. Les actions de série G ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende est fondé sur le rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,94 % et est payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Si elles sont en circulation et sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 juin 2030 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série G à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Si elles sont en circulation, le détenteur des actions de série G peut, sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2030 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série G en actions privilégiées de série H à taux variable et à dividende non cumulatif.
- Les actions de série J ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,95 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 31 décembre 2027 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série J à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 31 décembre 2022, racheter une partie ou la totalité des actions de série J à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série J peut, le 31 décembre 2027 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série J en actions de série I. Les actions de série I ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende a été établi en fonction du rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,95 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. À la condition que des actions soient en circulation et sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série I à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. À la condition que des actions soient en circulation, le détenteur des actions de série I peut, sous réserve de certaines conditions, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série I en actions privilégiées de série J à taux variable et à dividende non cumulatif.
- Les actions de série K ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,35560 \$ par action et versé le 31 décembre 2019. Par la suite, chaque action offre un rendement de 5,45 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera ramené au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 4,011 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série K à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Le détenteur des actions de série K peut, sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série K en actions privilégiées de série L à taux variable et à dividende non cumulatif. Les actions de série L ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 4,011 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 30 septembre 2029 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série L à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 30 septembre 2024, racheter une partie ou la totalité des actions de série L à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série L peut, le 30 septembre 2029 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série L en actions de série K.
- Le 15 mars 2022, la banque a remis 600 M\$ de capitaux propres ordinaires à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited.

26 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

	Notes	2023	2022
		M\$	M\$
Garanties			
– garanties financières	1	1 689	1 725
– garanties de bonne exécution	2	4 406	4 174
Au 31 déc.		6 095	5 899
Engagements			
– marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts		47 530	46 337
– lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme		529	641
Au 31 déc.		48 059	46 978

- Les garanties financières requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.
- Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Le tableau qui précède présente les montants nominaux du principal des passifs hors bilan et des engagements de la banque, qui représentent les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total des montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités de la banque. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

27 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport, des immobilisations et de la machinerie. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus aux tiers ou être loués pour une nouvelle période. Cela comprend les transactions de cession-bail. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

	2023			2022		
	Paie- ment minimum futur total M\$	Pro- duits financiers non acquis M\$	Valeur actualisée M\$	Paie- ment minimum futur total M\$	Pro- duits financiers non acquis M\$	Valeur actualisée M\$
Créances liées aux contrats de location						
À un an au plus	641	(72)	569	577	(60)	517
De un an à deux ans	512	(50)	462	476	(43)	433
De deux à trois ans	407	(32)	375	342	(28)	314
De trois ans à quatre ans	267	(17)	250	276	(17)	259
De quatre ans à cinq ans	122	(7)	115	164	(8)	156
À plus de cinq ans	96	(3)	93	105	(5)	100
Au 31 déc.	2 045	(181)	1 864	1 940	(161)	1 779

Contrats de location

Le montant des contrats de location dont la date de début se situe après le 31 décembre 2023 est de néant (3 M\$ en 2022).

28 Transactions avec des parties liées

La société mère immédiate de la banque est HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, et sa société mère ultime est HSBC Holdings, lesquelles ont été constituées en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère immédiate, sa société mère ultime, les autres filiales de celles-ci ainsi que les principaux dirigeants.

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Le terme principaux dirigeants fait référence aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée aux principaux dirigeants de la banque en contrepartie de services qui lui ont été rendus.

Rémunération des principaux dirigeants

	Note	2023 M\$	2022 M\$
Avantages à court terme	1	17	22
Avantages postérieurs à l'emploi		1	1
Paiements fondés sur des actions		3	2
Exercice clos le 31 déc.		21	25

1. Les administrateurs reçoivent des honoraires, mais ne reçoivent pas de salaire et d'autres avantages sociaux à court terme.

Autres transactions, ententes et accords engageant les principaux dirigeants

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

	Note	2023		2022	
		Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$	Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$
Principaux dirigeants	1				
– prêts		6,2	5,4	7,2	6,8
– cartes de crédit		0,4	0,1	0,6	0,2

1. Comprend les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

b) Transactions entre la banque et le Groupe HSBC

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir ou à payer de la banque et du Groupe HSBC. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et étaient assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont des tierces parties. Certaines garanties au titre de dérivés sont gérées par d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC qui ont des ententes avec certaines chambres de compensation et bourses.

	2023		2022	
	Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre
	M\$	M\$	M\$	M\$
Actif				
Dérivés	5 430	3 267	5 368	5 046
Prêts et avances à des banques	276	190	1 218	210
Prises en pension à des fins autres que de transaction	208	—	446	41
Autres actifs	2 270	540	1 566	1 044
Passif				
Dépôts effectués par des banques	621	257	1 210	628
Comptes des clients	73	71	59	56
Mises en pension à des fins autres que de transaction	1 532	—	339	6
Dérivés	5 596	3 291	5 570	5 481
Autres passifs	810	453	1 798	150
Créances subordonnées	1 000	1 000	1 000	1 000

Le 15 mars 2022, la banque a remis 600 M\$ de capitaux propres ordinaires à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited; il n'y a eu aucune modification au nombre d'actions émises.

Le 31 décembre 2022, HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, le porteur des actions privilégiées, série I, a exercé son option de conversion des actions privilégiées de série I en actions privilégiées de série J conformément à leurs modalités.

Aux termes d'un contrat en vigueur depuis la constitution de HSBC Global Services (Canada) Limited (« ServCo ») le 1^{er} janvier 2019, une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings, la banque est responsable d'une partie des indemnités de départ versées par ServCo aux employés qui sont des anciens employés de la banque en cas de cessation d'emploi.

Au cours de l'exercice 2023, une facilité de prêt à court terme de HSBC Hong Kong est arrivée à échéance et a été remboursée.

Le 18 septembre 2023, ServCo a transféré certains services partagés à la banque. Le transfert n'avait pas pour but de bénéficier d'avantages économiques résultant des modifications apportées aux activités, mais correspond plutôt à un réarrangement de l'organisation des activités au sein des entités juridiques qui sont soumises au contrôle commun de HSBC Holdings, qui agit en sa qualité d'actionnaire ultime. Le transfert de personnel et d'autres actifs connexes n'a pas d'incidence importante sur l'ensemble des résultats financiers, la situation financière, ni les activités de la banque.

La contrepartie payée à ServCo dans le cadre de la transaction s'élève à 2 M\$. La combinaison des passifs nets repris et de la contrepartie payée est comptabilisée en capitaux propres en tant que dividende réputé de 4 M\$ versé à l'actionnaire ultime.

	2023	2022
	M\$	M\$
État du résultat net		
Produits d'intérêts	(172)	4
Charges d'intérêts	(137)	(60)
Produits de commissions	18	23
Charges de commissions	(17)	(15)
Autres produits d'exploitation	20	20
Charges générales et administratives	(310)	(396)

29 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires

	Notes	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire					
		Montants bruts M\$	Montants compensés M\$	Montants nets présentés au bilan M\$	Montants non compensés au bilan Instruments financiers, y compris la garantie autre qu'en trésorerie ¹ M\$	Garantie en trésorerie M\$	Montant net M\$
Actifs financiers							
Dérivés (note 12)	2	3 964	—	3 964	(3 464)	(614)	(114)
Prises en pension		4 752	(1 157)	3 595	(3 595)	—	—
– prêts et avances à des banques – coût amorti		292	—	292	(292)	—	—
– prêts et avances à des clients – coût amorti		4 460	(1 157)	3 303	(3 303)	—	—
Prêts et avances à des clients		579	—	579	(392)	—	187
Au 31 déc. 2023		9 295	(1 157)	8 138	(7 451)	(614)	73
Dérivés (note 12)	2	6 220	—	6 220	(5 693)	(483)	44
Prises en pension		7 935	(1 932)	6 003	(6 003)	—	—
– prêts et avances à des banques – coût amorti		1 521	(66)	1 455	(1 455)	—	—
– prêts et avances à des clients – coût amorti		6 414	(1 866)	4 548	(4 548)	—	—
Prêts et avances à des clients		442	—	442	(258)	—	184
Au 31 déc. 2022		14 597	(1 932)	12 665	(11 954)	(483)	228
Passifs financiers							
Dérivés (note 12)	2	4 095	—	4 095	(3 506)	(637)	(48)
Mises en pension		4 811	(1 157)	3 654	(3 654)	—	—
– dépôts effectués par des banques – coût amorti		690	—	690	(690)	—	—
– comptes des clients – coût amorti		4 121	(1 157)	2 964	(2 964)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti		1 006	—	1 006	(392)	—	614
Au 31 déc. 2023		9 912	(1 157)	8 755	(7 552)	(637)	566
Dérivés (note 12)	2	6 575	—	6 575	(5 311)	(1 192)	72
Mises en pension		6 367	(1 932)	4 435	(4 435)	—	—
– dépôts effectués par des banques – coût amorti		1 092	(66)	1 026	(1 026)	—	—
– comptes des clients – coût amorti		5 275	(1 866)	3 409	(3 409)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti		1 110	—	1 110	(258)	—	852
Au 31 déc. 2022		14 052	(1 932)	12 120	(10 004)	(1 192)	924

1. L'information présentée a été améliorée pour l'exercice 2022 afin de présenter l'ensemble des instruments financiers (qu'ils soient comptabilisés dans notre bilan ou à titre de garantie autre qu'en trésorerie reçue ou donnée en nantissement) sous « Instruments financiers, y compris la garantie autre qu'en trésorerie » étant donné que le classement au bilan n'a aucun effet sur les droits de compensation liés aux instruments financiers.
2. Compte tenu de montants de dérivés faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

30 Actions en justice et litiges de nature réglementaire

Dans le cadre normal de ses activités, il est possible que la banque soit engagée dans un certain nombre d'actions en justice ou de litiges de nature réglementaire. De l'avis de la banque, les conséquences de telles procédures, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur son état consolidé du résultat net. Toutefois, il s'agit là d'un domaine faisant appel à un degré élevé de jugement et le possible passif découlant de ces affaires pourrait, au total, être significatif sur le bilan consolidé ou l'état consolidé du résultat net de la banque.

31 Événements postérieurs à la date de clôture

Dividendes

Pour le moment, aucun dividende n'a été déclaré sur les actions ordinaires de la Banque HSBC Canada au cours du premier trimestre de 2024.

Il n'est survenu aucun autre événement important après la date de clôture qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

Le 9 février 2024, le conseil d'administration a approuvé ces comptes et leur publication.

Réseau international du Groupe HSBC¹

Services offerts par l'entremise de 62 pays et territoires

Europe	Asie et Pacifique	Amériques	Moyen-Orient et Afrique
Allemagne	Australie	Argentine	Afrique du Sud
Arménie	Bangladesh	Bermudes	Algérie
Belgique	Chine	Bésil	Arabie Saoudite
Danemark	Corée, République de	Canada	Bahreïn
Espagne	Hong Kong RAS	Chili	Égypte
France	Inde	Colombie	Émirats arabes unis
Île de Man	Indonésie	États-Unis d'Amérique	Israël
Îles Anglo-Normandes	Japon	Îles Caïmans	Koweït
Irlande	Macao RAS	Îles Vierges britanniques	Liban
Italie	Malaisie	Mexique	Oman
Luxembourg	Maldives	Pérou	Qatar
Malte	Maurice	Uruguay	Turquie
Pays-Bas	Nouvelle-Zélande		
Pologne	Philippines		
République tchèque	Singapour		
Royaume-Uni	Sri Lanka		
Russie	Taiwan		
Suède	Thaïlande		
Suisse	Vietnam		

¹ En date de février 2024

Comité de direction¹

Linda Seymour

Directrice générale,
Présidente et chef de la
direction
Toronto

Kimberly Flood

Première vice-présidente
et responsable en chef,
communications
Toronto

Georgia Stavridis

Vice-présidente à la direction
et chef de la conformité
Vancouver

Larry Tomei

Vice-président à la direction
et responsable en chef,
Gestion de patrimoine et
services bancaires aux
particuliers
Toronto

Lilac Bosma

Avocate générale
Vancouver

Kim Hallwood

Responsable en chef du
développement durable
Vancouver

Daniel Hankinson

Chef de la direction financière
Toronto

Sophia Tsui

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Marty Halpin

Responsable en chef,
Marchés et Services liés aux
valeurs mobilières
Toronto

Scott Lampard

Vice-président à la direction
et directeur général,
responsable en chef des
services bancaires
internationaux
Toronto

Kim Toews

Vice-présidente à la direction
et responsable en chef,
ressources humaines
Vancouver

Alan Turner

Vice-président à la direction
et responsable en chef des
services aux entreprises
Toronto

Lisa Dalton

Chef du personnel,
bureau du chef de la
direction
Vancouver

Anna Camilleri

Première vice-présidente et
vérificatrice en chef
Vancouver

Caroline Tose

Chef de l'exploitation,
Vancouver

Alicia Evers

Secrétaire et responsable en
chef de la gouvernance
Toronto

Conseil d'administration¹

Samuel Minzberg

Président du conseil
d'administration, Banque
HSBC Canada et avocat-
conseil,
Davies Ward Phillips &
Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Linda Seymour

Directrice générale,
présidente et chef de la
direction, Banque HSBC
Canada

Larry Tomei

Vice-président à la direction
et responsable en chef,
Gestion de patrimoine et
services bancaires aux
particuliers,
Banque HSBC

Andrea Nicholls

Chef des finances de la région
Canada, Dentons

Karen Gavan

Administratrice

Robert McFarlane

Président du comité
responsable de l'audit, de la
gestion du risque et de
l'examen sur la conduite,
Banque HSBC Canada et
administrateur

Mark S. Saunders

Administrateur

Fiona McFarlane

Administratrice

Michael Roberts

Directeur général du Groupe
et chef de la direction, HSBC
États-Unis et Amériques,
HSBC Holdings plc, président
et chef de la direction, HSBC
North America Holdings Inc.

¹ En date de février 2024

Renseignements à l'intention des investisseurs

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX

Vancouver :

Banque HSBC Canada
300-885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél : 604-685-1000

Toronto :

Banque HSBC Canada
16 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0E6

Demandes des médias :

Anglais :
647-388-1202
647-880-5406
647-473-4196
Français :
647-880-5406
647-473-4196

Site Web

www.hsbc.ca

Réseaux sociaux :

X : @HSBC_CA
Facebook : @HSBCCanada
YouTube : HSBC Canada
Instagram : @hsbc_ca

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, par écrit :

Banque HSBC Canada
Service des relations avec les investisseurs –
Service des finances
300-885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Courriel : investor_relations@hsbc.ca

Autres ressources HSBC

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1 (888) 390-3333

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 830-8888
www.hsbc.ca/funds

Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc.

1 (844) 756-7783

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 760-1180

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale bancaire de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

Banque HSBC Canada
885 rue West Georgia
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél : 604-685-1000
www.hsbc.ca